L'Oreiller du Roy

Editorial

L'histoire de la Morinie est riche de multiples péripéties, d'une exceptionnelle (?) diversité, permettant à l'historien de creuser un sillon chaque jour plus profond pour y retrouver les graines semées par ses ancêtres. Le sel répandu par Charles Quint en 1553 ne servit qu'à rehausser les saveurs de ce terroir riche d'un sol déjà chargé de chroniques et d'épopées médiévales

De ces graines, La Bruyère nous indique qu'elles n'ont pas de racines : "*Les grands hommes n'ont ni aïeuls ni ascendants ; ils composent seuls toute leur race.*" … ce qui ne manque pas de laisser rêveur face à la société d'Ancien-Régime fondée sur les trois ordres hérités d'Adalbéron de Laon (clergé, noblesse et Tiers-Etat) et pose la question de l'individu face à son lignage.

Ainsi, l'homme moderne ne serait pas le produit de son environnement social et familial mais il développerait ses propres conceptions dynastiques … théories nécessairement éloignées de la vérité historique. L'étude de ces montages permet de préciser leurs modalités d'écriture autant qu'elle permet d'enrichir nos connaissances de ces familles.

De plus, que l'on soit en Nouvelle-France ou dans le Boulonnais, ces questions sont prégnantes sur la très longue durée, soulignant tout leur intérêt depuis trois ou quatre siècles.

Etude des origines ou d'une descendance, le lignage s'inscrit dans un territoire multidimensionnel : géographique bien sûr, mais aussi temporel et politique, nous imposant une analyse globale des faits. Chacun de ces paramètres évoluent. Le fief, les Etats mais aussi la perception du temps. S'approprier son histoire signifie prendre en compte les respirations temporelles soufflant sur les différentes aspirations de la famille. Le vent politique n'est pas tout : si les secondes s'égrainent, immuables ; elles sont autant de grains de sable s'échappant du sablier pour gripper la machine bien huilée de nos certitudes.

L'analyse prosopographique des lignées permet de mettre en lumière des sujets que nos prédécesseurs ont laissés de côté ou qui souffrent d'un désintérêt chronique uniquement troublé par la citation épisodique des mêmes errements passés.

"*La rose a l'épine pour amie.*" : au delà de la simple question touchant à l'antiquité des Bournonville, c'est la conception moderne du temps médiéval qui nous est présentée. De même, la postérité de Catherine de Baillon nous invite à considérer une lecture transatlantique de nos filiations. Doit-on en déduire à la suite de Samuel Johnson que "*Beaucoup d'arbres généalogiques ont commencé par être greffés*" ? La réalité est plus complexe, aujourd'hui encore où d'aucuns s'efforcent de laisser leur imagination vagabonder en dépit des avancées historiques. L'*Oreiller du Roy de France* est parfois semé de ces épines sources d'écueils mais aussi de l'intérêt qu'elles suscitent.

Thomas DELVAUX
directeur de publication de l'*Oreiller du Roy*

Sommaire

- *Une énigme généalogique : l'origine des Bournonville*
- *Des châtelains de Saint-Omer à Céline Dion*
- *Terrier de Marthes (1729)*

ISSN : 1961-9871
L'*Oreiller du Roy* – juin 2009

Illustrations de couverture :
Une *tour Martello* à Québec : un *Diamant* veille sur les plaines d'Abraham et le Saint-Laurent
Le château de Dampierre veille sur le berceau de Catherine de Baillon (© *Morinie*)

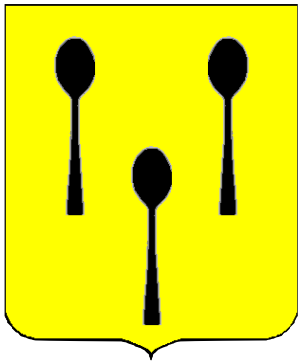

Une énigme généalogique : l'origine des Bournonville

par
Thomas DELVAUX

[...] Un heaume droit, un lion,
Un éperon doré, ensemble
Un cordon d'or, enfin tout tremble
Jusqu'à un pauvre trépassé
Qui reposoit en paix [...][1]

A l'image des Créquy[2], les Bournonville dominent le devant de la scène à l'aube du règne personnel de Louis XIV[3]. L'accession à la pairie en 1652 suscite également pour cette famille des interrogations sur leurs origines. La question est lancée par Jean-Baptiste Christyn[4] en 1663[5], à la faveur d'une charte qu'il redécouvre[6]. L'interprétation de ce texte laisse à penser qu'un lien existe entre la maison de Guines et les Bournonville mais sa véracité est douteuse. Au delà du débat initié sur les origines des Bournonville, l'authenticité de cette charte pose la question du travail historique réalisé à l'époque moderne.

La postérité des comtes de Guines

L'hypothèse d'une postérité négligée des comtes de Guines naît à l'aube du XVII° siècle suite à l'analyse d'un chapitre de Lambert d'Ardres[7] :

"*ch[apitre] XXIII. Comment le conte Eustache espousa Susenne fille du chambelain de Flandres.*

Ledict Eustache, conte de Guisnes, espousa la fille d'ung noble homme nommé Sigre de Chermenies, chambelain de Flandres ; de laquelle il eult cinq enfans, assavoir Bauduin, Guillaume, Renialme, Alix et Beatrix. Tous lesquelz il fist moult bien endoctriner et aprendre les ars libéraulx, fist aussi instruire les filz aulx armes aveucques les gentilz hommes du pais de Flandres. Et pour ce qu'il n'estoit homme cruel ne remply de mauvaistié, Dieu ne luy abregea ses jours ; mais vesquit grant aege, et paia le deu de nature viel et anchien."

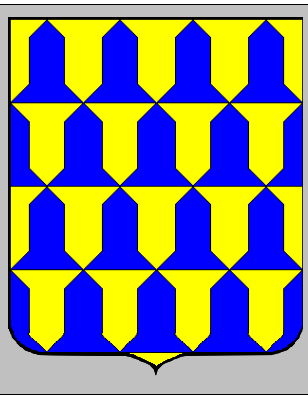

1 ADN, B 19641
2 Cf. Thomas Delvaux, *Le souci dynastique chez les Créquy, l'importance des alliances mises en avant au XVII° siècle*, L'*Oreiller du Roy* n° 1, www.morinie.com, juin 2008, pp. 28-48
3 Cf. Thomas Delvaux, *Une guerre diplomatique au nord de la France*, L'*Oreiller du Roy* n° 1, www.morinie.com, juin 2008, pp. 3-10
4 Jean-Baptiste Christyn, chevalier, baron de Meerbecke, conseiller d'Etat du Roy et chancelier de Brabant (1688), ° 06.02.1630 Bruxelles, + 28.10.1690 Bruxelles, fils de Pierre, premier huissier au conseil souverain de Brabant (1620) et de Marie van den Hove.
5 Jean-Baptiste Christyn, *Jurisprudentia heroica, sive de jure Belgarum circa nobilitatem*, Bruxelles, 1663
6 *Ibid.* p. 68-69
7 Lambert d'Ardres, *Historia comitum Ghisnensium, Société Académique des Antiquaires de la Morinie, Saint-Omer, 1855*

Siger de Gramines, chancelier de Flandre

Eustache, comte de Guines * Suzanne de Gramines

Bauduin 1er — Guillaume — Ramelin — Alix — Béatrix

Plus que l'étude de la dynastie des Guines, Lambert d'Ardres s'attache essentiellement à la succession comtale. Il égraine les chefs de Nom, délaissant les cadets pour lesquels il n'a guère d'affinité. Les collatéraux d'Eustache, comte de Guines ne présentent, à ses yeux, aucun intérêt :

> "*ch[apitre] XVII. Comment Raoul conte de Guisnes espousa Rose fille au conte de S[aint]-Pol et d'elle engendra Eustache.*
>
> Cestuy Raoul olt en mariaige la fille du tres noble et chevaleureux Hues, conte de S[aint]-Pol, par odeur et couleur de ceste fleur appellée Rose ; de laquelle il olt ung filz nommé Eustache, et plusieurs aultres de sa sorte et à luy semblables en faitz d'armes. Sy eult aussi plusieurs filles de beaulté et forme excelentes ; desquelz pour eviter ennuy et prolixité, et aussy qu'il ne sert a propos, et n'est heure de parler de chascun d'eulx en particulier, mesmes que n'aurons deliberé d'en faire mention, nous passerons a tant, et parlerons seullement dudict Eustache filz aisné."

Ce silence volontaire laisse la porte ouverte à diverses théories sur lesquelles il convient de revenir. Ainsi, André Duchesne écrit le 13 mars 1622[8] :

"*A Monsieur le baron de Bernieulles en sa maison.*

Revoyant un manuscrit que j'ay des comtes de Guines, duquel l'autheur vivoit l'an 1200[9]*, et en ayant communiqué à monsieur d'Hozier, je le priay de vous en toucher quelq[ue]s mots par ses lettres*", s'ensuit un arbre, retranscrit ici par la méthode d'Aboville :

1 *Siffrid, comte de Guines, duquel les historiens lorrains font descendre faussement les comtes de Boulogne et les ducs de Lorraine, vivoit l'an 920. Espousa Elslande de Flandres, fille de Baudouin le Chauve, co[m]te de Fla[ndres]*

11 *Ardolf, comte de Guines espousa Mahaut de Boulongne, fille d'Ernieule, ou d'Ernulde, comte de Boulongne*

111 *Raoul, comte de Guines espousa Roselle, fille de Hugues, comte de St-Pol*

112 *Roger de Guines*

1111 *Eustache, comte de Guines espousa Suzanne, fille de Sighier de Ghermiays, chambrier de Flandres*

1112 *autres enfans no[n] nom[m]es en l'Histoire*

11111 *Baudouin, comte de Guines, rebastit le monastère d'Andre l'an 1084*

11112 *Guillaume de Guines*

11113 *Ramelin, que je pense avoir eu en partage la terre de Créquy*

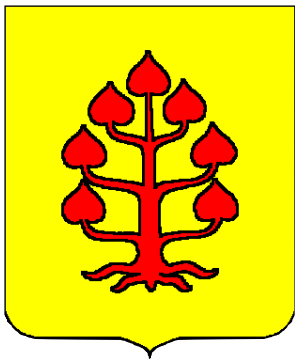

A peine 9 ans plus tard, André Duchesne abandonne cette hypothèse en ne la faisant pas figurer dans son histoire de la maison de Guines[10] : il est probable qu'il ne trouva rien d'autre que cet indice onomastique pour rattacher les Créquy aux Guines. Source largement insuffisante en tant que telle et

8 *Cabinet d'Hozier 112*, f° 187-188

9 Lambert d'Ardres, *op. cit.*

10 André Duchesne, *Histoire généalogique des Maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, Paris, 1631

non confirmée par d'autres titres. Pour autant, cette théorie reste dans les mémoires et resurgit quelques décennies plus tard dans les pages écrites par Estevan Casellas[11]. En effet, l'*Arbol genealogico de la nobilissima casa de Bournonville* précise : "*Ramelino fue otro hermano, de quien tuvieron origen los antiguos Señores de Crequi*"[12] Cette allégation est ensuite abandonnée, notamment par Anselme qui, faisant état des travaux de Casellas dans son chapitre consacré aux Bournonville[13], ne les cite pas dans celui des Créquy[14].

Ce n'est pas le seul exemple où le sérieux d'Anselme est mis à mal. Ainsi, son travail est largement remis en cause par Charles Guiblet[15] au sujet de la famille de Marolles : *Extrait de la généalogie de cette ~~Maison~~*[16] : "*La maison de Marolles tient rang parmy les nobles Familles du pays de Touraine ; le premier que l'on trouve avoir possédé la Seigneurie de Marolles, est un certain Raoul de Marolles Chevalier, qui estant inspiré du Saint Esprit, & suivant les exhortations d'un certain Moine appellé Renaud, donna à Dieu & à l'Abbaye de S. Paul de Cormery, son domaine de Trian, sous le règne de Louis le Gros l'an 1130.*" Charles Guiblet annote son exemplaire[17] en rayant et soulignant tel que nous venons de le retranscrire. La marge est modifiée comme suit : "*Extrait de la généalogie chimérique de cette famille dressée par l'abbé de Villeloin qui a donné des Mémoires où il a inséré plusieurs généalogies sur lesquelles on doit aussi peu se fier que sur celle des Marolles dont il étoit issu et qu'il na pas manqué d'y mettre tout son long.*"

Casellas évoque également les origines scandinaves des comtes de Guines, suivant en cela les indications fournies par Duchesne[18] : "*Sigfrid, nació de los reyes Daneses. Fue primohermano del Rey de Dinamarca, y de Knut, hermano del mismo Rey Aquel conquistò el Pays de Guisnes, y mereciò ser el primer Conde de Guisnes en 928.*"[19] L'idée de cette genèse de la Maison de Guines est soutenue par les multiples raids opérés par les Vikings en Flandre dès la fin du IX° siècle[20], faisant notamment le désespoir du clergé d'Arras[21] : "*Les hommes du Nord continuent de tuer et de capturer les chrétiens ; ils dévastent sans répit églises et maisons, et incendient les villes. Le bord des routes est jonché de cadavres de religieux et de gens du peuple, de nobles et d'autres, de femmes, d'enfants et de nouveaux-nés.*"[22]

L'épreuve du temps

11 Estevan Casellas, *Doze Frutos de la muy antigua y ilustre casa de Bournonville*, Barcelona, 1680

12 "Ramelin était un autre frère, qui est à l'origine des anciens seigneurs de Crequi". *Ibid.* f° 5

13 Pierre (de) Guibours "*le père Anselme (de Sainte-Marie)*", *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roy, et des anciens Barons du Royaume ; avec les qualitez, l'Origine, le Progrès et les Armes de leurs Familles : Ensemble les statuts et le Catalogue des Chevaliers, Commandeurs, et Officiers de l'Ordre du St-Esprit*, Paris, 1730, 3e édition, tome 5, pp. 824 & ss.

14 Pierre (de) Guibours "*le père Anselme (de Sainte-Marie)*", *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roy, et des anciens Barons du Royaume ; avec les qualitez, l'Origine, le Progrès et les Armes de leurs Familles : Ensemble les statuts et le Catalogue des Chevaliers, Commandeurs, et Officiers de l'Ordre du St-Esprit*, Paris, 1730, 3e édition, tome 6, pp. 777 & ss.

15 Généalogiste de l'ordre de Saint-Lazare (09 mars 1721) et des écuries du duc d'Orléans, garde de la bibliothèque du Roi. Décédé et inhumé paroisse Saint-Sauveur le 14 août 1748.

16 Pierre (de) Guibours "*le père Anselme (de Sainte-Marie)*", *Le palais de l'honneur ou les généalogies historiques des illustres maisons de France, et de plusieurs nobles familles de l'europe*, Paris, 1663, p. 475

17 Celui-ci est conservé à la BNF sous la côte RES-LM1-10.

18 *Op. cit.*, pp. 3 & ss

19 Sigfrid, de sang royal danois, était un cousin du roi du Danemark, et de Knut, le frère du roi. Il a conquis le territoire de Guisnes, et mérité d'en être le premier comte en 928.

20 John Haywood, *Atlas des Vikings*, Autrement, Paris, 1996, pp. 64-65

21 Cette vision a longtemps forgé la légende noire des Vikings : les monastères régulièrement pillés en raison de la concentration d'objets en métal précieux étant aussi les lieux où la mémoire des hommes s'écrivait sur les parchemins qui nous sont parvenus.

22 *Annales de l'abbaye Saint-Vaast*, 884

Comme il a déjà été dit dans *La légende de Raoul de Créquy*[23], la chronologie des premiers degrés de nombreuses familles est bousculée[24]. Tel en est-il le cas des seigneurs de Bournonville, malgré une tradition révélée bien après les faits ? La chronologie permet-elle de soutenir cette théorie ? En accolant les comtes de Guines aux seigneurs de Bournonville, on obtient l'échelle de temps suivante :

		naissance	décès	mariage	comte de Guines
Guines	Sigfrid		961/8		928-961/8
	Adolphe		997	972	961/8-997
	Raoul	972 /	1034	~1002	997-1034
	Eustache	~1005	1060		1034-1060
	Baudouin 1er	~1030	1091		1060-1091
Bournonville	Guillaume	~1035	1071/84		
	Gérard	~1060	1101	/ 1084	

L'aube avérée des seigneurs de Bournonville est la naissance de Guillaume *le Brun* vers 1030/5, lequel fortifie son fief vers 1050[25]. Ces dispositions permettent d'envisager une filiation possible entre Eustache, comte de Guines, et Guillaume de Bournonville. Un respect de la chronologie qui, au final ne règle rien : un anachronisme eut été rédhibitoire ; ici, l'absence de conflit ne permet cependant pas de certifier le lien dynastique.

L'anthropogonie héraldique

Au delà de l'aspect chronologique reliant les Guines aux Bournonville, Casellas tisse dans son premier chapitre un trait visant à établir une parenté héraldique depuis les comtes de Boulogne :

"***Fruto 1. Antiguedad de la casa de Bournonville***

Los Señores pues desta antigua Casa, y Prosapia de Bournonville, son conocidos por este appellido, desde la decima centuria de la Gracia, en el Pais Bullones ; y tienen su decendencia por via de Varon, de los Condes de Guisnes, nacidos de los Reynes de Dinamarca. Por via de Embra, de los Condes Floresteros de Flandes, de San Paul, de Pontieu, y de Bolonia. Destos de Bolonia, se conservaron las Armas, que son unas bolas : aunque solo se diferenciavan en los colores ; sigun la costumbre que entonces observaban los hermanos segundos. Avançandose mas el tiempo, añadieron caulas à la bolas, por cuyo respeto las llamaron los antiguos Heraldos, Cucharas ; las quales mantuvieron hasta la centuria decima tercia, y desta en adelante, tomaron las Armas de los antiquissimos Barones de Lyanes ; en que se esculpia en Campo negro un Leon blanco empinado, y coronado de Oro ; por el casamiento de una hija desta Casa, la qual les encorporò el Vizcondado de Lyanes, Castellania ereditaria de Beaurain, por extincion de los Rijos Varones de la familia de Lyanes. En donde estava unida la de los Coletes, Ilustres, y antiguos Castellanos, ò Vizcondes de Beaurain ; hijos segundo genitos de los Señores de Beaurain, muy poderosos ya ante le los años 950. y fúdadores de la mayor parte de la Abadia de San Andres, en Artois, y de otras Abadias en otros lugares.

La figura de los siguientes escudos, representan las antiguas Armas de los Bournonville, y las de Lyanes en que se mudaron despues, y se conservan aora."[26]

23 Thomas Delvaux, *La légende de Raoul de Créquy : essai de décryptage généalogique*, Ivry-sur-Seine, octobre 2006

24 En effet, plusieurs générations ont été oubliées au fil du temps.

25 La construction depuis 1997 du château de Guédelon a permis d'estimer l'édification d'un château-fort en pierre à 5 ou 10 ans. L'érection d'une motte féodale en bois devrait durer environ 5 ans et mobiliser environ 15 000 pièces de bois. L'achèvement de la motte se situe probablement vers 1060.

26 **Fruit 1. Antiquité de la Maison de Bournonville**
Les seigneurs de cette antique Maison sont connus sous le patronyme de Bournonville dans le Boulonnais depuis le dixième siècle. Ils descendent des Comtes de Guisnes nés des rois de Danemark ; des forestiers de Flandre, des Maisons de Saint-Paul, Ponthieu et Boulogne. De cette dernière, les armes ont été conservées, qui sont des besants : ils se différencient seulement dans les émaux que les cadets brisent suivant la coutume. Avec le temps, des manches ont été ajoutées aux besants, désormais appelés cuillers dans le respect de l'ancienne héraldique, ceci jusqu'au

Boulonia[27]	***Bournonville***		
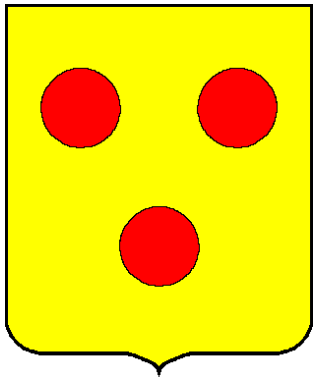	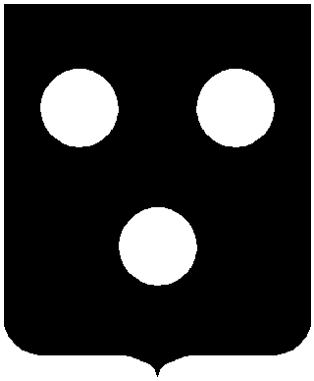	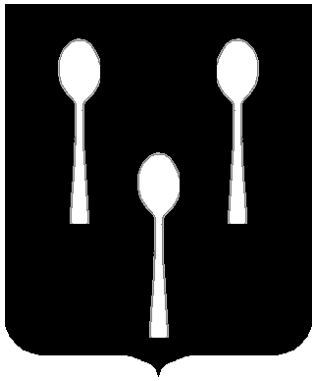	
de los principes y condes de Bolonia sobre el mar[28]	Antiguo[29]	Despues de la guerra santa[30]	Moderno o Lianes[31]

Cet argument ne manque pas d'être fallacieux à plus d'un titre :

- Les armes des Bournonville sont présentées comme la suite naturelle de celles des comtes de Boulogne, cependant cette filiation passe sous silence l'interruption que constitue les comtes de Guines[32] dont les armes, connues pour les générations suivantes, sont vairées.
- Le besant tire son origine d'une monnaie byzantine éponyme : "*Byzantius nummus*" créée en 1092 par Alexis 1er Comnène. Le premier seigneur de Bournonville est antérieur à cette date : comment cette Maison aurait-elle pu hériter de ce qui ne peut pas encore être une caractéristique des comtes de Boulogne ?
- De même, l'héraldique commence à exister au XII° siècle[33], soit un siècle après l'apparition du lignage de Bournonville.
- Si les armes anciennes des Bournonville sont réputées être les cuillers avant le mariage d'Hugues et d'Yolande de Lianes vers 1300[34], l'usage de besants pour cette famille n'est attesté que par les tenants de cette filiation héraldique, et non par des documents.

La genèse des premières armes de Bournonville demeure une énigme. La thèse développée par Casellas utilise des données anachroniques pour se justifier, voire les complète par des éléments sans doute

dixième siècle, puis ils ont pris les armes antiques des barons de Lianes, qui est un lion d'argent couronné d'or sur un champ de sable ; ils portent le titre de vicomte de Lianes, en mémoire d'un mariage avec une demoiselle de cette Maison, et de châtelains héréditaires de Beaurain, par l'extinction des seigneurs de la famille de Lianes. C'est ainsi que je me suis attaché aux illustres et antiques châtelains et vicomtes de Beaurain, cadets des seigneurs de Beaurain, très puissants dès avant l'an 950. Fondant l'essentiel de l'abbaye de Saint-André en Artois, et d'autres ailleurs.
Le schéma suivant représente les armes anciennes de Bournonville, puis de Lianes après leur héritage, lesquelles sont conservées depuis.

27 "*Boulogne*"
28 "*Des princes et comtes de Boulogne-sur-Mer*"
29 "*Antique*"
30 "*depuis les Croisades*"
31 "*Armes modernes de Lianes*"
32 Ce lien supposé entre les Boulogne et les Bournonville n'est pas direct puisque ceux-ci seraient cadets des comtes de Guines, eux-mêmes cadets (cognatiques) des comtes de Boulogne.
33 Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Age occidental*, Seuil, Paris, 2004, p. 218 et Michel Pastoureau, *Traité d'héraldique*, Paris, 1997, 3e éd., pp. 26 & ss.
34 Ce qui est d'ailleurs tout à fait plausible au cours du XIII° siècle à partir de Pierre *le Valeureux*, époux de Mathilde de Saint-Omer, au vu de la documentation héraldique que nous connaissons.

inventés pour les besoins de la cause. De plus, la similitude des blasons ne constitue en rien une garantie dynastique, ainsi que l'indique Christyn aux f° 112[35] et 114[36]. Galvaudée dans un rôle qui ne lui sied pas, la science héraldique est ici mal employée.

Si l'origine boulonnaise du blason des Bournonville est à rejeter, la question du passage des armes "*de sable à 3 cuillers d'argent*"[37] au lion est tout aussi prégnante. Ainsi, Casellas précise que le changement est issu de l'alliance avec l'héritière de la vicomté de Lianes vers 1300. Cependant, Jean 1er scelle des trois cuillers chargé d'un sautoir en 1320[38] et Jean II porte toujours les armes anciennes en 1384[39]. Bertrand Schnerb propose une hypothèse selon laquelle les nouvelles armes de Bournonville dériveraient des armes de Fiennes[40]. Thèse séduisante car, outre une comparaison héraldique[41] et une chronologie plus en rapport avec cette évolution, on constate qu'elle coïncide avec l'extinction des Fiennes[42] vers 1384/5 par la mort sans enfant du connétable. A cette date, il est possible que Jean II souligne sa proche parenté[43] en modifiant ses armes.

La charte et le texte

Comme l'indique Daniel Haigneré, de multiples indices laissent à penser que cette charte de 1071 est un faux, dont il convient de détailler chaque faiblesse[44] :

"*Ego Willelmus, Dominus temporalis Villæ de Bornevillæ, miles, omnibus præsentem paginam inspecturis veritatis testimonium acceptare. Noverit universitas vestra quod ego divina insperante gratia ob remedium animæ meæ, et matris meæ Susannæ, et antecessorum meorum, quidquid juris habebam in duabus partibus decimarum jacentium in parochia de Bornevillæ, ex concensu uxoris meæ Aleydis, filiorum, filiarumque mearum, in manus Domini Drogonis Morinensis Episcoli, multis adstantibus, ad opus Ecclesiæ suæ, nec non Canonicorum ibidem Deo servientium, libere et absolute reportavi, hereditario jure possidendum, et perpetuo, et ut nullam de caetero vel a jure vel a successoribus meis, super iisdem Decimis dicta Ecclesia Moriensis sustineat calumniam. Acta sunt haec coram viris nobilibus, videlicet Ramelino fratre meo, Gerardo D. de hesdinia socero meo, Arnoldo de Ardres militibus, et aliis quam plurimis, videlicet Gerardo D. de Bugnimonte, Engranno de Formet et Godefrido Nonville. In cujus rei testimonium praesentes litteras Ecclesiæ Morinensi contulimus sigilli nostri appensione munitas. Actum anno Domini millisimo septuagesimo primo, in vigilia Urbani Papæ.*"[45]

35 *Maisons portans differens noms & mesmes armes.*
36 *Maisons qui portent mesmes noms & differentes armes.*
37 Parenty & Lorge, *Gentilshommes et laboureurs du Boulonnais*, tome 1, 1989, p. 53 évoquent la variante suivante : "*d'or à 3 cuillers de sable*".
38 Daniel Haigneré, *Quelques chartes inédites concernant les abbayes, les prieurés, ou les paroisses de l'ancien Boulonnais*, dans *Mémoires de la société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, tome 13, Boulogne-sur-Mer, 1882-1886, p. 457
39 François Aubert de la Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, 1863-76, 3e édition, tome 3, col. 850
40 Bertrand Schnerb, *Enguerrand de Bournonville et les siens*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 1997, pp. 39-40
41 Les émaux du nouveau blason de Bournonville sont inverse de celui de Fiennes.
42 Ils ne subsistent plus que par la branche des seigneurs de Heuchin nommée *du Bois*. Elle relève le nom de Fiennes au XVI° siècle.
43 Jean II, seigneur de Bournonville a épousé Mahaut de Fiennes, soeur de Robert de Fiennes, connétable de France.
44 L'auteur remercie Jean-Charles Bédague, archiviste paléographe, de son aide lors de l'élaboration de cette étude.
45 Moi, Guillaume, seigneur temporel du domaine de Bournonville, chevalier, à tous ceux qui examineront cette présente charte, accepte ce témoignage de vérité. Sache votre corps que, la grâce divine m'inspirant pour le salut de mon âme, celle de ma mère Suzanne et de mes ancêtres, que j'ai remis tout un droit que j'avais sur deux parts de dîmes séantes en la paroisse de Bournonville, du consentement de ma femme Aleydis, de mes fils et filles, librement et absolument, aux mains du seigneur Drogon (ou Dreux), évêque des Morins, en présence de nombreuses personnes, pour le service de son Eglise et aussi celle des chanoines du même lieu servant Dieu, avec droit héréditaire des possesseurs et perpétuel et pour que ladite Eglise de Morinie ne subisse, à l'avenir, soit par le droit, soit par mes successeurs, au sujet de ces mêmes dîmes, aucune calomnie. Fait en présence d'hommes nobles, à

Ainsi, dès les premiers mots, "*dominus temporalis*" éveille l'attention. Cette expression ne germe dans les chancelleries qu'à partir de la fin du XII° siècle et ne s'y diffuse qu'au siècle suivant. De même, les termes "*Borneville*", "*Bugnimonte*", "*Formet*" et "*Nonville*" n'ont guère leur place dans un texte du XI° siècle, où le latin ne cotoie pas la langue vulgaire. Par conséquent, y lire "*Ardres*", forme qui n'apparaît pas avant le XV° siècle, laisse sceptique sinon rêveur ... Un dernier détail scelle le caractère fourbe de ce document authentiqué par un sceau "suspendu". Là encore, ce processus est anachronique : la cire a d'abord été coulée sur une bande au bas du parchemin (le document est alors dit scellé sur simple queue) puis, à partir du XIII° siècle, les sceaux ont été appendus au moyen de ficelles (lacs) de couleurs diverses dont les deux extrémités sont serties par la cire. (le scel est alors fait sur double queue). Affirmer que le seigneur de Bournonville possède une chancellerie disposant de cette technicité dès le milieu du XI° siècle (alors que les châtelains de Saint-Omer ne commencent à sceller qu'à partir de 1157[46]) paraît curieux voire suspect. Selon Jean-Baptiste Christyn, l'original est perdu, connu seulement par sa copie et empêchant par le fait tout examen critique plus poussé (analyse du parchemin, épigraphie, ...). Inconnue des cartulaires de Thérouanne (cf. infra), cette charte aurait pu n'être qu'égarée puisque, selon son découvreur, elle transita un temps par le chapitre de Lillers tandis que le trésor de Thérouanne était livré aux flammes. En conséquence, si la genèse de ce document n'ouvre la voie qu'à des spéculations, son contenu ne manque pas de susciter de multiples interrogations.

La dîme de Bournonville est au cœur de la charte de 1071, par le don qu'en fait Guillaume, mais n'apparaît pas dans l'inventaire du parc immobilier du chapitre en 1119. Elle se fait jour à nouveau en 1184 dans un privilège (dûment authentifié celui-là) énumérant les biens de l'abbaye de Licques[47]. Ainsi, le pape Lucius III reconnaît la possession de la dîme de Bournonville à cette communauté : "*5° decimam in Bornuvilla, quam dedit vobis Henricus, Petro domino suo concedente.*"[48] Il est impossible, à partir de cet extrait, de savoir avec certitude s'il s'agit de toute la dîme ou simplement d'une partie. On a beau constater qu'il n'y a pas de proportion indiquée, pour "*la dîme de Brunemberch, que vous a donnée Robert de Mauvaise Herbe*" citée ensuite, il s'agit assurément d'une partie puisque la suivante est "*une autre dîme dans le même domaine, que vous a donnée un autre Robert*". De plus, l'identité des protagonistes n'est pas assurée : Daniel Haigneré[49] et Bertrand Schnerb[50] proposent que ce Pierre soit assimilé au fils d'Eustache de Bournonville et d'Aldegonde de Renty et que Henri soit perçu comme son fils, ce que le privilège ignore et qui est contraire aux informations généalogiques connues : on ne connait pas d'Henri fils de Pierre[51]. Tout au plus, a-t-on Henry, baron d'Itfort, fils de Raoul et donc issu d'une branche cadette des seigneurs de Bournonville[52]. De plus, cette hypothèse ne tient pas compte de la chronologie des seigneurs de Bournonville : pourquoi le fils de Pierre aurait-il donné des biens avant que celui-ci soit mentionné pour la première fois ?[53] En outre, Mathilde, fille de Guillaume III de Saint-Omer[54] est

savoir, Ramelin, mon frère, Gérard, seigneur de Hesdin, mon beau-père, et Arnould d'Ardres, chevaliers et d'autres nombreuses personnes, à savoir, Gérard, seigneur de Bugnimont, Engran de Formet et Godefroy Nonville. En témoignage de cette affaire, nous avons envoyé ces présentes lettres à l'Eglise de Morinie, validée par la suspension de notre sceau. Fait en l'an de Dieu 1071, la veille de la fête du pape Urbain [24 mai].

46 Alexandre Hermand et Louis Deschamps de Pas, *Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*, Société Académique des Antiquaires de la Morinie, Paris, 1860

47 Daniel Haigneré, *Les chartes de l'abbaye de Notre-Dame de Licques (1078-1311)*, dans *Mémoires de la société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, tome 15, Boulogne-sur-Mer, 1889-1890, p. 59

48 5° la dîme de Bournonville que vous a donnée Henri, du consentement de Pierre, son seigneur.

49 Daniel Haigneré, *Dictionnaire du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne*, Arras, 1882, tome 2, art. "*Bournonville*", p. 326

50 Bertrand Schnerb, *Enguerrand de Bournonville et les siens*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 1997, p. 36

51 Anselme, V, 826

52 *Ibid.*, p. 849

53 Anselme n'évoque Pierre de Bournonville que de 1190 à 1199.

54 Thomas Delvaux, *Le sang des Saint-Omer des croisades à la quenouille en Artois, Flandre, Normandie, Angleterre et dans les Etats Latins d'Orient*, Tatinghem, 2007, p. 29

probablement née au milieu du XII° siècle comme Pierre de Bournonville, son époux. A ce titre, le fruit de cette union ne peut guère voir le jour avant 1175 environ. Un fils de Pierre ne peut donc pas faire de concession si tôt ; qui plus est, à une date où son père n'est pas encore actif. Concernant ce titre de 1184, il convient de rester prudent : si le seigneur cité peut éventuellement être la première mention connue de Pierre de Bournonville, il serait aventureux de préciser plus avant ses liens de parenté supposés avec son vassal et identifier celui-ci comme un membre de cette dynastie, dont seule la branche d'Itfort pourrait être à même de proposer le Henry évoqué.

L'esprit et la lettre

En dépit de toutes les critiques que l'on peut apporter à ce document, il ne fait nullement état d'un lien avec un quelconque autre lignage. La famille de Guines n'est pas citée[55] par ce diplôme. Un chevalier de la Maison d'Ardres est cité comme témoin, ce qui ne signifie aucunement qu'il soit parent du contractant. C'est donc à tort que Jean-Baptiste Christyn évoque un lien entre les comtes de Guines et les Bournonville, lequel est repris par Anselme : "*Plusieurs auteurs, comme Christin & Butkens*[56]*, font descendre la maison de Bournonville des anciens comtes de Guines, & s'appuyent sur un titre de l'an 1071 recouvré du debris de l'ancien chapitre de Teroüenne*". Ce lien est basé sur l'observation d'une curieuse similitude entre le discours de Lambert d'Ardres (ch. 23) et le diplôme de 1071 :

Chronique de Lambert d'Ardres :

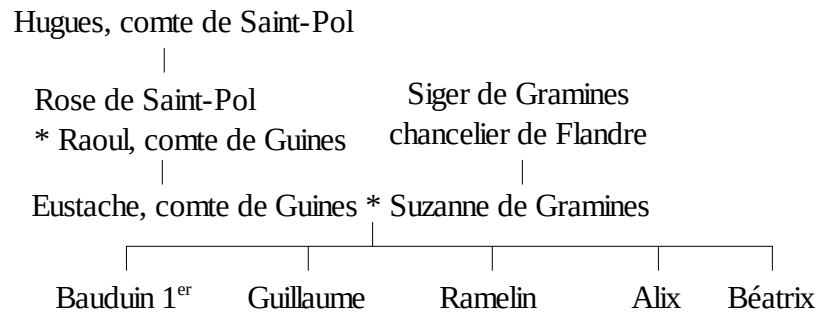

Charte de 1071 :

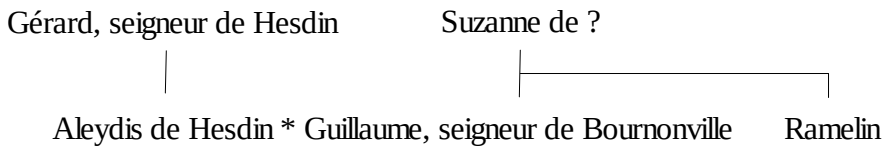

Ainsi, dans les deux cas, on observe la conjonction d'une Suzanne ayant deux fils nommés

55 Haigneré, dans son *Dictionnaire du Pas-de-Calais*, prête abusivement à Guillaume de Bournonville des intentions sournoises : "*Il est plus discret sur les liens qui le rattachent à la famille de Guines [...] et c'est à peine s'il en dit assez pour nous faire entendre à demi-mot ce qu'il en est [...]*". Comme nous pouvons le voir avec la transcription du texte ci-dessus, il n'est nullement question de sous-entendus : les personnes intéressées et les témoins sont cités et signent comme dans tous actes diplomatiques. Il n'y a ni dissimulation familiale, ni revendication d'un lien avec la famille comtale de Guines à la simple lecture de cette donation qui reste, sur ce point, d'une absolue banalité.

56 C'est en vain que l'on parcourt les quatre tomes des *Trophées de Brabant* à la recherche des Guines ou des Bournonville : Christophe Butkens n'en fait aucune mention ... Le *Cabinet d'Hozier* n° 60, f° 17 permet de cerner l'origine de cette attribution puisqu'il y est indiqué que : "*Butkens au mémoire qu'il a de feu son frère le prévost de Saint-Sauveur dit que ce Gérard s'appelle de Boulogne et que ses défendeurs en ont porté les armes jusques à l'alliance de la maison de Leaulnes dans la chronique de Guillaume abbé d'Andres.*"

Guillaume et Ramelin. Cette observation suffit-elle à démontrer l'assimilation de ces personnes entre elles ? L'absence d'identification du lignage de Suzanne dans la charte de 1071 ne permet pas de trancher. Pas plus que l'absence de document où les familles de Guines et de Bournonville seraient citées conjointement. Certes, le prénom *Suzanne* n'est pas très courant mais ce n'est pas le cas de *Guillaume* et *Ramelin*, lesquels se rencontrent fréquemment dans la région. Du XI° au XIII° siècle, les châtelains de Saint-Omer se nomment tous *Guillaume*[57]. Quant à *Ramelin*, hormis parmi les Guines et les Bournonville, son usage se retrouve aux X° et XI° siècles, notamment au sein du lignage de Créquy[58]. C'est d'ailleurs pourquoi Duchesne puis Casellas ont affirmé en leurs temps que Ramelin de Guines est la tige des sieurs de Créquy.

L'idée en elle-même n'est pas dépourvue d'intérêt : le terroir est commun et depuis les travaux de Régine Le Jan[59] poursuivis par Stéphane Lecouteux[60], nous savons toute l'importance de la parentèle dans le choix du nom. Cependant, le désintérêt de Lambert d'Ardres pour les cadets et le peu de générations antérieures ne permettent de juger de l'ancienneté de la spécificité des patronymes usités à la cour de Guines. La faiblesse de la parentèle connue d'Eustache ne laisse aucun indice permettant de connaître l'origine des prénoms choisis pour ses enfants. Les comtes de Saint-Pol[61] ne sont connus avec précision qu'à partir de la fin du XI° siècle et ne peuvent, de ce fait, donner d'explication pour l'anthroponymie des comtes de Guines. La simple coïncidence constatée ici ne permet donc pas de déboucher sur une filiation clairement avérée par le manque d'information disponible. Si la chronologie et la conjecture onomastique semblent pouvoir accepter l'origine boulonnaise des Bournonville, l'héraldique et l'analyse de la charte de 1071 ne peuvent s'y résoudre. L'explication de la genèse de cette dynastie passe par l'analyse de la découverte qui a donné naissance à cette théorie.

Lire la pensée de nos aïeux

Les spéculations sur les origines des Bournonville, bien loin d'être aussi futiles que le lien Guines – Créquy, méritent que l'on s'attache aux arguments développés. Les circonstances de la découverte de Jean-Baptiste Christyn sont explicitées par lui-même en tête de la charte incriminée : "*Quod ad antiquitatem hujus nominis attinet, diploma reperio, de anno 1071. olim in originali in archivis Capituli Morinorum reservatum, et in destructione illius conservatum a D. de Boulongne Canonico capituli Lileriensis, in quo D. Wilhelmus Dominus temporalis villæ de Bournevillæ et viri nobile Ramelinus Frater et Gerardus de Hesdinia socer ejus cum Arnoldo de Ardres vocantur milites, cujus diplomatis tenorem propter antiquitatem hic habe.*"[62]

Comme il a déjà été dit, Daniel Haigneré[63] fut l'un des premiers à avoir une lecture critique de ce

57 Arthur Giry, *Les châtelains de Saint-Omer (1042-1386)*, Paris, 1875 & Thomas Delvaux, *Le sang des Saint-Omer des croisades à la quenouille en Artois, Flandre, Normandie, Angleterre et dans les Etats Latins d'Orient*, Tatinghem, 2007

58 Sur les variantes au sein des premiers degrés de cette famille, on se reportera avec profit à Thomas Delvaux, *Le souci dynastique chez les Créquy, l'importance des alliances mises en avant au XVII° siècle*, L'*Oreiller du Roy* n° 1, www.morinie.com, juin 2008, p. 44

59 Il est également à noter l'intérêt que l'anthroponymie suscite lors des Rencontres d'Azay-le-Ferron, que Pascal Chareille et Monique Bourin organisent depuis 1986 et ayant pour thème : *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*.

60 Stéphane Lecouteux, *Sur l'origine des comtes de Ponthieu du XI° siècle et la diffusion du prénom Enguerrand*, 2006

61 Jean-François Nieus, *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, de Boeck, Bruxelles, 2005, p. 142 & ss.

62 Je retrouve un diplôme qui concerne l'ancienneté de ce nom, de l'an 1071, conservé, autrefois, en original, aux archives du Chapitre des Morins, et, dans la destruction de celui-ci, conservé par le sieur de Boulongne, au Chapitre canonial de Lillers, dans lequel sieur Guillaume, seigneur temporel du domaine de Bournonville et nobles hommes Ramelin, son frère, et Gérard de Hesdin, son beau-père, avec Arnould d'Ardres, sont appelés chevaliers ; voici la teneur ce diplôme concernant cette ancienneté.

63 Daniel Haigneré, *Dictionnaire du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne*, Arras, 1882, tome 2, p. 323-328

document mais n'en fait pas l'étude exhaustive, se contentant d'évoquer la dîme de Bournonville[64]. En 1989, Michel Parenty et Henri Lorge suivent le même chemin : "*Le père Anselme et quelques auteurs font remonter l'origine des premiers seigneurs de Bournonville à Guillaume, surnommé le Brun, second fils d'Eustache, comte de Guînes. Guillaume aurait fait bâtir un château qui, de son surnom, aurait été nommé Brunonville. Nous croyons avec l'Abbé Haigneré qu'il s'agit là d'une éthymologie fantaisiste. Le savant ecclésiastique montre, par ailleurs, comment cette ascendance, fondée sur une prétendue charte de Thérouanne, se trouve démentie par les cartulaires de Thérouanne que l'on venait de retrouver après 300 ans d'oubli*[65]*. Il est très vraisemblable cependant, que plusieurs personnes de ce nom, vivant aux XI°, XII° et XIII° siècles, sont de cette famille.*"[66] Bertrand Schnerb[67] se rallie également à l'opinion d'Haigneré et confirme que "*Toute tentative pour faire remonter plus haut la généalogie des Bournonville semble hasardeuse. Les généalogistes du XVII° siècle, soucieux de plaire à leurs commanditaires, l'ont pourtant tenté, et, afin de parer ce lignage d'une origine prestigieuse, ont voulu voir en Guillaume, second fils d'Eustache, comte de Guînes, et de Suzanne de Gramines, le premier seigneur de Bournonville ; mais cette identification est plus que douteuse : difficile à concilier avec les données concernant Gérard de Bournonville, elle s'appuie en outre sur un document qu'invoquait, à l'appui de cette thèse, Pierre*[68] *Christijn dans sa* Jurisprudentia heroica*, mais dont l'authenticité a été fortement mise en doute.*"[69]

L'affaire semble entendue : de puissants seigneurs peu sourcilleux, des historiographes courtisans, des titres que la poussière a réécrits ... mais en matière de généalogie, les anathèmes de "mythologie domestique"[70] sont souvent lancés sans discernement comme étant une pratique généralisée. On notera cependant que si tel était le cas, les médiévistes travailleraient plus souvent sur des faux que sur d'authentiques documents. De plus, établir un faux ne présente un intérêt que s'il répond à un besoin[71] : l'établissement d'un lien entre les Guines et les Bournonville ferait "gagner" 150 ans d'ancienneté à ceux-ci, mais ont-ils seulement articulé cette prétention qui ferait d'eux, sinon les instigateurs, à tout le moins les complices de cette supercherie ?

Les Bonnières sont dans un cas très similaire : reconnus comme cadets des comtes de Guines, dont ils partagent les armes et relèvent le Nom au XVII° siècle[72], ils doivent "faire leurs preuves" pour obtenir les Honneurs de la Cour en 1754 et 1763. Malgré la possibilité d'évoquer une ascendance remontant au X° siècle, les documents présentés suivent la filiation jusqu'en 1379. A cette lecture, Beaujon[73] indique "*M. le comte de Guines vient de me communiquer ses titres ; ils prouvent l'ancienneté que prescrit le règlement du Roi*". Ainsi, comme les Créquy en 1641[74], les Bonnières du XVIII° siècle ne présentent que

64 "*C'est plus qu'il n'en faut pour suspecter l'authenticité du titre produit par le généalogiste belge. Il y a d'autres indices, auxquels ce n'est pas le lieu de m'arrêter ici.*"

65 Haigneré précise dans sa notice consacrée au village de Bournonville : "*On vient de retrouver, après trois cents ans d'oubli, les vieux cartulaires de Thérouanne, et la charte en question n'y figure point.*" En effet, Duchet et Giry ont publié ces chartriers l'année précédente, en 1881, et il n'y est fait nullement état des Bournonville.

66 Michel Parenty et Henri Lorge, *Op. Cit.*, p. 53

67 Bertrand Schnerb, *Op. Cit.*, p. 35-36

68 Il s'agit en réalité de Jean-Baptiste, fils de Pierre.

69 Par ailleurs, c'est à tort que Schnerb indique p. 12 n. 4 : "*A noter qu'avant Pierre d'Hozier, André Du Chesne dans son Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy, parue à Paris en 1631, s'était déjà intéressé aux Bournonville.*" C'est précisément ce silence et l'apparition de la charte de 1071, 30 ans plus tard, qui ne manquent pas de jeter le doute sur cette question.

70 Expression courante pour évoquer les généalogies fantaisistes forgées au sein du foyer dynastique. L'importance de ce phénomène, que l'on a l'habitude de croire généralisé au XVIII° siècle, n'a encore fait l'objet d'aucune étude statistique. De plus, dans son usage, il n'est jamais tenu compte des différences entre la noblesse d'épée (qui possède toute l'antiquité désirée) et la noblesse seconde.

71 "*Nous avons beau faire, l'amour-propre est toujours le mobile plus ou moins caché de nos actions.*" (Marquise du Châtelet)

72 On notera cependant qu'André Duchesne ne développe pas ce rameau dans son *Histoire généalogique des Maisons de Guines [...]*.

73 Jean Nicolas Beaujon, généalogiste des Ordres du Roi (1758-1772)

74 A cette date les Créquy-Bernieulles disputent aux Blanchefort *de Créquy* le droit de porter les armes plaines de

ce qui est requis (pour les Honneurs de la Cour, le roi impose que "*nulle femme ne nous sera présentée qu'elle n'ait préalablement produit devant le généalogiste de nos ordres trois titres sur chacun des degrés de la famille de son époux [...] et par lesquels la filiation sera établie clairement depuis quatorze cent.*"). Les Bournonville suivent les mêmes usages à l'occasion de leurs entrées dans les chapitres et états nobles[75] et à ce titre, il n'a jamais été fait mention d'une éventuelle filiation avec les comtes de Guines.

Muse qui tiens les sommets de Parnasse / Guide ma langue & me chante la race[76]

Si les exigences de preuves n'ont jamais nécessité de devoir remonter aussi haut dans le temps[77], les cas d'érections de fiefs des Bournonville sont l'occasion pour le pouvoir royal de citer l'antiquité de cette Maison et donc d'apprécier l'intérêt que porte la famille à cette question. La chancellerie française n'évoque l'origine des Bournonville dans aucune pièce : officiellement, leur faveur est due à "*la proximité de sang dont il attouche comme étant fils aîné de notre chere & amée cousine Marie-Chrétienne d'Egmont, princesse de Mansfeldt*"[78]. Cet argument est repris en 1608, 1651 et 1652. La chancellerie espagnole est plus prolixe : "*[...] Ioinct que la famille dont est issu ledit Messire Alexandre [II] de Bournonville Comte de Hennin, seroit de tres ancienne & illustre noblesse, descenduë des anciens Comtes & Princes de Boulogne sur mer, dés avant l'an mil : que les descendans, de laditte famille auroient du depuis continué de porter le nom de Bournonville, et par les femmes des Comtes de Flandres, Mahaut de Fiennes femme de Jean, dit le grand Sire de Bournonville (de qui seroit sortie toute la Maison de Bournonville) estant fille d'Isabeau de Flandres, qui auroit eüe pour mere une autre Isabeau de Luxembourg comtesse de Namur, seconde femme de Guy Comte de Flandres, petit fils de Bauduin Empereur de Constantinople. [...]*"[79] La mention est certes fugace mais bien présente : plus que les comtes de Guines, Alexandre II de Bournonville revendique une filiation avec les comtes de Boulogne. Cette prétention est accompagnée d'une filiation cognatique plus sérieuse qui, malgré son évidence, est détaillée à chaque génération. Il est à noter que ces lettres sont antérieures de 12 ans à la découverte de Christyn.

Cette filiation est-elle documentaire ou n'est-elle que la matérialisation de l'immémorialité ? La question peut surprendre mais l'infini que procure la noblesse *immémoriale* est encore un concept mal appréhendé au début de l'ère moderne[80]. Raccrocher sa filiation à un autre lignage ou à une origine mythologique peut rassurer dans un temps où les consciences sont malmenées[81] et où l'Antiquité est redécouverte. Ainsi, l'affirmation d'une dynastie mythique ne serait pas une poussée d'orgueil mais

---

Créquy. Sur cette question, on se reportera avec profit à :

- Thomas Delvaux, *Petite histoire des Créquy*, www.morinie.com, avril 2007
- Thomas Delvaux, *Le souci dynastique chez les Créquy : l'importance des alliances mises en avant au XVII° siècle*, L'*Oreiller du Roy* n° 1, www.morinie.com, juin 2008, pp. 28-48

75 En effet, on dénombre 4 entrées aux états nobles, 1 à Saint-Cyr et 8 chanoinesses réparties dans différents chapitres. cf. François Caron, *Grandescunt aucta matrimonio, baculum unum pro cochlearibus tribus*, à paraître.

76 Pierre de Ronsard, *Les quatre premiers livres de la Franciade*, Paris, 1572, p. 1

77 On lira avec profit le *discours préliminaire* de Louis-Nicolas-Hyacinthe Chérin, *Abrégé chronologique d'édits, déclarations, règlements arrêts & lettres patentes des rois de France de la troisième race, concernant le fait de noblesse précédé d'un discours sur l'origine de la noblesse, ses différentes espèces, ses droits & prérogatives, la manière d'en dresser les preuves & les causes de sa décadence*, Paris, 1788

78 *Lettres d'érection de la baronnie d'Houlefort en duché sous le nom de Bournonville* (septembre 1600).

79 *Lettres de Philippe [IV] d'érection pour la principauté de Bournonville le 12 septembre 1656 à Madrid.*

80 L'espace est limité à une sphère plus ou moins importante qu'Emmanuel Kant définit encore comme un "*univers-île*" en 1754/5 (*Histoire générale de la nature et Théorie du ciel*). Que la terre ou le soleil soient au centre ne change rien à ces limitations de l'univers puisqu'ils sont définis comme étant au centre. Il ne saurait être question de placer un centre dans un espace n'ayant pas de limite. En conséquence, les découvertes de Galilée au début du XVII° siècle ne font que repousser la question.
Pour ce qui est du temps, l'homme se situe entre la Création et une éternité qui dure "*jusqu'à la fin des Temps*", décrite dans l'Apocalypse.

81 Notamment lors des guerres de Religion au XVI° siècle et de la révolte des Pays-Bas jusqu'au milieu du XVII° siècle.

l'assurance de la présence d'une tradition enracinée par le temps, seul garant de stabilité. La croyance en cette origine mythique n'est alors qu'accessoire puisqu'elle ne permet que de cerner un terroir, définir son identité ou affirmer son indépendance. Le *Dossier bleu* consacré à la Maison de Sales illustre cette tradition où le temps généalogique (défini par les actes) n'a encore que peu d'intérêt[82]. Hozier y défend l'idée que celle-ci trouve son origine parmi les prêtres saliens du culte de Mars établis par Numa Pompilius en – 190 : "*Il est évident et hors de doute, que ces Sales martiaux Romains, en portant leurs armes victorieuses dans les Gaules, s'arrêtèrent quelques tems en Savoye, qui étoit le pays des Allobroges, et firent alliances à la maison de Thorens qui pris dès lors le nom de Sales, qui est resté dans cette illustre maison : En efet les petis traits d'histoire de cet arbre font voir qu'elle a produit de grands hommes de guerre dont Dieu s'est servi pour combattre les ennemis de la Religion, ont servi fidellement leur souverain aussi bien que les couronnes étrangères.*" Le lignage des Lusignan développe également une légende visant à asseoir sa cohésion. Inventé à la fin du XII° siècle, ce mythe est réutilisé par l'ensemble des familles descendantes de cette dynastie faisant de la fée Mélusine son symbole totémique où chacun se reconnaît[83]. De multiples exemples existent sans qu'il soit question d'une conviction en de véritables faits historiques : le substrat documentaire cède ici la place en un *lieu de mémoire*[84] où la dynastie s'agrège. Le généalogiste moderne s'ingéniant à puiser dans la *memoria* des éléments susceptibles de renseigner la transmission atavique, qui servent souvent de digressions introductives à l'étude généalogique proprement dite.

De plus, au travers d'une *Europa Universalis* où les principales nations se concurrencent, gouverner l'Europe revient à gouverner le monde. La généalogie est un moyen de soutenir sa légitimité à la monarchie universelle au plus haut niveau, permettant de prolonger les empires romains et carolingiens. Alors qu'Elisabeth 1ère, en délicatesse avec la papauté[85], conçoit un tableau généalogique la reliant à Adam[86], Habsbourg et rois de France se disputent la translatio imperii depuis déjà plusieurs siècles[87]. Ainsi, en 1317, les Gesta Rerum Francorum soulignent la transmission dynastique des Carolingiens aux Capétiens au détriment de la légitimité issue des rois robertiens[88]. Il est d'ailleurs curieux de constater que Philippe V le Long ait privilégié une filiation cognatique à ses aïeux agnatiques[89] pour asseoir ses droits à la couronne alors qu'il est vient d'écarter sa nièce Jeanne, fille de Louis X le Hutin. La succession féminine est à nouveau refusée en 1328 afin de permettre l'avènement des Valois au détriment d'Edouard III. Le refus anglais de cet héritage amena la guerre de 100 ans.

82 Le besoin commence à s'en faire ressentir à l'époque moderne lorque la preuve testimoniale devient insuffisante.

83 Germain Butaud & Valérie Piétri, *Les enjeux de la généalogie (XII°-XVIII° siècle), pouvoir et identité*, Autrement, Paris, 2006, pp. 236-237

84 André Burguière, *La généalogie*, dans *Les lieux de mémoire*, tome III, *Les France*. 3, *De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1993, pp.18-51

85 Le 25 février 1570, Pie V excommunie la reine d'Angleterre par la bulle *Regnans in Excelsis*.

86 Myriam Provence, Emmanuel de Boos & Jérôme Pecnard, *Les plus beaux arbres généalogiques*, Les arênes, Paris, 2006, pp. 94-95

87 Alexandre Yali Haran, *Le Lys et le Globe. Messianisme politique et rêve impérial en France aux XVI° et XVII° siècles*, Champs Vallon, Seyssel, 2000

88 MS latin 13836, f° 78 (cf. p. suivante)

89 Eudes et Robert 1er accèdent au trône de la *Francia occidentalis* en 888 et 922

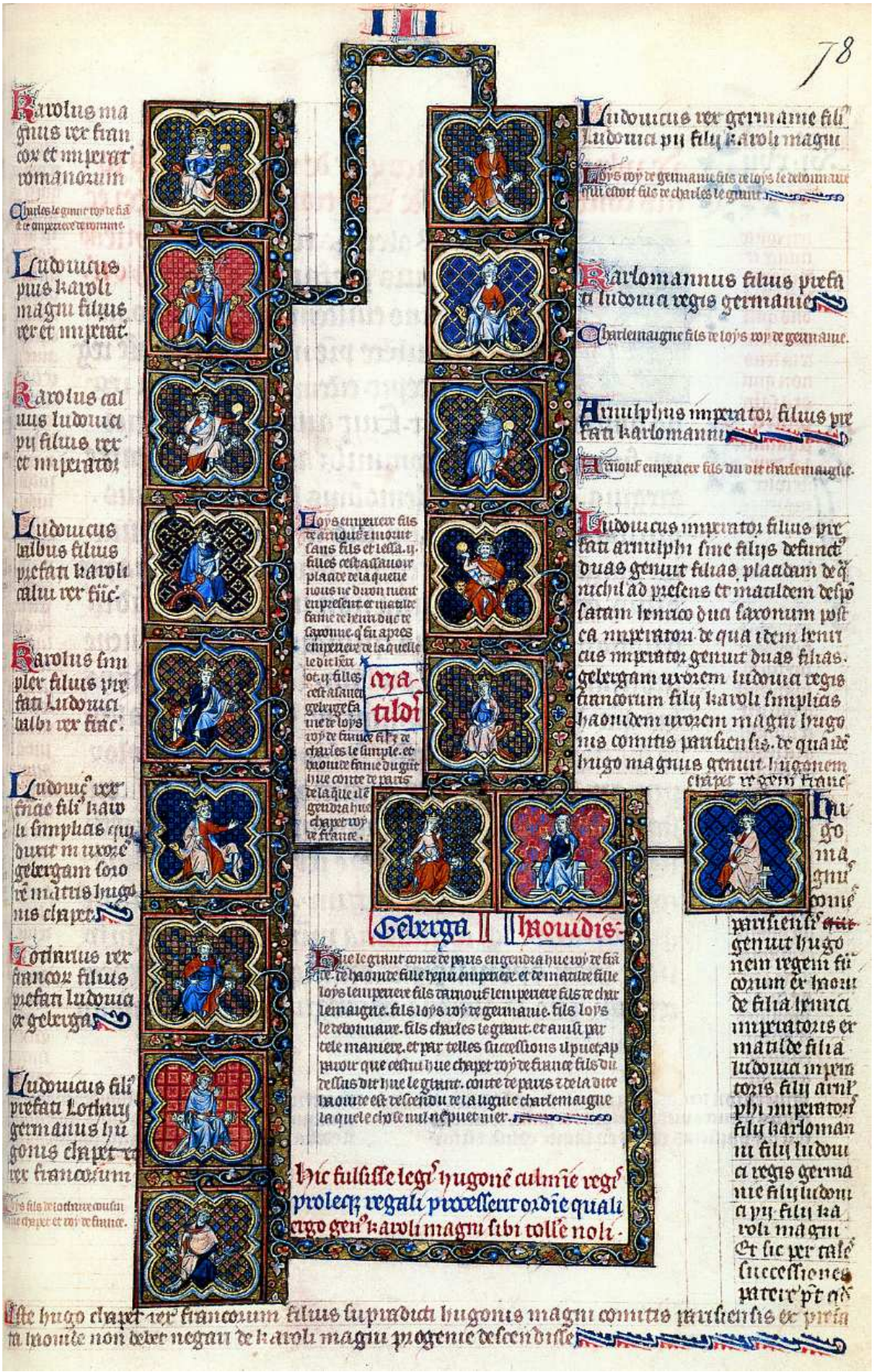
78
Karolus magnus rex francor et imperat romanorum
Ludowicus pius karoli magni filius rex et imperat
Karolus caluus ludowici pij filius rex et imperator
Ludowicus balbus filius prefati karoli calui rex fuit
Karolus simpler filius prefati ludowici balbi rex fuit
Ludowicus rex francie filius karoli simplicis qui duxit in uxorem gelbergam sororem comitis hugonis chapet
Lotharius rex francor filius prefati ludowici et gelbirge
Ludowicus filius prefati lotharij germanus hugonis chapet regis francorum
Ludowicus rex germanie filius ludowici pij filij karoli magni
Karlomannus filius prefati ludowici regis germanie
Arnulphus imperator filius prefati karlomanni
Ludowicus imperator filius prefati arnulphi fuit filius defuncte duas genuit filias quarum prima nichil ad presens et matildem despensatam henrico duci saxonum post ea imperatori de qua eidem henrico imperatori genuit duas filias. gelbergam uxorem ludowici regis francorum filij karoli simplicis hadouidem uxorem magni hugonis comitis parisiensis. de qua idem hugo magnus genuit hugonem chapet regem francie
Hugo magnus comes parisiensis genuit hugonem regem francorum et hadouidem filiam prime imperatoris et matilde filie ludowici imperatoris filij arnulphi imperatoris filij karlomanni filij ludowici regis germanie filij ludowici pij filij karoli magni
Et sic per tales successiones patet quod iste hugo chapet rex francorum filius supradicti hugonis magni comitis parisiensis et prime uxoris non debet negari de karoli magni progenie descendisse
Gelberga
Hadouidis
Hic fuit filius regis hugonis cui mie regis proles regali procederet ordine quali ergo genus karoli magni sibi tollere noli.

BN Fr. 20124 f° 154 : *Priam* le Jeune, *descendant de Francion, bâtit Sycambria dans l'ordre et l'union alors qu'en dessous, Enée succombe aux charmes de Didon et que Romulus, souillé par le sang de son frère, construit Rome. On note que Priam (en haut à droite) porte un tabard fleurdelisé afin de souligner son lien avec la couronne française.*

Parallèlement à la recherche généalogique "scientifique", les monarchies européennes développent des filiations mythiques, non pour une approche documentaire supposée, mais pour la défense de leurs intérêts politiques[90]. Tel est le cas de l'appropriation de la descendance énéïque revendiquée par l'Angleterre, le SERGe[91] et la France. La généalogie est ici clairement perçue dans sa conception culturelle et non filiative puisque dans le même temps les rois scandinaves se prétendent issus d'Odin[92] et les territoires ayant connu une influence celtique revendiquent une ascendance arthurienne.

L'héritage culturel passe par sa matérialisation dans la filiation du souverain qui en est légitimé. Le successeur au trône de Charlemagne *doit* en être l'héritier tout comme il incarne en sa personne le terroir qu'il gouverne par un attachement dynastique aux mythes fondateurs qui le composent. De cette situation naît un paradoxe : les rois chrétiens défendent leurs origines païennes tout en affermissant la chrétienté les armes à la main. Le roi *très catholique*[93] revendique la succession d'Enée tout comme le *fils aîné de l'Eglise*[94] et le *Defensor Fidei*[95]. L'objectif est ici d'expliquer la fondation de la nation par un fondateur éponyme, logiquement lié au souverain : en Ibérie, l'argonaute *Cale* arrive à l'embouchure du Douro et fonde une ville. Les Romains en font un port qui prend le nom de *Portus Cale*, donnant naissance au Portugal. De même, la France est fondée par

90 Il est à noter que ces filiations plus politiques n'est pas l'apanage du "Vieux Continent" : en effet, et même s'il convient de conserver à l'esprit les différences entre ces deux "Mondes", Nadine Béligand expose une conception similaire au centre du Mexique précolombien (p. 62) : "*les auteurs des codex Techialoyan de cette région semble entériner le transfert de la région tépanèque aux mains des Mexica jusqu'à la veille de la conquête. Ils se présentent comme les héritiers de cette double paternité qui est leur miroir.*
Leur généalogie n'est pas individuelle mais culturelle ; elle ne met pas en scène des individus mais des nations luttant pour le contrôle politique et fiscal au sein de la vallée de Mexico et de ses régions avoisinantes. Les manuscrits font preuve d'une grande capacité de coexistance avec l'autre, avec des passés superposés, chargés d'oppositions ; le contenu des manuscrits est l'empreinte même de cette altérité."
Cf. Nadine Béligand, *L'éviction des étrangers par le lignage, la légitimité et le mérite. La production historique des caciques immémoriaux de la vallée de Toluca (Mexique central, XVII°-XVIII° siècles)*, dans Pierre Ragon, *Les généalogies imaginaires, Ancêtres, lignages et communautés idéales (XVI°-XX° siècle)*, PURH, Rouen, 2007, pp. 49-82

91 Saint-Empire Romain Germanique

92 Ainsi, Ragnar Lodbrok, roi de Suède et de Danemark, rejette ses origines danoises pour prétendre à la succession d'Odin.

93 Cf. Alexandre Yali Haran, *Le lys et le globe. Messianisme politique et rêve impérial en France aux XVI° et XVII° siècles*, Champs Vallon, Seyssel, 2000, p. 130

94 Cf. Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Gallimard, Paris, 1985, pp. 19-54

95 Depuis 1521, Henry VIII est proclamé *Défenseur de la Foi* par le pape Léon X, après avoir publié son *Assertio septem sacramentorum* contre les positions de Luther. Henry VIII conserve ensuite ce titre malgré le schisme qu'il provoque le 11 février 1531 en fondant la religion anglicane.

Francion[96], petit-fils d'Enée, tout comme Brutus[97] est le fondateur de la (Grande) Bretagne. Tributaires de l'imagination des auteurs médiévaux, de multiples variantes existent[98] de cette "*fable poétique*"[99]. Dans les contrées celtes, la matière de Bretagne est un substrat important dont ces filiations culturelles bénéficient, notamment dans les pages écrites par Geoffroy de Monmouth : Brutus donne naissance à Albion qui poursuit la filiation jusqu'à la lignée arthurienne[100]. Les rois d'Angleterre affirment cette origine, dont un des exemples les plus spectaculaires est la table de Winchester réalisée vers 1275[101] et peinte en 1522. La continuité politique y est évidente : le roi Arthur a les traits d'Henry VIII. Le centre est occupé par les roses d'York (blanche) et de Lancastre (rouge) unies dans la rose Tudor. Le roi, fruit de l'union des clans naguère ennemis (Henry VIII est Lancastre par son père, York par sa mère), ramène la paix dans son royaume après des années de chaos, comme Arthur a été choisi pour mettre un terme aux luttes entre les prétendants au trône de Bretagne.

La table de Winchester ou
King Arthur's Round Table

Qu'elles soient religieuses, mythologiques ou arthuriennes, de ces inventions, nul n'est dupe et si

96 Francion naît au VII° siècle dans les *Chroniques* du pseudo-Frédégaire. Du XIII° au XV° siècles, les *Grandes Chroniques de France* s'en firent le relai. Le XVI° siècle, apogée de la concurrence que se livrent Valois et Habsbourg pour la dignité impériale comme le montre les travaux d'Alexandre Yali Haran, voit une multiplication des publications développant le mythe de Francion :
- Jean Lemaire "*de Belges*", *Illustrations de Gaule et Singularités de Troie*, 1511/2 (ici Francus est fils d'Hector)
- Jean Trithème, *De origine gentis Francorum compendium*, 1514
- Gilles Corrozet, *La Fleur des antiquitez de Paris*, 1532 (François 1er y est présenté comme le 64e successeur d'Hector)
- Ronsard écrit la *Franciade* en 1572
- Les *Chroniques* du pseudo-Frédégaire sont éditées à Bâle (1568), en France dans les *Antiquités gauloises* de Claude Fauchet (1599), Ingolstadt (1602), Hanovre (1623).

97 Il apparaît (avec Francion) au IX° siècle dans l'*Historia Britonum* puis est popularisé par Geoffroy de Monmouth dans son *Historia Regum Britanniae* au XII° siècle.

98 Au delà des variantes entre auteurs, une importante mutation se fait jour au XV° siècle, lorsque les premiers doutes apparaissent sur la véracité de l'origine troyenne de la France, en raison d'une meilleure connaissance du monde gaulois. Suite aux travaux de Paul-Emile sur les auteurs grecs (Diodore de Sicile et Strabon) précisant l'expansion celte, Jean Lemaire *des Belges* inverse la filiation troyenne : désormais, les Gaulois, issus de Noé, donnent naissance aux Troyens dont les descendants fondent Rome, la France et la (Grande-)Bretagne.
En effet, la réécriture des mythes est tributaire de la conjoncture comme le montre Laurent Segalini, *La genèse en partage : brève histoire coloniale d'un mythe inca*, dans Pierre Ragon, op. cit., pp. 87-104

99 Johannes Angelus de Legonissa, *Opus davidicum*, BN Lat. 5951 A, f° 27

100 On identifie Uther Pendragon au roi gallois Einion *Yrth* (*l'Impétueux*) ap Cunedda (roi de Gwynedd) "*Pen Draig*" ou "*Penndrogn*" qui signifierait "commandant de la cavalerie" ; et son fils Arthur à Owain *Ddantgwyn* (aux Dents Blanches). Le fils de celui-ci, Cynlas Goch a été surnommé "fils de l'Ours" (*Arz* ou *Artorius*).

101 On note que de 1277 à 1282, Edouard 1er *Longshanks* conquiert le pays de Galles, unifiant ainsi l'antique Bretagne tandis que l'Ecosse sombre dans des querelles dynastiques dont souhaite bénéficier son voisin méridional : ses efforts le font clairement apparaître comme un nouvel Arthur.

Louis XIV est le dernier roi à se dire "*prince troyen*", cela coïncide avec la fin de l'idée impériale en France[102]. Ces mythes ne trouvent leurs origines que dans une vision politique où les degrés de noblesse n'ont pas de prise mais où la portée symbolique est essentielle. Ainsi, Louis XII avait déjà utilisé l'argument troyen pour justifier les guerres d'Italie. Sa devise est d'ailleurs des plus éclairantes : "*Ultus avos Trojae*" (Venger nos ancêtres troyens). De même, les comtes de Boulogne se créent des origines troyennes[103] dès 1080/7 afin de justifier leur engagement dans la croisade, les comtes de Flandre les imitent vers 1120[104]. Cette généalogie mythique n'a pas vocation à tromper le lecteur mais à informer des prétentions politiques ou territoriales de la dynastie. Ainsi, Alexandre II de Bournonville "*de tres ancienne & illustre noblesse, descenduë des anciens Comtes & Princes de Boulogne sur mer, dés avant l'an mil*" s'affirme simplement de noblesse immémoriale dont le terroir est enraciné dans le Boulonnais depuis plusieurs siècles ... on est là bien loin de l'escroquerie ... la généalogie à l'époque médiévale et moderne a une conception familiale et territoriale que résume parfaitement Bossuet : "*Dieu veut que nous conservions le souvenir de la parenté et des origines communes, si éloignées qu'elles soient.*"

Cette conception, où les origines de chaque dynastie doivent être drapées de nimbes mystiques, n'est pas en opposition avec la filiation biologique, à tout le moins dans la vision qu'en ont nos aïeux. Ainsi, Jean Le Charpentier[105] en remarque la complémentarité dans son "*Histoire genealogique des Païs-Bas ou histoire de Cambray et du Cambresis [...] Justifié par Chartes, Titres, Epitaphes, & Chroniques, & embelli de plusieurs riches Memoires de l'Antiquité, qui servent grandement aux Nobles, & aux Curieux*"[106]. Dans sa préface à ses "*chers lecteurs*", il en explique l'origine : "*Charlemagne fit composer en vers l'extraction & les merites des grands Hommes d'Estat & de Guerre, & ordonna à ses sujets de les apprendre par coeur, afin que par l'exemple & la connoissance de leurs vertus, ils fussent incitez à les suivre. Bref, tous les Estats les mieux policez, ont jugé qu'il estoit tres louable, tres glorieux, voire necessaire de conserver en leurs Registres l'ancienneté, & les belles actions de chaque lignée [...] Et de la vint que chacun tira la source de sa Famille le plus loin qu'il pût, jusques à recourir aux fables, & aux Dieux des Anciens.*" Cette préservation de la mémoire ne sert cependant pas qu'à tirer de l'oubli les vertus ancestrales mais "*tant pour servir de miroir à la posterité, que pour la succession des fiefs, pour l'exemption des Tailles & Imposts, pour l'administration des hautes Charges, &c.*" Ainsi, pour magnifier les qualités de ses aïeux, on recourut aux épopées[107], la grandeur du héros justifiant des origines et des actions surnaturelles, inaccessibles au commun et légitimant un traitement particulier. Le processus s'inverse lorsqu'il s'agit de motiver de ces "lois particulières"[108], où la tentation est grande de recourir à ces "*fables*" pour combler un "*manquement*". Carpentier[109] montre que ce processus pervers suit la même verticalité que l'invention de la généalogie, depuis les souverains jusqu'aux lignages plus modestes[110] : "*Ne persuada-t-on pas à Alexandre qu'il estoit fils de Jupiter Amon, à Jules Cesar qu'il descendoit de la deesse Venus, & à Auguste qu'il estoit*

102 Sur les prétentions françaises à la dignité impériale, on lira avec profit :
- Alexandre Yali Haran, *Les droits de la couronne de France sur l'Empire au XVII° siècle*, Revue historique n° 605, Paris, janvier-mars 1998
- Gaston Zeller, *Les rois de France candidats à l'Empire : essai sur l'idéologie impériale en France*, Revue historique n° CLXXIII-2, Paris, 1934, pp. 273-311 & 497-534

103 Les comtes de Boulogne revendiquent également une origine arthurienne indiquant que Léger 1er, premier comte de Boulogne, est fils de Léger, prince de Cambrie et de Gania, fille d'Uther Pendragon. Cf. Isabelle Clauzel-Delannoy, *Comtes et comtesses de Boulogne*, Cercle d'études en pays boulonnais, Boulogne, 2007, p. 6

104 Cf. Colette Beaune, *op. cit.*, p. 47

105 Nommé aussi indifféremment Jean Carpentier.

106 Jean Le Charpentier, *Histoire genealogique des Païs-Bas ou histoire de Cambray et du Cambresis*, Leide, 1664

107 Telle la *Chanson de Roland*, où le romanesque transcende l'épisode historique réel.

108 Définition des "privilèges" bien que ce terme fut largement galvaudé lors de la Révolution : les privilèges ne sont en rien l'apanage de la noblesse. Chaque institution, corps de métier ou individu dispose d'un statut codifié parfois depuis le Moyen-Age.

109 Préface de Jean Le Charpentier, *Op. cit.*

110 Au demeurant, cette conception se vérifie effectivement. On lira sur cette question : Germain Butaud & Valérie Piétri, *Les enjeux de la généalogie (XII°-XVIII° siècle), pouvoir et identité*, Autrement, Paris, 2006, pp. 16-21 et 80 & ss.

issu d'Enée ? Les Anglois ne commencent-ils pas la genealogie de leurs Rois par Brutus, pretendu fils de Silvius Posthumius, & petit fils d'Ascanius fils d'Enée ? Les Allemans ne tirent-ils pas l'origine de leurs Monarques d'un Ascanés, les Thraces d'un Tiras, les Moscovites d'un Meschec, les Danois d'un Dodanim, les Suedois & les Gaulois d'un Samotés, les Macedoniens d'un Kittim, les Phryges d'un Thogorma, tous fils ou neveux de Japheth fils de Noë ? Et entre les Historiens Espagnols les uns remontent l'origine de leurs Rois depuis Adam, les autres depuis Tubal fils de Japheth, & les plus moderez depuis Hercule. Cette innocente curiosité passa des Empereurs & des Rois aux autres Princes, & Seigneurs. Ceux de la Maison d'Est[e] ne se disent-ils pas issus d'un Prince Troyen nommé Marchus, les Ursins de Licayon Roy d'Arcadie du costé paternel, & d'Acestes Troyen du costé maternel ? Les Colomnes[111] *se vantent d'estre sortis des Camilles Romains, les Avalos d'Achille, les Welfes de Catilina, les Baux Princes d'Orange de l'un des trois Rois qui adorerent JESUS CHRIST en Bethleem, les Comtes de Nassau de Nauseus Capitaine de Jules Cesar, les Gonzagues Ducs de Mantoue de Lucius Cotta Consul Romain, les Roßis (marquis de S. Second, & Comtes de Bercetto) de Rossius Lieutenant general de Xerxes Roy de Perse ; les Montmorencis d'un Prince de la Gaule nommé Mauritasgus mentionné par Jules Cesar, les Aubignis d'un Albiniacus Senateur Romain, les Marcillacs de Marcilliacus, les Marsacs de Martius, les Crecis de Caricius, & un infinité d'autres que je laisse par discretion. Ce qui nous monstre assez comment châcun se plaisoit du passé en la recherche de son extraction. Außi cette louable ambition s'est tellement emparée des esprits des Gentilhommes de nos derniers siecles, qu'il n'y a que les lasches & les poltrons, qui ne se glorifient de la gloire de leurs Ancestres, de peur que ne les imitans pas, on croye qu'ils ne sont pas leurs legitimes heritiers, ou que les merites & les vertus de leurs Peres fassent par trop éclater l'infamie de leurs mauvaises vies.*" Reste que ces figures mythiques relèvent du discours politique, dont la justification n'a pas besoin de l'élaboration d'un faux : l'origine des Bournonville n'entre donc pas dans ce cadre d'autant que cela ne les rattache pas à un fondateur spécifique.

Du mythe à la faute

Le milieu du XVII° siècle atteste de la présence d'un mythe familial dont nous ne connaissons pas l'ancienneté. Par son apparition en 1663 et son utilisation généralisée par tous les auteurs ultérieurs[112], la charte de 1071 apparaît comme une pièce essentielle du passage de cet attachement au terroir boulonnais à une filiation erronée. A ce titre, elle est d'autant mieux acceptée qu'elle s'inscrit parfaitement dans le mythe dont elle s'inspire, n'apparaissant plus au final que comme la mise par écrit d'une tradition orale[113].

L'identification précise du lien unissant les Bournonville aux comtes de Guines participe du passage d'une immémorialité nécessairement intemporelle à une origine clairement établie, où la naissance des Bournonville est fixée au XI° siècle. De plus, leurs origines dynastiques évoluent des comtes de Boulogne vers les comtes de Guines. En effet, cet abandon d'une filiation mythique se réalise au profit d'une autre très bien documentée[114] par "*el famoso Autor Andres du Chesne*"[115] et participe de la volonté de privilégier désormais les actes[116]. Ainsi, en 1656, la généalogie des Bournonville est issue du terroir boulonnais ; en 1663, ce lien se matérialise dans les comtes de Guines du XI° siècle par l'interprétation réalisée sur un seul acte (faux) ; en 1680, la synthèse est réalisée en inscrivant sur un même tableau les lignages de Boulogne, de Guines et de Bournonville[117] ; en 1730, les comtes de

111Colonna

112Casellas et Anselme notamment.

113André Burguière indique à très juste titre : "*Conçu pour conforter et prolonger l'apport de la mémoire par des techniques de vérification, le travail du généalogiste passe aisément de la science du vrai à l'art du vraisemblable.*" cité dans André Burguière, *La généalogie*, dans *Les lieux de mémoire*, tome III, *Les France. 3, De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1993, p. 30

114André Duchesne, *Histoire généalogique des Maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, Paris, 1631

115Casellas, *op. cit.*, p. 126

116Il s'agit bien sûr des preuves demandées pour prouver sa noblesse, lesquelles sont également indispensables pour parvenir à divers offices et charges (écoles militaires, chanoinies, honneurs de la Cour, ...).

117Casellas, *op. cit.*, p. 5. Cet *Arbol genealogico de la nobilissima casa de Bournonville* est transcrit en annexe 1.

Boulogne sont devenus invisibles. La production de ce faux document a pour conséquence de briser le lien du terroir au profit d'une approche scientifique (ou réputée telle). Cette transition n'aboutit pas au gain de 150 ans d'ancienneté par l'ajout des comtes de Guines aux racines de Bournonville, mais à la perte d'une filiation de 500 ans par le rejet des comtes de Boulogne connus depuis Léger 1er en 490[118]. Loin de flatter l'*ego* du lignage, ces recherches clarifient les origines des Bournonville à partir d'un point historiquement acceptable au XVII° siècle.

Il est à noter qu'Hozier n'évoque jamais d'hypothèse indiquant que les Bournonville sont issus d'une autre famille. Notamment dans la *Descente généalogique de l'illustre maison de Bournonville, d'extraction francoise, sortie des anciens sires de Bournonville, qui estoient des premiers et des plus anciens barons du Boulonois, dez l'an MXXXV*[119] présentée au duc de Bournonville[120] en 1657 et dont le premier degré débute par "*Girard sire de Bournonville et de Selis, chevalier*" qui est cité en 1035, décédé après 1084 et époux d'Elemburge selon les chroniques de l'abbaye d'Andres. Par ailleurs, les filiations données par Hozier et Anselme diffèrent légèrement l'une de l'autre[121], comme on peut le voir dans le tableau suivant où la place d'Hugues est source de débat :

Hozier (1657)	***Anselme (1730)***
	Guillaume * Adélaïde d'Hesdin
Girard * Elemburge	Gérard * Eleburge de Selis
Louis * Silvia	Louis * Silvie
Roger * Hildegarde de Renty	Eustache * Aldegonde de Renty
Pierre	Pierre * Mechtilde de Saint-Omer
Hugues * Yolande de Liaulnes[122]	
Robert * Guiotte[123]	Robert * Guyote d'Abbeville
Roger * Alix de Longvilliers ** Péronne d'Olhain	Roger * Aleide de Longvilliers-Cayeu ** Péronne d'Olhain
Jean 1er * Ide de Bernieville ** Jeanne de Bailleul	Jean 1er * Ide de Bernieules ** Jeanne de Bailleul
	Hugues * Yoland de Lianes
Jean II *le Grand* * Mahaut de Fiennes	Jean II * Mahaud de Fiennes

Au XVII° siècle, la généalogie des Bournonville apparaît donc fermement divisée entre une vision française *cartésienne*[124] exclusivement appuyée par des actes et une espagnole plus traditionnelle où les anciens mythes gardent une place. C'est dans ce contexte flamand, où l'autorité royale espagnole

118Isabelle Clauzel-Delannoy, *op. cit.*, p. 6

119Bibliothèque nationale, département des manuscrits, Pièces originales 472, "*Bournonville*", f° 71. Le catalogue précise qu'il s'agit d'un envoi de Pierre d'Hozier à André Duchesne, ce qui est pour le moins douteux : le destinataire étant mort depuis 1640 ...

120Il s'agit alors d'Ambroise, fils d'Alexandre 1er.

121Casellas réalise un tableau des comtes de Guines et n'indique que le premier sire de Bournonville.

122Hozier suit la même théorie développée par Duchesne dans son manuscrit 59, f° 128-131. Solmont fait de même.

123On notera avec curiosité que Duchesne (59, f° 128-131) la nomme "*Guiotte de Boubers*", Anselme l'appelle "*Guyote d'Abbeville*". Solmont écrit "*Guyotte de Boubers, fille du vicomte* d'Abbeville". Saint-Allais la donne fille de Guillaume d'Abbeville et d'Agnès de Fontaines. Cette constatation souligne les liens existant entre ces deux familles que François Caron a étudié dans : *Un créquier issu du Ponthieu : les Marcotte descendants des comtes de Ponthieu ?*, L'*Oreiller du Roy* - n° 2, décembre 2008, pp. 107-119.

124Le *Discours de la méthode* est publié en 1637.

soutient encore l'héritage mythique en 1656, qu'apparaît la charte de 1071, dont la lecture laisse à penser (au moins à Madrid ou Bruxelles) que le lien des comtes de Guines aux sires de Bournonville peut trouver sa justification.

En conséquence, que signifie la création de la fausse charte de 1071 ? Cette assise est bien loin des requêtes des officiers du roi qui ne demandent pour le maintien dans la noblesse que la preuve centenaire[125]. Inutile dans la présentation des preuves nécessaires aux charges et offices[126], elle ne présente un intérêt que pour "arrêter" officiellement la filiation des Bournonville au milieu du XI° siècle par une charte qui se veut fondatrice de la dynastie. Cependant, en matérialisant leurs origines, les Bournonville les entachent de deux vices : leur immémorialité a désormais un début, ils ne sont plus de ce fait *princeps* de leur fief[127] ; de plus, en se basant sur un document faux, ils se compromettent parmi les aigrefins, dont les plus célèbres sont sans conteste les frères de Launay.

Un entourage malsain ?

S'ils n'ont pas utilisé ce titre pour obtenir des faveurs ou des charges, ne l'auraient-ils pas forgé pour affermir leur propre vanité que dénonce Bertrand Schnerb ? Jean-Baptiste Christyn précise à la suite de la charte de 1071[128] un commentaire reliant les Bournonville aux Guines :

"*Ex hoc titulo simul collige vetustissimam & militarem à sexcentis & amplius annis Illustrissimæ Bournonvilliæ gentis spendorem, nominisque antiquitatem & prosapiam stemmatis, à primis Comitibus Guynesiis & Bononiensibus, licet id ipsum etiam identitas veterum insigorium & ortus satis superque videatur innuere. Ex generoso hoc stammate novus prodiit Alexander, si non ille magnus tamen Bournonvillius, nomen secutus, & hoc egit ut magnus audiret : validum manu vidit Germania, vidit & Belgica : hem Francia ! penè Alexandrum nuperrimè ante Valencenas oppresseras, nisi animosior ex multitudine terrorum exstitisset, alibi multarum palmarum nobilis bellator, hic in una urbe totius Belgii propugnator ac vindex : quot eruptiones tot elogia retulit, quot triumphos tot plausus, hunc Martem sibi bella vindicant. Vivere pergat & solatio Belgis esse, valere, & ornementa suis adserre.*"[129]

C'est sur cette base que les auteurs suivants se sont emparés de cette théorie, la relayant sans la vérifier même si, parfois, les latinistes ne se laissent pas berner quant à la formulation pour le moins étrange de ce document. Ainsi, Casellas, avant de transcrire à son tour ce texte, l'introduit-il par ces mots : "*Guillermo de Guisnes, Señor de Bournonville, sigun el Titulo de los años de 1071. diò liberalmente al Cabildo de la Catedral de Terouana, las dos partes de las dezimas, que le pertenecian en la Parroquia, y territorio de Bornovilla : de la qual donacion haze see un antiguo, y curioso Auto, cuyo tenor en Latin idioma dize assi*"[130] Cependant, ses

125Les chapitres les plus exigeants ne demandent jamais au delà de l'an 1400, date du premier anoblissement.

126Cf. François Caron, *Grandescunt aucta matrimonio, baculum unum pro cochlearibus tribus*, à paraître.

127"Premier" au sens étymologique du mot "prince" ... situation qui ne manque pas d'ironie puisqu'en 1656 Alexandre II est fait prince de Bournonville par le roi d'Espagne.

128Jean-Baptiste Christyn, *Jurisprudentia heroica, sive de jure Belgarum circa nobilitatem*, Bruxelles, 1663 p. 119. Ce texte est toujours présent dans l'édition de 1668, p. 68

129En lisant ce titre, remarquez la très ancienne splendeur militaire de l'illustre famille de Bournonville depuis plus de 600 ans, ainsi que l'antiquité de son nom et sa longue lignée depuis les premiers comtes de Guînes et de Boulogne, bien que cela même soit assez suffisamment suggéré par l'identité de ses anciens membres et son origine.
De cette généreuse lignée sortit un nouvel Alexandre, et s'il ne portait pas le nom de Grand mais celui de Bournonville, il agit en sorte qu'on le considère comme Grand : la Germanie vit la force de sa main, de même que la Belgique ; ah ! France, tu avais presque tout récemment écrasé Alexandre devant Valenciennes, qu'il se releva avec plus de courage d'une foule de terreurs ; ailleurs, noble guerrier aux multiples victoires, ici, il était, en une seule ville, défenseur et vengeur de tous les Belges ; il rapporta autant d'éclats que d'éloges, autant de triomphes que d'applaudissements ; les guerres le revendiquent comme leur Mars. Il passa sa vie à être le secours des Belges, à être valeureux et à leur amener des honneurs.

130Guillaume de Guines, seigneur de Bournonville, signa un titre de l'année 1071 par lequel il a donné généreusement au chapitre cathédral de Thérouanne, deux parts de dîme, qui appartenait à la paroisse, sur le territoire de Bournonville : laquelle donation est perçue comme une antique et curieuse charte, écrite dans le latin que voici : [...]

craintes sont dissipées par l'autorité des travaux d'André Duchesne : "*Afiençan la verdad de esta liberadad devota, en la Fondacion, y aumento de dicha Abadia, las palabras formales des titulo Latino de la Abadia de Andre, que sigun el famoso Autor Andres du Chesne resiere en prueva de su verdadera "Historia de Guisnes, y Coucy", son las siguientes*"[131] ... au détail près que Duchesne indique en réalité : "*Guillaume de Guines est nommé dans l'Histoire de Lambert, sans que l'on y apprenne neantmoins ce qu'il devint.*"[132] C'est donc à tort que la paternité de cette interprétation est rejetée sur Duchesne par ceux-là même qui la développent.

S'il est présomptueux d'affirmer qu'il s'agit là d'une pratique généralisée, un tel cas n'est pas isolé. Albert Bollengier[133] a ainsi étudié comment la famille des Plancques est devenue la Maison de Béthune-Hesdigneul suivant un schéma très similaire, où l'autorité des écrits de Duchesne sert de base à Jean de Launay pour produire le lien qu'il désire créer. En effet, le MS. Fr. 31860 donne un exemple de la manière dont celui-ci procède : "*Premièrement quant aux filiations depuis Robert dit Faisseux, seigneur de Béthune et de Carency jusques à Elbert deuxiesme du nom Seigneur de Carency ne s'en fait icy aucune mention pour estre assez amplement déduites dans l'Histoire généalogique de la Maison de Béthune dressée par le S[ieu]r André du Chesne en l'an 1639, auquel on pourra avoir recours en cas de besoing. Mais comme ledit sieur du Chesne s'est contenté de faire une ample déduction de la branche aisnée de ladite Maison sans se vouloir arrester aux branches cadettes qui peut estre ne sont venues à sa connaissance. Il faut pourtant puiser les tiges d'icelles branches dans les arbres généalogiques qu'il en a dressé. Il convient donc remarquer que ledit S[ieu]r André du Chesne donne cest Elbert de Béthune deuxiesme du nom, seigneur de Carency les enfans suivants Elbert 3^e^ du nom seigneur de Carency, Baudouin de Carency, Guillaume de Carency, seigneur Despreaup, Gaulon de Carency, Amaury de Carency, et finalement Hughes de Carency seigneur Desplancques qui a fait la branche de Béthune Desplancques qui subsiste encor aujourd'huy par les seigneurs de Hesdigneul et de Penin.*" En se référant au texte de Duchesne[134], on constate qu'il précise que "*Guillaume de Carency embrassa l'état ecclésiastique*", rendant mensonger les allégations de Jean de Launay qui en fait un châtelain. Il en est de même pour Hughes, qui n'est connu que par une charte de l'abbaye du Mont-Saint-Eloy écrite en 1190 : "*Hugone, militibus*"[135], sans état de ses possessions éventuelles. Bien au delà du mythe, il y a là intention de nuire de la part de Launay.

La fourberie de Launay est patente derrière la plume de Jean-Baptiste Christyn. Ils se connaissent depuis quelques années et l'on note qu'en 1665, Jean-Baptiste Christyn, avocat et conseiller au conseil privé, défend Pierre-Albert de Launay (frère de Jean), alors en délicatesse avec la justice depuis qu'en 1652, il avait exposé les armes de sa mère sans marque de bâtardise[136]. Plus tard, Jean de Launay participe à la rédaction de la *Jurisprudentia heroica*, dont la lecture attentive nous apprend l'ampleur de cette collaboration : f° 116[137], les blasons des Launay sont indiqués sous le chapitre consacré aux "*maisons qui portent mesmes noms & differentes armes*" ;

131 A l'appui de la véracité de cette libéralité pieuse, de la fondation et l'enrichissement de l'abbaye, les termes des titres de l'abbaye d'Andres sont cités par le célèbre auteur André du Chesne dans les preuves de sa véritable "*Histoire de Guines et Coucy*"

132 André Duchesne, *Op. Cit.*, f° 20

133 Albert Bollengier, *La filiation de la famille des Plancques-Hesdigneul de Béthune fut-elle truquée au XVII° siècle ?*, Paris, 1955

134 André Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, Paris, 1639, p. 563

135 Ibid., *Preuves* p. 372. On notera qu'il n'est pas question de patronyme pour ce chevalier que ces auteurs supposent être du sang de Béthune. En l'espèce sa qualité de chevalier ne saurait suffire à en apporter la preuve formelle d'autant qu'aucun lien de parenté n'est cité dans cette charte. Affirmer qu'Hugues est à l'origine d'une branche des Béthune sans certitude quant à la simple appartenance de son auteur à cette famille relève de la pure spéculation ... ou de l'escroquerie.

136 Philippe de Ghellinck Vaernewyck, *Du danger d'être faussaire au XVII° siècle ou l'exécution de Jean de Launay à Tournai*, dans les *publications extraordinaires de la société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai*, Tournai, 1984, p. 57

137 Une coquille dans le volume indique 119 pour cette page.

f° 127, Jean de Launay enterre les armes de Charles de Daesdonck le 08 janvier 1651 ; f° 128, il fait de même pour les armes de Maximilien de Hinckaert le 21 août 1657 et le sceau de Jean de Launay (ci-dessus) orne le centre du f° 129. La seconde édition inclus même les seize quartiers autoproclamés par ces faussaires. Des ramifications se développent. Ainsi, lors de son exil forcé en Hollande à partir de 1672[138], Jean de Launay obtient l'aide de la famille Carpentier, dont une fille transporte les fonds nés de la fraude[139] après que Jean Le Carpentier ait largement puisé son inspiration dans les écrits du fuyard pour composer son *Histoire de Cambray et du Cambraisis* en 1664 et 1668. Toute cette équipée se conduit comme une firme alimentant en dossiers généalogiques douteux l'ensemble de la région, traversant les frontières pour s'assurer de nouveaux marchés ou se protéger des poursuites judiciaires[140]. En cette fin du XVII° siècle, les affaires se multiplent au cœur du cercle des généalogistes : Jean Haudicquer de Blancourt écrit en 1693 un *Nobiliaire de Picardie* bien loin de la rigueur apprise auprès de Charles d'Hozier, dont il fut le secrétaire[141] et méprisant le travail réalisé par André Duchesne, grand-père de son épouse[142]. La médiocrité de son travail est diffusée par des auteurs peu vigilants dont Nicolas Viton de Saint-Allais[143] ou Jean-Baptiste de Courcelles[144], discréditant au passage l'ensemble de leur œuvre et, par contagion, leurs continuateurs. Ce succès – avant la pendaison pour Jean de Launay et Martel[145] – est l'une des origines majeures de l'idée que l'on se fait actuellement de la généalogie du XVII° siècle : de 1643[146] à 1687[147], les "travaux" qu'ils produisent nuisent à l'ensemble de la profession. Les contemporains en sont déjà conscients, comme l'indique l'épithaphe composée par Plazaert lors du décès de Pierre-Albert de Launay, paisiblement décédé à Bruxelles en 1694 :

"*Après une languissante maladie,*
Cy-gist Launay de bonne mémoire
Qui voulant éterniser sa Gloire,
Ternit avec lui celle de l'héraldie ..."

138 Jean de Launay est alors déjà en fuite depuis au moins 1669 où il est signalé en Savoie. cf. Ghellinck, *Ibid.*, p. 59

139 Dominique Delgrange, *Faussaires et généalogistes au XVII° siècle : Jean "baron" de Launay*, dans *Votre généalogie*, n° 15, Laneuveville, octobre-novembre 2006, p. 39b

140 Par ailleurs, signalons qu'une partie de la bibliothèque de Butkens se trouve dans celle de Launay, conservée désormais à la BN notamment les MS 31821 : "*écrit de la propre main d'Alexandre Butkens, chevalier, seigneur d'Annoy, rangé en l'ordre suivant par maître Jean, baron de Launay*", MS 31828 : "*recueilly par maître Christophe Butkens [...] et rangé en ce livre par maître Jean, baron de Launay*" et MS 31858 : "*Livre ayant apartenu à Christophe Butkens.*"

141 Pierre-Louis Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la Noblesse de France*, Paris, 1829, tome 2, pp. 5-6 : "*Jean Haudiquer de Blancourt, auteur d'un* Nobiliaire de Picardie, *in-4°, tissu d'impostures et de basses flatteries, ayant été surpris à vendre des faux titres qu'il fabriquait lui-même, fut arrêté le 15 août 1700, et conduit à la Bastille avec Chassebras de Cramailles, qu'il avait entraîné dans cette criminelle industrie, et qui se cassa la tête le 19 octobre suivant, pour échapper au châtiment qu'il méritait. Ce procès fit une sensation extraordinaire. La chambre séante à l'Arsenal, par arrêt du 3 septembre 1701, comdamna Haudiquer de Blancourt aux galères perpétuelles : mais, comme on craignait qu'il ne continuât à fabriquer de faux titres, cette peine fut commuée en celle d'une réclusion perpétuelle dans le château de Caen, où il est mort le 1er mars 1704.*"

142 *Ibid.*

143 Notamment à l'occasion de la généalogie de la famille *du Tertre* cité dans le *Nobiliaire Universel de France*, tome 10, Paris, 1817, p. 423

144 Etude de la famille de *Hays*, dans l'*Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, tome 7, Paris, 1826, p. 12

145 Ghellinck, *id.*, p. 68 & Louis Nicolas Hyacinthe Chérin, *Abrégé chronologique d'édits, déclarations, règlements arrêts & lettres patentes des rois de France*, Paris, 1788, f° 237 :
"*Sentence et condamnation de mort contre un fabricateur de faux titres de noblesse, rendue par M. de Lamoignon, intendant de Languedoc, le 2 mai 1698.*
Le nommé Martel, dûment atteint et convaincu d'avoir fait et fabriqué plusieurs faux titres et faussetés, est jugé et condamné en dernier ressort, et sans appel, à être conduit dans la place publique de la ville de Montpellier, ayant deux écriteaux devant et derrière, avec ces mots : Faussaire insigne, *pour être pendu et étranglé.*"

146 Adrien Colbrandt, hérault d'armes initie une enquête sur les titres de Pierre-Albert de Launay.

147 Jean de Launay est exécuté à Tournai.

Mauvais faussaires et vrais naïfs

Dans le cadre de la filiation des Bournonville, l'étrangeté soulignée précédemment sur la qualité des témoins de la charte de 1071 est une caractéristique des frères Launay que l'on retrouve dans plusieurs de leurs faux[148]. Au delà de ces écrits, la signature de leurs forfaitures est visible sur de nombreux documents où ils cherchent à s'immiscer plus directement. Leur ami Jean-Baptiste Christyn leur ouvre les pages de la *Jurisprudencia heroica* (cf. supra) et leurs armes s'étalent dans de nombreux fonds d'archives, notamment à Paris[149], Lille[150] ou Arras[151], semant le trouble partout où ils passent. Le faux masque le vrai et, dans leur habileté à s'inspirer d'une réalité partielle, les frères Launay parviennent à leurs fins en recréant les manques avec une vérité partiale qui les mets en avant.

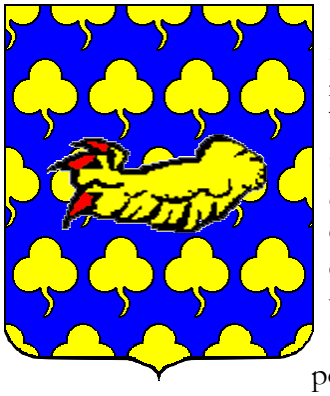

Ainsi, le portrait *de Chantilly* fait état des mêmes interrogations formelles que l'origine des Bournonville, tant les amalgames recouvrent la réalité. En effet, si le personnage présenté est "*le seigneur de Montaigne*", le blason ne correspond pas à celui du célèbre maire de Bordeaux qui écrit dans ses *Essais*[152] : "*Je porte d'azur semé de trefles d'or, à une pate de Lyon de mesme, armée de gueules, mise en face.*" (ci-contre). Datée seulement en 1772 par Ficquet sur une estampe indiquant : "*Dumonstier pinx. 1578*", ce portrait représente Montaigne décoré de l'*ordre du roy*[153] que lui conféra Henri III en 1571. Cependant, l'inscription "*le Seigneur de Montaigne*" ne date que de la fin du XVIII° siècle (voire au début du XIX° siècle). Ce tableau fut copié sous la forme d'une estampe qu'en réalisa Léonard Gaultier pour les frères Launay. Elle présente les mêmes traits que l'original, l'identité du modèle fut simplement changée pour Olivier de Launay, aïeul des faussaires. A la même période, l'histoire du "portrait *de Chantilly*" se trouble car initialement, le buste n'était pas accompagné d'un quelconque blason. Celui-ci fut rajouté dans le courant du XVII° siècle ... soit en même temps que l'intérêt qu'y portent les comparses. Cette manœuvre suffit à observer la démarche d'appropriation usitée sur un matériel existant : le tableau d'abord doublé puis maquillé fait progressivement passer le modèle initial dans le giron familial avec tous ses attributs et qualités (ici l'ordre de Saint-Michel). La même procédure fut utilisée dans le cadre des Bournonville : des origines soulignent un terroir, Jean-Baptiste

Portrait *de Chantilly*

148Dominique Delgrange, *Armoiries et généalogies au XVII° siècle : les hérauts d'armes et faussaires Pierre et Jean de Launay*, dans *Votre généalogie*, n° 14, Laneuveville, août-septembre 2006, p. 38c

149Bibliothèque nationale, MS 31812 à 31861

150Le fonds Ghys (E 40 à E 55 auquel il convient d'ajouter le E 70) est issu du même fonds conservé à Bruxelles (II, 2308). Les citations de Launay sont les rares sources mentionnées par Ambroise Ghys.

151On y retrouve la trace de Launay dans les manuscrits 169, 283 et 923.

152Michel Eyquem, seigneur de Montaigne, *Essais*, livre 1, ch. XLVI "*des noms*", 1595

153Ordre de Saint-Michel fondé en 1469 par Louis XI.

Christyn et ses acolytes en acceptent la lettre et, pour lui donner bonne figure, y agrége un titre sensé en garantir la véracité – la charte de 1071. Reste à savoir à qui le crime[154] profite ...

Autopsie d'une histoire de famille

Les Bournonville semblent être les commanditaires tout désignés de ce montage. Ils possèdent une légende familiale ne reposant sur rien, des généalogistes complaisants écument la région, l'achat d'une charte assure l'ancienneté de la dynastie, en des temps où les actes supplantent la preuve testimoniale. *Quod erat demonstrandum*. Mais quel peut en être le mobile ? L'ensemble du lignage partage-t-il les responsabilités de cette forfaiture ?

Un début de réponse peut être apporté en feuilletant les archives de la famille de Bournonville. En effet, Alexandre 1er de Bournonville[155] proteste de son attachement à la terre de ses aïeux en 1636 dans une *Apologie en faveur de messire Alexandre, duc de Bournonville, comte de Henin, &c chevalier de la Toison d'Or, Gouverneur de la Province de l'Isle en Flandre contre l'Arrest rendu au grand Co[n]seil, des Païs bas, par Commissaires à ce gaignez, juges incompetans, suspects, & recusables prononcé à Malines, le 16 Avril 1636 à l'encontre dudit Duc de Bournonville.*[156] La raison de cette émotion est simple : Alexandre 1er a été reconnu coupable de port illégal d'un titre étranger non reconnu par le Souverain et condamné (par contumace) à avoir la tête tranchée et les biens confisqués par cet *Arrest rendu contre le duc de Bournonville, dict comte de Henin en Espagne, & par ses ministres, comme ne voulans approuver sa dignité de Duc, à cause qu'elle est Françoise.*[157] C'est là un bien mauvais procès, où l'intention de nuire est évidente : le duché de Bournonville a été créé en 1600 et 1608[158], soit 30 ans plus tôt. De plus, la parentèle[159] d'Alexandre 1er est particulièrement attaquée à la même période. Ainsi, le 15 avril 1634, le "*duc d'Arsc[h]ot*"[160] est arrêté à Madrid[161], étant soupçonné "*d'avoir trempé en la faction pretendue de Bouchain*", où Paul II de Carondelet[162], gouverneur de la ville, a appelé 300 Français pour assurer sa défense personnelle en 1632. Les complices du duc d'Arschot sont pourchassés : le prince d'Espinoy[163] prend la route de Saint-Quentin, le "*duc de Bournonville se retira, en habit déguisé, en son Duché prés Boulogne*", qu'il quitte rapidement pour Liège sur les conseils de sa femme.

154 C'est en effet à cause de ses faux que Jean de Launay fut exécuté à Tournai pour crime de lèse-majesté, ayant contrefait les sceaux des souverains.

155 Sous des dehors neutres (le texte est signé "*par un gentil homme François*"), la question de l'auteur de cette apologie n'est guère douteuse. Si Alexandre 1er n'en est pas lui-même l'auteur, il s'agit d'un familier autorisé.

156 Ms. Pièce originale-472 "*Bournonville*", f° 6-23

157 *Ibid.*, f° 9v

158 Christophe Levantal, *Ducs et pairs et duchés-pairies laïques à l'époque moderne (1519-1790)*, Paris, 1996, p. 275

159 Les ducs d'Arschot, de Bournonville et le prince d'Espinoy sont beau-frères par les filles de Pierre de Melun. Le prince de Barbançon est leur cousin. De plus, la femme d'Alexandre II de Bournonville est Ernestine d'Arenberg, sœur de Marguerite (femme de Eugène de Montmorency-Robecq lequel défendit Saint-Omer en 1677 contre Philippe d'Orléans. Refusant de se soumettre à Louis XIV suite à la reddition de la ville, ses biens furent mis sous séquestre.

160 Philippe-Charles d'Arenberg, prince d'Arenberg, de Rebecq, de Porcien et du Saint-Empire, duc d'Aerschot et de Croÿ, Grand d'Espagne de 1ère classe, chevalier (1609), gentilhomme de la chambre de l'archiduc Albert, chevalier de la Toison d'or (14.01.1618 – brevet 338), conseiller d'Etat (09.08.1619), membre du conseil de régence (04.03.1630), ° 18.10.1587, bapt. le 26, + 24.09.1640.

161 Le 03 juillet 1634, il passe aux aveux dans la forteresse de Pinto en impliquant les princes d'Epinoy et de Barbançon, le capucin Charles d'Arenberg (son frère) et le duc de Bournonville. Ses papiers sont saisis, il est interné 6 ans à Alamède puis Philippe IV lui permit de se retirer à Madrid avec les siens avant de mourir.

162 On notera qu'une de ses arrière-grand-mères est Charlotte de Bournonville, issue de la branche des seigneurs de la Vallée.

163 Guillaume de Melun, 4e prince d'Espinoy, connétable de Flandre, chevalier de la Toison d'Or, ° 1580, + 08.09.1635. Auteur du pamphlet *La plainte des Flamengs*, il doit s'exiler en France afin d'échapper aux foudres de Philippe IV qui le condamne à la décapitation par contumace. Ses biens sont confisqués. Sur sa fille, Anne de Melun, on lira avec profit : François Caron, *Baugé : sur les traces d'Anne de Melun en Anjou*, à paraître.

En effet, cette ville fait partie des états de l'électeur de Cologne qui est son parent[164]. Il n'y reste que 3 mois et revient en août 1634. Il n'est que le prince de Barbançon[165] qui est fait prisonnier au château d'Anvers[166]. Pendant ce temps, Alexandre 1er cultive l'amitié de ses nouveaux protecteurs. Ainsi, en mars 1635, la reine-mère Marie de Medicis écrit-elle à sa fille Henriette, épouse de Charles 1er, roi d'Angleterre, afin d'intercéder en faveur du duc de Bournonville sans choquer son beau-fils[167], le roi d'Espagne Philippe IV[168]. En 1640, Gaston d'Orléans remercie son "*cousin*"[169] Alexandre 1er de Bournonville à la suite de la lettre de félicitations qu'il lui a écrite lors de la naissance de son fils[170].

En résumé, sensibles aux intérêts français à l'aube du XVII° siècle, les Bournonville résident ordinairement en Espagne. En 1636, désormais jugés indésirables, ils passent la frontière pour protéger leurs intérêts. On note d'ailleurs qu'Alexandre 1er éprouve des difficultés à choisir son point de chute définitif entre la France et l'Empire. Le Parlement de Paris n'est pas dupe de ces revirements et refuse d'enregistrer les faveurs offertes aux Bournonville par le roi de France[171]. *Paria* en Espagne, rejetés en France, les Bournonville subissent les inconvénients de la frontière. La situation de la famille est particulièrement difficile au milieu du XVII° siècle : la condamnation de 1636 rend l'Espagne insupportable à Alexandre 1er, la disgrâce de Nicolas Fouquet met en difficulté son fils Ambroise installé en France, comme l'indique la *Descente généalogique de l'illustre maison de Bournonville*[172] : "*et en[core] il estoit des amis de m[onsieur] Fouquet surintend[an]t des fin[an]ces il fut disgracié l'an 1661 lorsque ce ministre fut arrêté depuis ce tems il ne retourna plus à la Cour, il se fit prestre*[173] *et mourut le [blanc]*[174] *1693.*" La rivalité politique entre les souverains français et espagnol assure néanmoins l'essor du lignage par un savant jeu diplomatique.

Au milieu du XVII° siècle, un concensus souligne l'attachement français de la dynastie : en 1657, Pierre d'Hozier précise que la "*maison de Bournonville*" est "*d'extraction francoise*"[175] et, en 1680, Casellas indique que le comté de Guines, dont relève Bournonville, est "entre l'Artois, le Boulonnais et la mer océance"[176]. La littoralisation des origines affirmées des Bournonville a pour conséquence de les éloigner de la frontière, estompant ainsi leur compromission auprès du Roi Catholique dans un temps où Alexandre II se rapproche de la couronne française. C'est ainsi qu'apparaît toute la duplicité d'Alexandre II de Bournonville, lequel se réconcilie officiellement avec son frère sous les hospices du prince de Condé[177] en 1660[178], obtenant la rétrocession du duché-pairie de son frère (dont il avait

164Par sa mère Marie-Christine d'Egmond, Alexandre 1er est le petit-fils de Sabine de Simmern, palatine de Bavière, de la même Maison que Ferdinand de Bavière, prince-archevêque et électeur de Cologne.

165Albert de Ligne, duc d'Arenberg, prince de Barbançon et du Saint-Empire, gouverneur de Namur, chevalier de la Toison d'or (19.06.1627), ° 22.07.1600, test. 26.05.1655, + avril 1674

166Le décret de son arrestation fut pris le 18 mars 1634. Il est pris près d'Anvers dans la nuit du 27 au 28 avril. Il fut enfermé à la citadelle d'Anvers jusqu'en 1640.

167Depuis 1615, Philippe IV est marié avec Elisabeth de Bourbon, fille d'Henri IV et de Marie de Medicis. A ce titre, il est beau-fils du *Vert-Galant* et beau-frère du roi d'Angleterre.

168*Genealogia de la Casa de Bournonville con Cartas y documentos*, Fonds espagnol 317, f° 226

169*Ibid.*, f° 227

170Né à Tours en 1638, il semble s'agir de Louis, bâtard d'Orléans, comte de Charny.

171On lira avec profit Thomas Delvaux, *Une guerre diplomatique au nord de la France*, L'*Oreiller du Roy* n° 1, www.morinie.com, juin 2008, pp. 3-10

172Ms. Pièce originale-472 "*Bournonville*", f° 71

173Il entre dans les ordres en 1678 après le décès de sa femme Lucrèce de la Vieuville.

174Il meurt le 12 septembre 1693.

175*Ibid.*

176Estevan Casellas, *Doze Frutos de la muy antigua y ilustre casa de Bournonville*, Barcelone, 1680, p. 5 : "*Hallase en Condado de Guisnes entre el de Artoes, y el de Bolonia, àzia el mar Oceano.*"

177Celui-ci, fin connaisseur en la matière, vient d'obtenir l'année précédente son pardon de Louis XIV. Frondeur depuis 1651 puis passé au service de l'Espagne, il était déchu depuis 1652 et condamné à mort par contumace depuis 1654. Le prince de Condé n'est pardonné qu'à la faveur du traité des Pyrénées, où son seul cas occupe les articles 79 à 88.

178cf. Thomas Delvaux, *Une guerre diplomatique au nord de la France*, L'*Oreiller du Roy* n° 1, www.morinie.com,

d'ailleurs obtenu la confiscation des terres par le roi d'Espagne lors de l'érection de sa principauté en 1656[179]). Alexandre II a alors une attitude pour le moins ambigüe : gouverneur de l'Artois (alors province espagnole), vice-roi de Catalogne et de Navarre, marié en 1656 aux Pays-Bas avec Ernestine, comtesse d'Arenberg et princesse du Saint-Empire, il obtient la Toison d'or en 1672[180].

Hormis son père, enfuit d'Espagne suite à la conjuration de Bouchain, l'ensemble de sa parentèle est liée à la Cour d'Espagne[181] et lui-même ne cache que trop mal où va sa sympathie. Jean Le Charpentier dit de lui : "*comte de Hennin, &c, gouverneur de Vallencienes, &c, merita par sa vertu, par sa prudence, & son courage d'estre un des principaux Commandeurs des Armées du Roy d'Espagne, depuis que le flambeau de la guerre s'est allumé entre les deux Couronnes. Ce grand Prince, qui a eu la bonté de me combler souvent de ses faveurs, & de protéger ceux qui lui estoient recommandez de ma part, me devroit obliger à faire icy un Epitome de ses plus glorieux exploits, mais je* (sic) *de peur, d'offenser sa modestie je me tairay en ce lieu.*"[182] Rappelons qu'à la même époque, Jean-Baptiste Christyn ne fut pas aussi discret quant aux mérites dudit : "*De cette généreuse lignée sortit un nouvel Alexandre, et s'il ne portait pas le nom de Grand mais celui de Bournonville, il agit en sorte qu'on le considère comme Grand : la Germanie vit la force de sa main, de même que la Belgique ; ah ! France, tu avais presque tout récemment écrasé Alexandre devant Valenciennes*[183]*, qu'il se releva avec plus de courage d'une foule de terreurs ; ailleurs, noble guerrier aux multiples victoires, ici, il était, en une seule ville, défenseur et vengeur de tous les Belges ; il rapporta autant d'éclats que d'éloges, autant de triomphes que d'applaudissements ; les guerres le revendiquent comme leur Mars. Il passa sa vie à être le secours des Belges, à être valeureux et à leur amener des honneurs.*"[184]

Quelques années plus tard, Casellas, premier partisan des allégations de Christyn, dédit son ouvrage à Alexandre II[185]. Ainsi, au vu de ces éléments, la réalité du rapprochement d'Alexandre II est des plus douteuse : proche de la Couronne espagnole, ses contacts avec la monarchie française ne sont attestés qu'entre 1660 et 1663, dans un jeu où chacun a des intérêts bien définis : Alexandre II garantit ses possessions et Louis XIV tente de fidéliser un des plus importants lignages du nord de la France, alors qu'il vient de signer le traité des Pyrénées. Il est possible d'y discerner les premières tentatives de la politique des réunions (que Louis XIV développa largement de 1678 à 1681) dans un pays sur lequel il conserve tout son centre d'intérêt[186]. Séduire l'élite nobiliaire permet dès à présent de faciliter une

juin 2008, pp. 3-10

179 Jean-Baptiste Christyn, *Jurisprudentia heroica, sive de jure Belgarum circa nobilitatem*, Bruxelles, 1668, p. 171

180 Brevet 496

181 Notons seulement parmi ses beaux-frères Eugène de Montmorency-Bours, gouverneur de Saint-Omer. Il eut à soutenir le siège de 1677 contre Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV. Refusant de se présenter à son nouveau souverain, ses terres furent confisquées. Sur la vie dans l'Audomarois au Grand siècle, on lira avec profit : Thomas Delvaux, *Des fléaux et des hommes : Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys de la guerre de Hollande à la mort de Louis XIV (1672 – 1715)*, mémoire de maîtrise soutenue à l'université d'Artois, Arras, 2001.

182 Jean Le Charpentier, *Histoire généalogique de la noblesse des Païs Bas ou Histoire de Cambray et du Cambresis*, Leide, 1668, p. 311

183 La gazette Renaudot nous précise qu'il leva une milice dans la ville pour remplacer ceux qui périrent à l'occasion des sorties. (n° 88 du 15 juillet 1656). Il est probable que cette réorganisation de la défense fait suite aux pertes dues au siège, commencé le 18 mai par Turenne, et à la bataille où Dom Juan et le prince de Condé réussirent à le faire lever en amenant à temps une armée de secours. Magnifier sa participation en niant le rôle de Francisco de Meneses, commandant la garnison de Valenciennes, souligne une nouvelle fois le processus usité par les comparses.

184 Jean-Baptiste Christyn, *Jurisprudentia heroica, sive de jure Belgarum circa nobilitatem*, Bruxelles, 1668, p. 68

185 *Consacrado, en grato obsequio de su obligacion, Arbol, y Frutos el mas cabal desempeño del Arbol mismo ; al Excellentissimo Señor Don ALEXANDRO II Duque, y Principe de Bournonville, Conde de Hennin, Baron de Caumont, Señor de Tamise, Bondù, Wasqueal, Fournes, Ranchicourt, Divion, Mesnil, &c. Cavallero de la Insigne Orden del Tuson de Oro, Governador, y Capitan General de la Artesia, Camarero de su Magestad Casarea, Mariscal General en sus Exercitos ; del Consejo Supremo de Guerra de su Magestad Catholica, y su Virrey, y Capitan General del Principado, y Exercito en Cataluña.*

186 Le 08 mai 1667, suite au non-paiement de la dot de Marie-Thérèse d'Autriche, Louis XIV revendique les Pays-Bas espagnols et une partie de la Franche-Comté, ouvrant la voie à la guerre de Dévolution. En 1672, le roi de France intervient à nouveau sur ce front lors de la guerre de Hollande. Les guerres de la ligue d'Ausbourg et de succession d'Espagne y trouveront aussi un théâtre d'opérations privilégié.

annexion future.

Déjà condamné en Espagne par l'arrêt de Malines de 1636, Alexandre 1er ne risquerait pas grand chose à initier la création de faux documents[187], il est toutefois innocenté par la correspondance échangée avec Pierre d'Hozier entre 1652 et 1656[188], dans laquelle il ne fait nullement état d'une piste boulonnaise et précise qu'il ne possède pas d'informations lui permettant d'aller au delà de Girard de Bournonville[189]. C'est à cette conclusion que se range Hozier l'année suivante, en publiant la *Descente généalogique de l'illustre maison de Bournonville, d'extraction francoise, sortie des anciens sires de Bournonville, qui estoient des premiers et des plus anciens barons du Boulonois, dez l'an MXXXV*. Protecteur de C(h)arpentier et de ses amis[190], Alexandre II semble être largement compromis dans la création de la charte de 1071. En effet, celle-ci est publiée pour la première fois au moment même où Alexandre II s'efforce de plaire à la France. De plus, si C(h)arpentier avoue être entretenu par le prince de Bournonville en des temps difficiles[191], le frontispice où s'étalent les armes (falsifiées) et le portrait de Jean de Launay dit assez "*ceux qui lui estoient recommandez de [sa] part*". Il n'est plus besoin que de rappeler toute l'amitié (voire la complicité) qui lient les frères Launay et Jean-Baptiste Christyn[192] pour appréhender la connivence existante entre tous ces personnages.

Alexandre II de Bournonville a-t-il eu conscience de falsifier ses origines en soutenant l'entreprise de Christyn ? Cette intention coupable n'est guère évidente car s'il l'on connait désormais toute la noirceur des travaux de Launay, tel n'était pas encore le cas à l'aube du règne du Roi-Soleil. Ainsi, le célèbre faussaire publie les "*mémoires des fondations, statuts, ordonnances et privilèges de divers collèges nobles de chanoinesses des Pays-Bas, leurs vestements et des preuves qu'elles doivent faire pour y etre admises et receues. le tout recueilly par le sr Jean de Launay en estant requis de la Reyne de France, curieuse de connaistre l'estat des*

187Il n'est que de rappeler le précédent de Robert d'Artois, préférant l'exil en Angleterre aux foudres de la justice royale.

188Le Cabinet d'Hozier 60, "Bournonville" contient la correspondance d'Alexandre 1er de Bournonville à Pierre d'Hozier, f° 42 à 58. Par celle-ci on connait toute l'importance des rapports entre ces deux épistoliers. Ainsi, dès 1652, on lit : "*Monsieur,*
Le plus grand desplaisir que jaye eu en un voyage de trois jours que je fy dernierement a Paris est de n'avoir pu rencontrer v[ot]re logis quelque recherche que jen aye faitte, j'avois un cocher de louage si maladroit quil ne peut pas retenir lendroit que luy avoir marqué un valet de M[onsieu]r du Buisson et aux environ de la Croix du Tiroir nous fusmes de nuict chercher v[ot]re demeure en trois ou quatre petites rues et fraper a plus de vingt maisons.
Sil narrive aucun changement aux affaires qui nous oste la liberté daller a Paris jespere y faire encore un voyage et vous y voir au moins cest la seule chose qui peut my appeler." (Lettre du 29.09.1652 du camp de Lignez)
Quatre ans plus tard, les liens sont toujours aussi proche, et Alexandre 1er de Bournonville a toujours autant de difficultés avec ses gens : "*Monsieur,*
Je me suis beaucoup reiouy de voir de nouvelles marques de vo[tr]e amitié et de vo[tr]e souvenir par vos lettres du 28 du Mois precedent, qui avoyent esté postées a Bruxelles com[m]e les miennes avoyant il y a trois semaines passées a Paris, Mais enfin le tout ma esté adressé. Ce courier nom[m]é Barbier est un paresseux et negligent, celuy qui couroit avec luy pour Espaigne ce plaignoit veritablement de sa lenteur, mais il ne la pas empesché de distribuer ces lettres a Valenciennes puisquils y ont arresté tout deux la nuict entiere pour le moins 13 ou 14 heures, et ce maudict courier ne ce contenta pas de me dire en ma chambre quil navoit point de lettres pour moy Mais encore de son cabaret il me renvoya un de mes laquais qui lavoit suivy me dire quil avoit widé toutes ses masles et quil ny avoit point de paquet pour moy. Cependant il sy en treuva cincq a Paris qui m'ont esté renvoyée. Si lon oblige des couriers a wider leur masles et mieux rechercher leur lettres apres cela, ils en doibvent avoir l'obligation a ce Barbier."

189Cabinet d'Hozier 60, "Bournonville", f° 57 : "*Je vous envoy le reste de la genealogie que jay pu desbrouiller de ce que jay de mesmoires et de tiltres [...] Sans le premier papier que je vous ay envoyé il ny a rien de plus haut que ce qui est en limprimé.*" Lettre écrite par le duc de Bournonville le 27 juin 1654 à Bruxelles.

190Cf. *supra* : Carpentier, *Op. cit.*, p. 311

191Dans son introduction dédiée aux Etats de Hollande et de West-Frise, Jean Le Charpentier précise : "*Je me suis persuadé que cet Oeuvre pour d'aussi justes titres doit estre rendu entre vos mains veu qu'il est le premier que j'ay enfanté dans vos Terres, où je me suis domicilié depuis neuf ans sous esperance d'un meilleur abry.*"

192Cf. *supra*

chanoinesses de Mons et autres des dits Pays-Bas. A laquelle réquisition l'autheur fit au subject de celles de Mons le dialogue suivant à Bruxelles l'an 1668."[193]. Pierre de Launay, roi d'armes de Brabant, et son frère Jean, "roi d'armes de Bourgogne" (autoproclamé), sont alors des interlocuteurs indispensables pour les questions de noblesse et d'héraldique dans les Pays-Bas. Leurs offices, autant que l'expérience qu'ils ont acquise, leur confèrent une certaine notabilité dont témoigne le marquis de Castel Rodrigo ; où l'on constate que cette expertise les érige *de facto* en protégés des puissants[194]. Juges de la qualité de leurs contemporains, ils se doivent d'être de confiance pour le pouvoir royal qui développe les recherches de noblesse et poursuit les faux nobles[195]. Mais si la Couronne fait appel à eux pour débusquer les fraudeurs, elle n'hésite pas à leur demander aussi de justifier de leurs propres titres, mettant nos compères en facheuse posture. *Arx tarpeia Capitoli proxima*[196] : quelques années seulement après la requête de Marie-Thérèse d'Autriche touchant les chapitres nobles, Pierre de Launay est emprisonné de 1672 à 1674, alors que Jean de Launay est condamné à mort par contumace en 1673 aux Pays-Bas espagnols puis en France en 1687 où il fut "*guindé la hart au col, étranglé court et net*"[197]. En conséquence, il est parfaitement envisageable qu'Alexandre II de Bournonville se soit laissé abuser de bonne foi : la tradition familiale faisant déjà état de l'ascendance boulonnaise des Bournonville.

En effet, un manuscrit[198] de Paul Gelic, écrit vers 1512, s'en fait l'écho selon Jean Le Charpentier : "*Gelic et de Ligne*[199] *font sortir cette tres illustre Maison d'un Guillaume Comte de Ponthieu, qui vers l'an 964 se rendit maistre du Comtez de Boulogne, de S[aint] Paul ou de Therouane sur Arnould Comte de Flandres. Gelic dit que Guillaume laissa trois fils, dont l'aisné nommé Hilduin demeura Comte de Ponthieu, Hugues fut Comte de S[aint] Paul ou de Therouane, & Ernicule, posseda le Comté de Boulogne. Celuy-cy laissa plusieurs fils, dont l'un nommé Ernicule, ou Ernulde (qui est le mesme qu'Arnould) surnommé le Burn, c'est à dire le Brun bastit le Chasteau de Bournonville, & luy donna son nom, comme il diroit la ville du Brun, que toutes les anciennes chartes appellent en latin Burnavilla, Burnulvilla, Burnivilla, ... De cet Ernicule, & de Hadewide sa femme, fille du Vicomte de Breburg (qui est Bourbourg) sortirent entr'autres, Ernicule, Bauduin, & Gerard, surnommez de Bournonville. Un de ces trois freres fut père de Gérard de Bournonville.*"[200] En "oubliant" par la suite de citer Gelic (qui n'est pas

193Bibliothèque nationale, salle des Manuscrits, MS Fr 31852

194Les deux premiers folios du MS Fr 31852 précisent dans quelles conditions Jean de Launay fut appelé auprès de la reine de France : "*Le Roy tres chrestien et la Reine estant en la ville d'Ath, le marquis de Castel Rodrigo Gouverneur g[e]n[er]al des Pays bas envoya le baron de Rocca les complimenter ; la Reine discourant avec ledit Baron le requit de la faire sage des qualitez et conditions d'une chanoinesse dont l'on parloit tant dans les Pays bas, sur quoy il replica qu'il scavoit bien que pour estre chanoinesse a Mons ou Nivelles, il falloit faire preuve de quelques quartiers extraits d'une ancienne noblesse militaire exemte de bastardise et bourgeoisie, mais que pour en esclaircir amplement sa Ma[jes]té de leurs Institutions et Privileges qu'il ne pouvoit pour n'en avoir une parfaitement connoissance : ledit Baron de Rocca estant de retour à Bruxelles pres du marquis de Castel Rodrigo fit son raport de tout ce qui s'estoit passé entre le Roy, la Reine et Luy, et particulierement de ce que la Reine avoit souhaité de scavoir des chanoinesses, en suite de quoi ledit Marquis commanda de la part du Roy Catholique le Baron de Launay son premier genealogiste, historiographe et Roy d'armes d'aller incessamment trouver la Reine a Ath, et l'esclaircir pertinement des Privileges, statuts et preuves des chanoinesses, et de la fondation d'Icelles, a quoy le baron de Launay obeit promptement, mesme porta a la Reine une Poupée vestue tres proprement en chanoinesse, pour lui faire coinnoistre à l'oeil sa representation, et outre ce il explica a sa Ma[jes]té le tout en detail, co[mm]e l'on peut remarquer par les vers faits sur ce discours avec la Reine en forme de Dialogue, apres un entretien de deux heures sur ceste matiere ; Elle fut si satisfaite du Baron de Launay, qu'elle luy fit p[rese]nt de son portrait enrichy de diamans, et luy que par tout où elle luy pourroit rendre des bons offices, qu'elle le feroit de tout son coeur, luy témoignant d'estre bien aise de voir un sujet et domestique du Roy son Pere.*"

195Germain Butaud & Valérie Piétri, *Les enjeux de la généalogie (XII°-XVIII° siècle), pouvoir et identité*, Autrement, Paris, 2006, p. 134 & ss. et Jean-Marie Constant, *La noblesse en liberté (XVI°-XVII° siècles)*, PURennes, Rennes, 2004, p. 21 & ss.

196"La roche Tarpéienne est proche du Capitole."

197Jean de la Fontaine, *Le charlatan*, dans *Fables choisies mises en vers*, livre VI, fable XIX, Paris, 1668

198*Chronique de Cambray*

199Carpentier est assez laconique sur ce manuscrit dont il dit s'être servi : "*Remarques de I. de Ligne Cambresien.*"

200Jean Le Charpentier, *Op. cit.*, p. 301

nécessairement la source initiale), en s'appuyant sur l'une des innombrables[201] variantes de la filiation des comtes de Boulogne, et passant sur les incertitudes soulignées par cet auteur, ce paragraphe est repris par tous les compilateurs travaillant sur les Bournonville. Launay, sous la plume de Christyn, ayant eu le "mérite" d'ajouter la fausse charte de 1071 pour étayer cette fable.

Au delà de l'étude de cette famille, il est à souligner que l'apanage des hérésies généalogiques est monnaie courante[202]. Ainsi, Garnier écrit à Chérin à Paris le 24 février 1776 : "*Il se décide sur des probabilités et débite hardiment ses reveries pour des faits. L'historien l'Allouette, si l'on doit le nom d'historien a un miserable declamateur sans jugement et sans goût, est si généralement decrié qu'aucun écrivain aujourd'hui n'oseroit s'appuyer de son témoignage.*"[203] Clairement identifiées, elles ne font illusion à personne et ce, dès la condamnation des intéressés : en effet, le MS 3290[204] conservé à Saint-Omer fait état des ennuis judiciaires rencontrés en 1580 par "*François de Rosières, archidiacre de Toul, né dans le 16e siècle, composa cet ouvrage en faveur de la maison de Lorraine, dans le tems des troubles de la France, à dessein de lui donner droit au trone, la faisant descendre de Pharamond et de Charlemagne. L'auteur ajouta de son chef plusieurs clauses aux titres qui sont au devant de cette histoire ce qui fit condamner cet ouvrage, et l'auteur fut enfermé à la Bastille, pour avoir employé dans son livre plusieurs choses opposées à la vérité de l'histoire et contre l'honneur et la réputation des Rois de France. Pour réparation de quoi il fut obligé de faire amende honorable en présence du Roi Henri III, contre qui il avoit tant de calomnies, ce livre a toujours été généralement méprisé.*"[205] Par ailleurs, en 1702, Diego de Mendoza Austria y Moctezuma est exilé de Mexico pour avoir tenté d'usurper la qualité de cacique avec de faux codex[206]. Ainsi, bien loin d'une pseudo-connivence généralisée, la vigilance est de rigueur, tant sur le Vieux Continent que sur le nouveau.

Comme pour les Créquy, la recherche généalogique est à la mode au XVII° siècle[207]. Dans le cas des Bournonville, ces publications ne sont pas le fruit de l'héritage de la dynastie étudiée mais on observe qu'elles coïncident avec l'ascension politique de la famille[208] et qu'elles intéressent les deux côtés de la frontière[209]. Qu'elles en sont les motivations ? Si certaines entrent dans un cadre englobant l'ensemble de la noblesse (Hozier ou Anselme), le travail de Christyn est limité aux Pays-Bas voire au seul Brabant ; quant à celui de Casellas, dédié à Alexandre II, il ne constitue qu'une monographie de ce lignage. Cependant, la spécialisation n'engendre pas ici la qualité : l'objectivité et le sérieux sont incontestablement dans les lignes tracées par Hozier. Les autres auteurs reprennent l'existant ou se complaisent dans des fables. La fausse charte de 1071 tient une place centrale dans cette vision généalogique des Bournonville du XVII° siècle. Prenant appui sur une filiation légendaire, ses inventeurs n'hésitent pas à l'incarner dans un document visant à garantir les visées politiques conjoncturelles de leur commanditaire. Image du terroir, les origines des Bournonville deviennent fallacieuses au XVII° siècle en changeant de nature.

Où commence désormais la filiation de cette dynastie ? A l'image des travaux de Pierre d'Hozier, il convient de la faire débuter avec Gérard de Bournonville à l'exclusion de Guillaume dont

201 Isabelle Clauzel en dénombre 18 dans son opuscule : Isabelle Clauzel-Delannoy, *Op. Cit.*, p. 6

202 Elle ne sont cependant pas généralisées, comme le travail de Pierre d'Hozier le prouve de toute évidence.

203 Chérin 60, f° 71 (dossier Coucy-Polecourt)

204 Francisco de Rosieres, *Stemmata lotharingiae ac Barri ducum*, Parisis, 1580

205 Inventaire Aubin (MS 842), f° 1322-3

206 Nadine Béligand, *L'éviction des étrangers par le lignage, la légitimité et le mérite. La production historique des caciques immémoriaux de la vallée de Toluca (Mexique central, XVII° - XVIII° siècles)*, dans Pierre Ragon, *Les généalogies imaginaires, Ancêtres, lignages et communautés idéales (XVI° – XX° siècle)*, PURH, Rouen, 2007, pp. 49-82

207 Hozier en 1657, Christyn en 1663 et 1668, Charpentier en 1664 et 1668, Casellas en 1680, Anselme en 1730.

208 Thomas Delvaux, *Une guerre diplomatique [...], op. cit.*

209 Suivant la même liste citée *supra* : France (Hozier), Brabant, Pays-Bas, Catalogne, France (Anselme)

rien n'indique qu'il est un cadet de Guines[210]. Les comtes de Boulogne ne sont pas plus à l'origine des sires de Créquy que des seigneurs de Bournonville. Si la chronologie semble s'en arranger, il ne fait guère de doute que notre connaissance des origines de la Maison de Bournonville nous invite à rejeter ce lien, basée sur l'interprétation mensongère d'une charte conçue et fabriquée au XVII° siècle sous l'égide d'un faussaire patenté.

Bibliographie

Archives

1. ADN, B 19641
2. ADN, Fonds Ghys, E40-55
3. BMSO, MS 3290
4. *Cabinet d'Hozier*, n° 60
5. *Cabinet d'Hozier*, n° 112
6. Fonds Duchesne, n° 59
7. Fonds Duchesne, n° 120
8. MS Latin 5951
9. MS Latin 13836
10. MS Latin 31821
11. MS Latin 31828
12. MS Latin 31852
13. MS Latin 31858
14. *Pièces originales*, n° 472

Manuscrits

15. Jean Charles Joseph Aubin, *Catalogue raisonné des livres imprimés de la bibliothèque de Saint-Omer*, 1823 (inventaire commencé vers 1804), BMSO 842, tome 2
16. [Estevan Casellas][211], *Genealogia de la Casa de Bournonville con Cartas y documentos*, Bibliothèque nationale, département des manuscrits, Fonds espagnol 317, XVII° siècle
17. Pierre d'Hozier, *Descente généalogique de l'illustre maison de Bournonville, d'extraction françoise, sortie des anciens sires de Bournonville, qui estoient des premiers et des plus anciens barons du Boulonois, dez l'an MXXXV. Dressée sur les titres domestiques, chartes d'églises, arrests du Parlement, chroniques et histoires manuscrites et imprimées, anciennes généalogies et autres bonnes preuves ; et présentée à monseigneur le duc de Bournonville*, Paris, 1657

Imprimés

18. Lambert d'Ardres, *Historia comitum Ghisnensium*, Société Académique des Antiquaires de la Morinie, Saint-Omer, 1855
19. Christophe Butkens, *Trophees tant sacrés que prophanes de la duché de Brabant reparti en dix livres. Contenant l'Origine succession & Descendence des Ducs & Princes de cette Maison, avec leurs actions plus signalées. Ensemble les Genealogies de plusieurs Ducs, Princes, Comtes, Barons, Seigneurs & Nobles leurs Vassals & Subjects. Avec les preuves servantes à entière verification*, Bruxelles, 1657
20. Christophe Butkens, *Trophées du Brabant*, 2 tomes, La Haye, 1724
21. Christophe Butkens, *Supplément aux Trophées du Brabant*, 2 tomes, La Haye, 1726
22. Estevan Casellas, *Doze Frutos de la muy antigua y ilustre casa de Bournonville*, Barcelone, 1680

210 N'apparaissant que dans la fausse charte de 1071, l'existance même de ce Guillaume de Bournonville peut aisément être remise en cause.

211 L'identification de ce manuscrit ne fait guère de doute à sa lecture : il s'agit sans conteste du manuscrit publié par Casellas en 1680. Initialement versé aux pièces originales 472, il en fut retiré au XIX° siècle tel qu'il est mentionné au f° 77 de son dépôt originel : "*Voyez au fonds espagnol n° 3317 un volume de mémoires généalogiques sur la famille de Bournonville lequel a été retiré de ce carton le 6 janvier 1863.*" Il y a simplement lieu de rectifier la côte qui porte le n° 317.

23. Louis Nicolas Hyacinthe Chérin, *Abrégé chronologique d'édits, déclarations, règlements arrêts & lettres patentes des rois de France de la troisième race, concernant le fait de noblesse précédé d'un discours sur l'origine de la noblesse, ses différentes espèces, ses droits & prérogatives, la manière d'en dresser les preuves & les causes de sa décadence*, Paris, 1788
24. François Aubert de la Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, 1863-76, 3e édition
25. Jean-Baptiste Christyn, *Jurisprudentia heroica, sive de jure Belgarum circa nobilitatem*, Bruxelles, 1663
26. Jean-Baptiste Christyn, *Jurisprudentia heroica, sive de jure Belgarum circa nobilitatem*, Bruxelles, 1668
27. Jean-Baptiste de Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, tome 7, Paris, 1826
28. André Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, Paris, 1639
29. André Duchesne, *Histoire généalogique des Maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, Paris, 1631
30. Th. Duchet & Arthur Giry, *Cartulaires de l'église de Térouane*, Société [Académique] des Antiquaires de la Morinie, Saint-Omer, 1881
31. Michel Eyquem, seigneur de Montaigne, *Essais*, 1595
32. Pierre (de) Guibours "*le père Anselme (de Sainte-Marie)*", *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roy, et des anciens Barons du Royaume ; avec les qualitez, l'Origine, le Progrès et les Armes de leurs Familles : Ensemble les statuts et le Catalogue des Chevaliers, Commandeurs, et Officiers de l'Ordre du St-Esprit*, Paris, 1726-33, 3e édition
33. Pierre (de) Guibours "*le père Anselme (de Sainte-Marie)*", *Le palais de l'honneur ou les généalogies historiques des illustres maisons de France, et de plusieurs nobles familles de l'europe*, Paris, 1663, Bibliothèque nationale (Tolbiac) – RES-LM1-10
34. Daniel Haigneré, *Les chartes de l'abbaye de Notre-Dame de Licques (1078-1311)*, dans *Mémoires de la société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, tome 15, Boulogne-sur-Mer, 1889-1890
35. Jean Haudicquer de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie*, Paris, 1693 (2e éd. : 1695)
36. Jean de la Fontaine, *Le charlatan*, dans *Fables choisies mises en vers*, livre VI, fable XIX, Paris, 1668
37. Jean Le Charpentier, *Histoire généalogique de la noblesse des Païs Bas ou Histoire de Cambray et du Cambresis*, Leide, 1668
38. Pierre de Ronsard, *Les quatre premiers livres de la Franciade*, Paris, 1572
39. Nicolas Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire Universel de France*, tome 10, Paris, 1817

Travaux

40. Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Gallimard, Paris, 1985
41. Albert Bollengier, *La filiation de la famille des Plancques-Hesdigneul de Béthune fut-elle truquée au XVII° siècle ?*, Paris, 1955
42. François Bruche, *Les Honneurs de la Cour*, Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, Paris, 2000
43. André Burguière, *La généalogie*, dans *Les lieux de mémoire*, tome III, *Les France. 3, De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1993, pp. 18-51
44. Germain Butaud & Valérie Piétri, *Les enjeux de la généalogie, XII° – XVIII° siècle, Pouvoir et identité*, Autrement, Paris, 2006
45. Isabelle Clauzel-Delannoy, *Comtes et comtesses de Boulogne*, Cercle d'études en pays boulonnais, Boulogne, 2007
46. Jean-Marie Constant, *La noblesse en liberté (XVI°-XVII° siècles)*, PURennes, Rennes, 2004

47. Joël Cornette, *Chronique du règne de Louis XIV*, Sedes, Paris, 1997
48. Thomas Delvaux, *Des fléaux et des hommes : Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys de la guerre de Hollande à la mort de Louis XIV (1672 – 1715)*, mémoire de maîtrise soutenue à l'université d'Artois, Arras, septembre 2001
49. Thomas Delvaux, *La légende de Raoul de Créquy : essai de décryptage généalogique*, Ivry-sur-Seine, octobre 2006
50. Thomas Delvaux, *Le sang des Saint-Omer des croisades à la quenouille en Artois, Flandre, Normandie, Angleterre et dans les Etats Latins d'Orient*, Tatinghem, 2007
51. Arthur Giry, *Les châtelains de Saint-Omer (1042-1386)*, Paris, 1875
52. Alexandre Hermand et Louis Deschamps de Pas, *Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*, Société Académique des Antiquaires de la Morinie, Paris, 1860
53. Alexandre Yali Haran, *Le Lys et le Globe. Messianisme politique et rêve impérial en France aux XVI° et XVII° siècles*, Champs Vallon, Seyssel, 2000
54. John Haywood, *Atlas des Vikings 789-1100, De l'Islande à Byzance : les routes du commerce et de la guerre*, Autrement, Paris, 1996
55. Pierre-Louis Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la Noblesse de France*, Paris, 1829
56. Christophe Levantal, *Ducs et pairs et duchés-pairies laïques à l'époque moderne (1519-1790)*, Paris, 1996
57. Régine Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VIIe-Xe siècle) : essai d'anthropologie sociale*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002
58. Jiří Louda & Michael Maclagan, *Les dynasties d'Europe*, Bordas, Paris, 1995
59. Georges Martin, *Histoire et généalogie des maisons de Ligne et d'Arenberg*, Lyon, 2003
60. Jean-François Nieus, *Un pouvoir comtal entre Flandre et France*, de Boeck, Bruxelles, 2005
61. Michel Parenty & Henri Lorge, *Gentilshommes et laboureurs du Boulonnais*, 1989, art. "*Bournonville*"
62. Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Age occidental*, Seuil, Paris, 2004
63. Michel Pastoureau, *Traité d'héraldique*, Paris, 1997, 3e éd.
64. Myriam Provence, Emmanuel de Boos & Jérôme Pecnard, *Les plus beaux arbres généalogiques*, Les arênes, Paris, 2006
65. Pierre Ragon, *Les généalogies imaginaires, Ancêtres, lignages et communautés idéales (XVI° – XX° siècle)*, PURH, Rouen, 2007
66. Danielle Régnier-Bohler, *La légende arthurienne*, Robert Laffont, Paris, 2002
67. Bertrand Schnerb, *Enguerrand de Bournonville et les siens*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 1997
68. Jean-Fréd Tourtchine, *Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord*, tome 1, dans *Les manuscrits du CEDRE*, Cercle d'Etudes des Dynasties Royales Européennes, Paris, 1989
69. Ernest Warlop, *The flemish nobility before 1300*, Kortrijk, 1975-6

Articles

70. François Caron, *Baugé : Sur les traces d'Anne de Melun en Anjou*, à paraître.
71. François Caron, *Grandescunt aucta matrimonio,baculum unum pro cochlearibus tribus*, à paraître.
72. François Caron, *Un créquier issu du Ponthieu : les Marcotte descendants des comtes de Ponthieu ?*, L'*Oreiller du Roy* - n° 2, décembre 2008, pp. 107-119.
73. Dominique Delgrange, *Armoiries et généalogies au XVII° siècle : les hérauts d'armes et faussaires*, dans *Votre généalogie* n° 13, juin-juillet 2006, pp. 39-42

74. Dominique Delgrange, *Armoiries et généalogies au XVII° siècle : les hérauts d'armes et faussaires Pierre et Jean de Launay*, dans *Votre généalogie* n° 14, août-septembre 2006, pp. 37-39
75. Dominique Delgrange, *Faussaires et généalogistes au XVII° siècle : Jean "baron" de Launay*, dans *Votre généalogie* n° 15, octobre-novembre 2006, pp. 37-40
76. Thomas Delvaux, *Le souci dynastique chez les Créquy, l'importance des alliances mises en avant au XVII° siècle*, L'*Oreiller du Roy* n° 1, www.morinie.com, juin 2008, pp. 28-48
77. Thomas Delvaux, *Une guerre diplomatique au nord de la France*, L'*Oreiller du Roy* n° 1, www.morinie.com, juin 2008, pp. 3-10
78. Amandine Favre, *Le patrimoine généalogique*, 2007
79. Philippe de Ghellinck Vaernewyck, *Du danger d'être faussaire au XVII° siècle ou l'exécution de Jean de Launay à Tournai*, dans les *publications extraordinaires de la société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai*, Tournai, 1984
80. Alexandre Yali Haran, *Les droits de la couronne de France sur l'Empire au XVII° siècle*, Revue historique n° 605, Paris, janvier-mars 1998
81. A. Le Glay, *Notice sur J.-B. Carpentier, historiographe du Cambrésis*, dans *Revue du Nord*, tome 1, Lille, 1833, pp. 291-304
82. Daniel Haigneré, *Dictionnaire du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne*, Arras, 1882, tome 2, art. "*Bournonville*"
83. Daniel Haigneré, *Quelques chartes inédites concernant les abbayes, les prieurés, ou les paroisses de l'ancien Boulonnais*, dans *Mémoires de la société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, tome 13, Boulogne-sur-Mer, 1882-1886
84. *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1927, vol. 90, col. 237, 445 & 595
85. Stéphane Lecouteux, *Sur l'origine des comtes de Ponthieu du XI° siècle et la diffusion du prénom Enguerrand*, 2006
86. Charles van Renynghe de Voxvrie, *Le manuscrit Ghys*, dans *Tablettes de Flandre*, tome 1, Bruges, 1948, pp.32-38
87. Charles van Renynghe de Voxvrie, *Les manuscrits de Jean de Launay*, dans *Tablettes de Flandre*, tome 8, Bruges, 1960, pp. 241-279
88. Gaston Zeller, *Les rois de France candidats à l'Empire : essai sur l'idéologie impériale en France*, Revue historique n° CLXXIII-2, Paris, 1934, pp. 273-311 & 497-534

documentaire

89. Wilfried Hauke, *Arthur, l'invention d'un roi*, Arte, 15 février 2009

L'origine des Maisons de Bournonville et de Créquy selon Estevan Casellas

"*Sigfrid, naciò de los reyes Daneses*"

Adolfo, comte de Guines (966)
* Metilde (ou Mahaut) fille d'Herniculo (ou Arnaldo), comte de Boulogne "*hijo signudo de Guillermo*", comte de Ponthieu

Rodolfo, comte de Guines
* Rosalea, fille de Hugues, comte de St-Paul "*hijo tercero de Guillermo*", comte de Ponthieu

Roger de Guines "*murio en su mocedad*"

Eustache, comte de Guines, forestier de Flandre (1052)
* Susana, fille de Siger de Gramines, cité par Duchesne, livre 1 f° 19 et preuves f° 14 et ss.

Baudouin, comte de Guines (1065)
* Adelis (ou Christine), fille de "*Florent, duque de Lorena*", fonde l'abbaye d'Andres

Guillermo de Guines, seigneur de Bournonville "*Consta en un titulo del año 1071 en que diò a la Iglesia de Terouane dos partes de lo diezmos de la Parroquia de Bournonville*"
* Aleyde d'Hesdin

Ramelino "*fue otro hermano, de quien tuvieron origen los antiguos Señores de Crequi*"

Adela

Beatrix

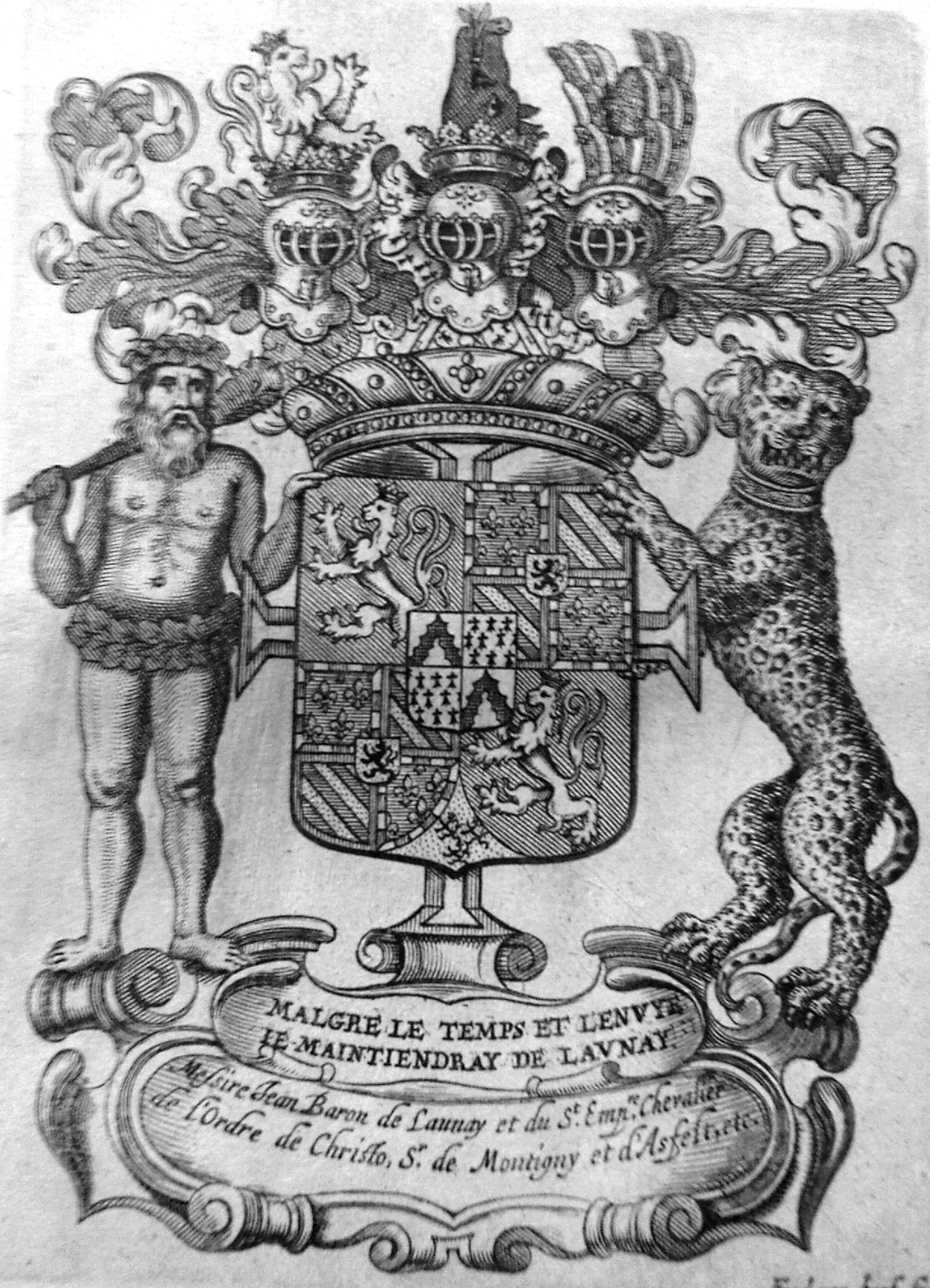
MALGRE LE TEMPS ET L'ENVYE
JE MAINTIENDRAY DE LAVNAY
Messire Jean Baron de Launay et du St. Empire Chevalier
de l'Ordre de Christo, Sr. de Montigny et d'Asfeltuete

Illust.mus Dominus Ioannes Baro de
Launay ac Sacri Imperii Militaris
Ordinis Christi Eques, Toparcha
de Montigny et Affelt. &c.

Christyn (Jean Baptiste) Baron de Meerbeck, Chancelier de Brabant en 1682;
+ 1690.

BONAVENTVRA FORNAGVERA FX

1670

ALEXANDRO DVQVE Y PRINCIPE DE BOVRNONVILLE CONDE DE HENNIN BARON DE CAVMONT SEÑOR DE TAMISE &c CAVALLERO DE LA INSIGNE ORDEN DEL TVSON DE ORO DEL CONSEIO SVPREMO DE GVERRA DE SV MAGD MARESCAL GENERAL DE LOS EXERCITOS IMPERIALES VIREY Y CAPITAN GENERAL DEL PRINCIPADO DE CATALVÑA Y CAP: OL: DEL EXERCI= TO &c

BOVR NON VILLE

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE
MAN

Les Armes de la Maiſon de Bovrnonville ſont compoſées d'vn eſcu de ſable au lyon d'argent à la queuë fourchuë paſſée en ſautoir, couronné, lampaſſé, & armé d'or. Les Supports ou Tenans, deux lyons d'or; celuy à droit ayant vne banniere aux Armes anciennes de Bournonuille, qui ſont d'argent à trois Culiers ou Louches de ſable 2. 1. & celuy à gauche auſſi vne banniere aux Armes de Leaulnes-Bournonuille modernes, blaſonnées cy-deſſus. Le Cimier ou Tymbre, vn lyon naiſſant d'or au blaſon de l'Eſcu, tenant entre ſes pattes les deux bannieres cy-deſſus. Le Cry Bovrnonville.

Bournonville

87

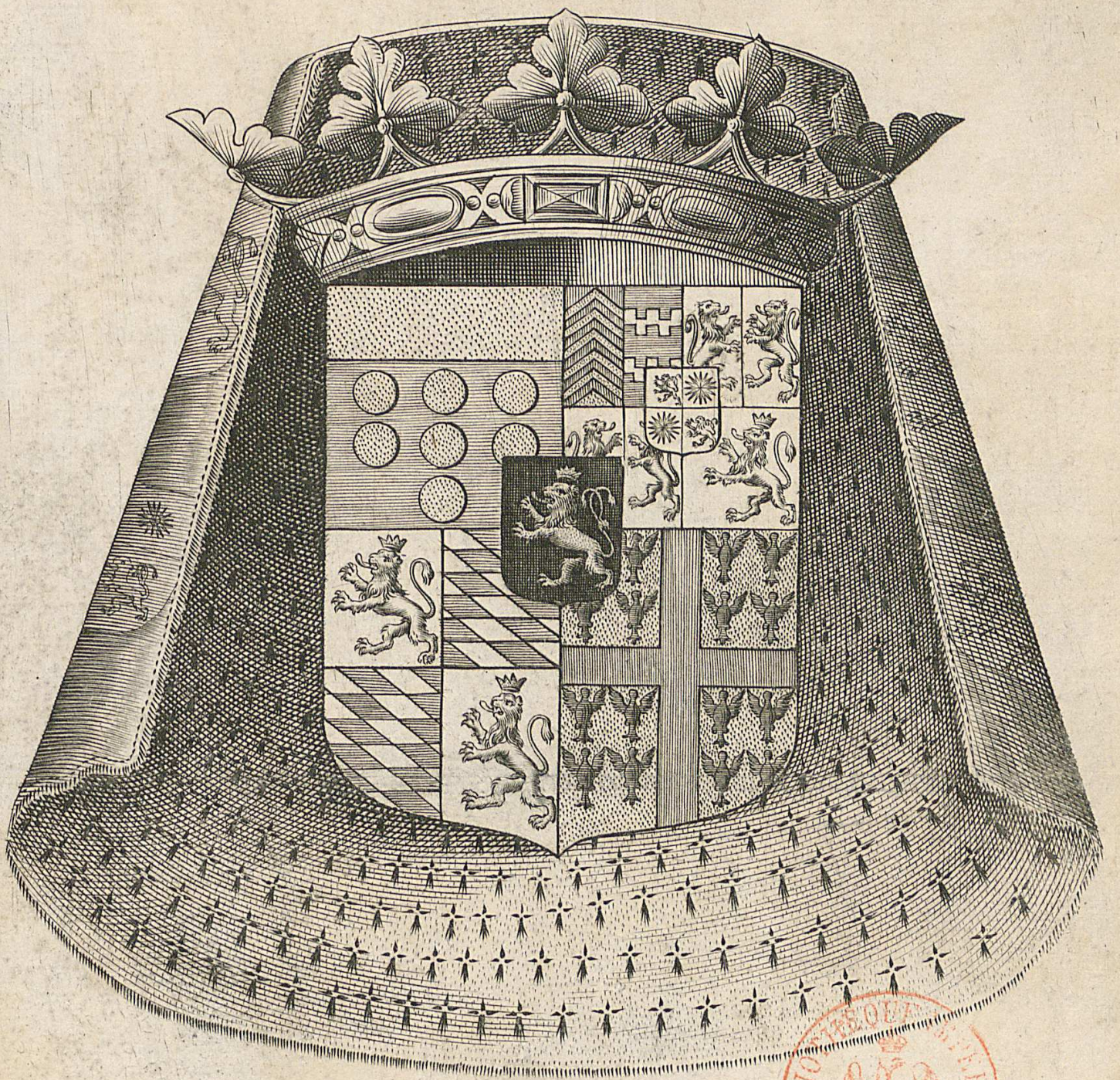

BIBLIOTHÈQUE
MAZ

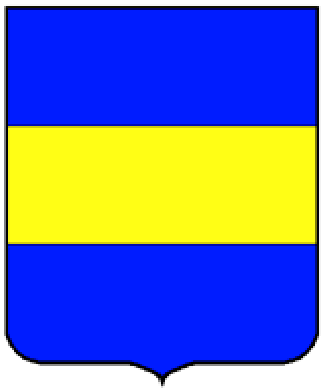

Des châtelains de Saint-Omer

à

Céline Dion

ou Catherine de Baillon : un trait d'union entre Artois et Amérique

par François CARON

Pourquoi dépenser de l'argent pour faire établir votre arbre généalogique ?
Faites de la politique et vos adversaires s'en chargeront.
Mark Twain

Le titre pourrait prêter à sourire, mais c'est pourtant la réalité. En effet, quel point commun y a-t-il entre Lucien Bouchard[1], Robert Bourassa[2], Jean Chrétien[3], Céline Dion[4], Lynda

[1] L'honorable Lucien Bouchard, né le 22.12.1938 à Sainte-Cœur-de-Marie, Québec, Canada, est un avocat et homme politique québécois. Nommé ambassadeur du Canada en France en 1985, secrétaire d'état puis ministre fédéral de l'environnement de 1988 à 1990, il est co-fondateur et premier chef du Bloc Québécois en 1991, chef de l'opposition à la Chambre des communes de 1993 à 1996, chef du Parti Québécois en 1996, premier ministre du Québec du 29.01.1996 au 08.03.2001, commandeur de la Légion d'honneur, et frère de l'historien Gérard Bouchard.

[2] Robert Bourassa, né le 14.07.1933 à Montréal, Québec, Canada, y décédé le 02.10.1996. Avocat tout comme Bouchard, diplômé des universités de Montréal, Oxford et Harvard, élu député en 1966, devenu chef du Parti Libéral du Québec le 17.01.1970, il est premier ministre du Québec du 12.05.1970 (à l'âge de 36 ans, soit le plus jeune premier ministre de la « vieille province ») au 25.11.1976, enseignant, nommé à nouveau chef du Parti Libéral du Québec le 15.10.1983, il redevient premier ministre du Québec du 12.12.1985 au 11.01.1994.

[3] Joseph Jacques Jean Chrétien, dit Jean Chrétien, né le 11.01.1934 à Shawinigan, Québec, Canada, 18ème d'une famille de 19 enfants, élu député du Parti Libéral en 1963 (réélu en 1965, 1968, 1972, 1974, 1979, 1980 et 1984, il en démissionne en 1986), nommé tour à tour secrétaire parlementaire du premier ministre Pearson puis secrétaire du ministre des finances en 1966, ministre sans portefeuille attaché aux finances en 1967, ministre des affaires indiennes et du Nord canadien en 1968, secrétaire du conseil du trésor en 1974, ministre de l'industrie et du commerce en 1976, ministre des finances de 1977 à 1979 (premier francophone à occuper ce poste), ministre de la justice, ministre d'état au développement social et ministre responsable des négociations constitutionnelles en 1980, chef du Parti Libéral en 1990, élu 20ème premier ministre du Canada en octobre 1993 (réélu en 1997 et 2000), il occupe ce poste du du 04.11.1993 au 12.12.2003, membre du groupe Bilderberg ainsi que du comité d'honneur de la fondation Chirac.

[4] Céline Dion, née le 30.03.1968 à Charlemagne, Québec, Canada. Chanteuse, médaille d'or de la meilleure chanson au Yamaha Word Popular Son Festival au Japon le 31.10.1982, vainqueur du grand concours Eurovision de la chanson à Dublin en 1988, récompensée par 6 Grammy Awards, 2 Oscars, 2 Golden Globes, 3 Victoires de la

Lemay[5] et Roch Voisine[6] ? Le fait que tous soient nés au Canada (les 5 premiers au Québec, le dernier au New-Brunswick) ? Le fait que tous se soient rendus célèbres, par leur action politique ou dans la chanson ? Un point commun est plus obscur : tous descendent de la famille féodale audomaroise.

En effet, au hasard des ramifications tortueuses que seuls les arbres généalogiques savent créer, une descendante des châtelains de Saint-Omer, Catherine de Baillon, a fait partie de ces nombreuses jeunes filles qu'on a appelées « *filles du roi* », envoyées par Louis XIV en Nouvelle-France pour peupler la province.

Les « filles du roi »

Eleanor Fortescue Brickdale, *L'arrivée des filles du roi à Québec en 1667*
Archives Nationales du Canada / C-020126

musique, 40 prix Félix, 19 prix Juno, 11 World Music Awards, faite chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres en 1996, officier de l'Ordre du Canada en 1998, officier de l'Ordre national du Québec en 1998, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur en 2008, médaille de la ville de Québec en 2008, docteur *honoris causa* en musique de l'université Laval à Québec en 2008, Chopard Diamond en 2004 pour avoir alors vendu plus de 175 millions d'albums (ce chiffre serait de l'ordre de 230 millions de nos jours). Mariée le 17.12.1994 à Montréal, Québec, Canada au producteur René Angélil et mère de René-Charles Angélil (2001).

[5] Lynda Lemay, née le 25.07.1966 à Portneuf, Québec, Canada. Chanteuse, prix auteur-compositeur-interprète au Festival international de la chanson de Granby en 1989, prix spécial et prix du public du Tremplin de la chanson des Hauts-de-Seine en 1996, Victoire de la musique en 2003. Mariée en 1995 à l'acteur Patrick Huard (dont Jessie née en 1998), compagne pendant plusieurs années de l'humoriste Laurent Gerra, elle est remariée depuis 2005 à Mike Weisinger, dont elle a eu Ruby, née en 2006.

[6] Joseph Armand Roch Voisine, dit Roch Voisine, né le 26.03.1963 à Edmundston, New-Brunswick, Canada. Chanteur, acteur et animateur de télévision. Fait chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres en 1992 (plus jeune artiste à se voir décerner cette distinction), docteur *honoris causa* en musique de l'université de Moncton en 2007. Marié le 21.12.2002 à Myriam Saint-Jean (ils se séparent en 2007) et père de Kilian (né en 2004) et de Alix-Elouan (né en 2006).

Sur la commandite financière[7] du roi Louis XIV[8], d'où leur appellation de « filles du roi », entre 770 et 800[9] jeunes filles sont arrivées en Nouvelle-France entre 1663 et 1673. La plupart ont moins de 25 ans et sont célibataires, plus de la moitié sont orphelines. Leur envoi vise clairement à favoriser le peuplement et l'essor de la colonie (notamment la traite des fourrures). De ce fait, entre 737 et 774[10] (soit plus de 90%) s'y marient.

Vue et perspective de l'hôpital de Paris, dit *La Salpêtrière*

Elles passent pour courageuses, compte tenu de la rudesse des conditions à leur arrivée (éloignement familial, contrées peu sûres, climat difficile, nécessité de défricher la terre à cultiver[11]) et jouissent de ce fait d'une incroyable réputation auprès de leurs descendants[12].

---

[7] Celui-ci assumait les frais de transport (deux livres en argent) et d'installation dans la colonie. A en lire les contrats de mariage en premières noces de certaines d'entre elles, plusieurs reçurent même une dot royale de 50 livres, moyennant mariage avec un colon célibataire au Canada (cette somme pouvant atteindre 100 livres dans le cas d'un officier).

[8] qui voulait ainsi établir une colonie stable au Canada.

[9] Les sources divergent sur le nombre exact.

[10] Là encore, les sources divergent sur le nombre exact.

[11] En 1665, la mère Marie de l'Incarnation écrit : « *Ce païs est riche […] les bleds, les légumes et toutes sortes de grains y croissent en abondance. Néanmoins, [cela] n'empêche pas qu'il n'y ait ici un grand nombre de pauvres ; et la raison est que quand une famille commence une habitation, il lui faut deux ou trois années avant que d'avoir de quoi se nourrir, sans parler du vêtement, des meubles et d'une infinité de petites choses nécessaires à l'entretien d'une maison : mais ces premières difficultez étant passées, ils commencent à être à leur aise, et s'ils ont de la conduite, ils deviennent riches avec le temps, autant qu'on le peut être dans un païs nouveau comme celui-ci. Au commencement ils vivent de leurs grains, de leurs légumes et de leur chasse qui est abondante en hiver. Et pour le vêtement et les autres ustenciles de la maison, ils font des planches pour couvrir les maisons, et débitent des bois de charpante qu'ils vendent bien cher. Aiant ainsi le nécessaire, ils commencent à faire trafic, et de la sorte ils s'avancent peu à peu* ». Cf. Guy Oury, *Marie de l'Incarnation, ursuline (1599-1672) : correspondance*, Solesmes, CNRS, 1971.

[12] Une « Société des Filles du roi et soldats du Régiment de Carignan » a même été fondée en 1994 en Virginie (Etats-Unis) et vise à « *rendre hommage à la mémoire de nos courageux ancêtres, les filles du roi et les soldats du Régiment de Carignan-Salières* ».

Mère Marie de l'Incarnation

Auparavant, peu de jeunes filles avaient traversée l'océan Atlantique. Appelées les « devancières » ou « filles à marier », elles avaient franchis le pas de leur propre chef, souvent « recrutées » par des communautés religieuses ou de puissants seigneurs. Elles auraient ainsi été un peu plus de 200 à émigrer entre 1634 et 1663. En 1654, c'est la reine Anne d'Autriche qui pourvoit à l'envoi d'une dizaine de filles au Québec.

La plupart des filles du roi sont originaires de Paris, le reste des environs (Ile-de-France, Normandie) et de Bretagne. A l'époque, l'hôpital de La Salpêtrière héberge les indigentes, les folles, les handicapées, les orphelines, les filles de petite noblesse désargentée et les internées par lettre de cachet[13] : il devient un vivier naturel de recrutement pour plus de la moitié d'entre elles. Elles reçoivent alors un enseignement religieux et domestique (lecture, tricot, lingerie, broderie, dentellerie) avant d'embarquer à Dieppe ou La Rochelle, avec quelques accessoires de couture.

La période d'arrivée des navires venus de France crée une saisonnalité des mariages au Québec entre août et octobre[14]. Hébergées pour la plupart dans les communautés religieuses, elles peuvent alors à loisir choisir leur prétendant parmi la foule de colons célibataires[15]. Les plus prévoyants parmi ces derniers ont auparavant bâti leur habitation[16], afin d'avoir un avantage décisif.

Monseigneur de Laval

Cette politique de peuplement de la vieille province par de jeunes filles célibataires dépasse les espérances royales. L'essor démographique est si visible que les témoignages lui arrivent rapidement.

Dès le 18 octobre 1669, la mère Marie de l'Incarnation écrit : « *c'est une chose prodigieuse de voir l'augmentation des peuplades qui se font en ce pays. Les vaisseaux ne sont pas plutôt arrivés que les jeunes hommes y vont chercher des femmes et dans le grand nombre des uns et des autres on les marie par trentaine* »[17].

C'est ensuite Monseigneur de Laval[18], qui écrit à Colbert le 30 septembre 1670 : « *la plus grande partie des cent cinquante filles que vous y avés envoyées cette année, ont esté mariées en très peu de temps ; il*

---

[13] A l'image plus tard de Saint-Cyr.

[14] Catherine de Baillon se marie un 19 octobre.

[15] Lors du recensement de 1666, le ratio est de 719 hommes célibataires âgés de 16 à 40 ans pour seulement 45 femmes du même âge, soit une femme pour seize hommes !

[16] « *Les plus avisés commencent à faire une habitation un an avant de se marier, parce que ceux qui ont une habitation trouvent un meilleur parti. C'est la première chose dont les filles s'informent, et elles font sagement, parce que ceux qui ne sont point établis souffrent beaucoup avant d'être à leur aise* ». Lettre de la mère Marie de l'incarnation, citée par Guy Oury, *op.cit.*

[17] Guy Oury, *op.cit.*

[18] François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec, béatifié en 1980, également descendant des châtelains de Saint-Omer ainsi que des Créquy. Ses armes figurent au fronton du petit séminaire de Québec. Ses

y a apparence que le reste sera bien tost pourveu ; Monsieur Talon y apporte tous ses soins, et au reste des affaires qui regardent l'augmentation de la Colonie. »

Jean Talon

Enfin, l'intendant Jean Talon[19] adresse un mémoire au roi le 2 novembre 1671 : « *Sa Majesté pour voir par l'abrégé des extraits des Registres de Baptême dont j'ai chargé mon Secrétaire, que le nombre des enfans nés cette année est de six à sept cents, que dans les suivantes on peut espérer une augmentation considérable s'il y a lieu de croire que sans autre secours des filles de France ce pays produira plus de cent mariages dans les premières années, et beaucoup au-delà à mesure qu'on avancera dans le tems. J'estime qu'il n'est pas à propos d'envoyer des filles l'année prochaine, afin que les habitans donnent plus aisément en mariage les leurs aux soldats qui restent habitués et libres. Il n'est pas non plus nécessaire de faire passer des demoiselles en ayant reçu cette année 15 ainsi qualifiées au lieu de 4 que je demandais, pour faire des alliances avec les Officiers ou les principaux habitans ici* »[20].

Entre 1663 et 1672, la population de la Nouvelle-France passe de 3 200 habitants à 6 700. Le roi Louis XIV accède donc à la requête de l'intendant, et suspend l'envoi de jeunes filles de métropole.

Catherine de Baillon, de la Chevreuse au Saint-Laurent

Parmi ces quelques 800 jeunes filles figure une certaine Catherine de Baillon[21]. Celle-ci est vraisemblablement née aux Layes[22], dans les actuelles Yvelines, vers 1645.

---

restes sont visibles dans la cathédrale de la ville, un gisant dans le petit séminaire. Cf. http://morinie.com/Quebec.htm

[19] Premier intendant de Nouvelle-France en exercice (le premier nommé, Louis Robert de Fortel, ne se rendit finalement jamais au Canada) du 23 mars 1665 au 22 octobre 1668 puis du 14 mai 1669 à octobre 1672. Né à Châlons-en-Champagne le 8 janvier 1626, fils de Philippe et d'Anne de Burry, il fait ses études au collège jésuite de Clermont, occupe différents postes dans l'administration (notamment intendant du Hainaut en 1655) qui lui valent de se faire remarquer par Mazarin. Emigré au Canada, il réorganise son administration, favorise la natalité par un système précurseur des allocations familiales (300 livres au 10ème enfant, 400 livres au 12ème enfant), favorise l'arrivée des « filles du roi », encourage le défrichement des terres. De retour en France, il est fait comte d'Orsainville en 1675 et meurt célibataire à Paris le 24 novembre 1694. Il est inhumé à Notre-Dame-en-Vaux.

[20] cf. *Manuscrits de Paris (1631-1674)*, Lettres O, n°118, musée de la civilisation, fonds d'archives du séminaire de Québec.

[21] Elle ne doit aucunement être confondue avec la famille Cappe de Baillon, bien connue de nos contrées pour ses alliances avec les Lefebvre du Prey de Saint-Omer et les Hermary de Barlin. Cf. Philippe May, *Notes généalogiques sur les Lefebvre du Prey et les de Cappe de Baillon*, Dossiers généalogiques, n° 10, C.H.H.P., 1994.

[22] Par décret impérial du 12 mars 1814, les communes des Layes et des Essarts-le-Roi ont été réunies en une seule, qui a pris le nom de cette dernière.

Pendant longtemps, les historiens ont cru que Catherine était native de Montfort-l'Amaury, vu qu'elle déclare en être native lors de son mariage (« *Montfort la morille* ») :

Le douziéme iour du mois de Nouembre de Lan Mil six Cens Soixante Neuf Apres les fiancailles et la publication des trois bans de Mariage faits le 20e 27e et 28e du Mois d'Octobre de La Mesme année [...] Jacques Miuille fils de deffunt pierre Miuille et de Charlotte Maugis Ses pere et mere de la paroisse de Nre Dame de Quebec d'vne part Et Catherine Baillon fille d'Alphonse Baillon et de Louise de Marle ses pere et Mere de la paroisse de Monfort la Morille Euesché de Chartres d'autre part Et ne s'estant découuert aucun empeschement Je soussigné prestre Curé de cette Eglise paroissiale les y ay mariés et leur ay donné la benediction Nuptiale selon la forme prescritte par la Ste Eglise en presence des sieurs Louis Roüer Sr de Villeray Mathieu Amyot d Villeneufue etc.

H. de Bernieres

Cf. Raymond Ouimet, *Catherine de Baillon et ses origines*, Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, volume 52, n°2, été 2001.

Armes des Baillon

Elle est le troisième enfant d'Alphonse de Baillon, écuyer, sieur de la Mascotterie[23], lui-même fils d'Adam de Baillon, sieur de Valence à Dampierre[24]. Sa mère est Louise de Marle, fille du seigneur de Vaugien et de Ragonnant et seconde épouse d'Alphonse[25]. Les Baillon, issus de la petite noblesse de la Chevreuse, portent *de gueules au mufle de léopard d'or, bouclé d'un anneau de même*. Le plus ancien aïeul agnatique connu semble être Pierre, décédé lors de la bataille de Poitiers en 1356 (et qui aurait été inhumé dans le couvent des Jacobins de la ville).

Alphonse de Baillon décède en 1648, alors que Catherine n'a que trois ans. Louise de Marle se retrouve avec cinq enfants (dont trois en propre), le fief des Enclaves et des dettes, notamment plus de 6 000 livres aux deux filles aînées d'Alphonse, provenant de la succession de leur mère et de leur grand-père Jehan Dupuy. Acculée, Louise de Marle vend les Enclaves, paye la dette, mais engage à tort la succession Dupuy au lieu des biens de la communauté. Elle est condamnée en 1659 et les héritages de ses trois enfants sont saisis, alors même que la Massicoterie, hypothéquée, subit les affres de la Fronde. Sont-ce ces difficultés financières, ou le remariage de Louise en 1649 avec Marc d'Amanzé, sieur de la Fon, qui éloignent Catherine des Layes ?

Daniel de Rémy de Courcelles

Conformément aux règles constatées pour l'ensemble des filles du roi, Catherine embarque à Dieppe à bord du *Saint-Jean-Baptiste*, avec 131 ou 148[26] autres jeunes filles, sous la gouvernance de Madame Bourdon[27].

Elle débarque à Québec en août ou septembre[28] 1669 et se marie dès le 19 du mois suivant. Son contrat de mariage, devant le sieur Pierre Duquet de la Chenaye, est signé par les plus éminents notables : Daniel de Rémy de Courcelles[29], Claude de Boutroue d'Aubigny[30], Louis Rouer

---

[23] aujourd'hui lieu-dit de « la Massicoterie ».

[24] Encore aujourd'hui, la Massicoterie se situe à mi-chemin entre les Essarts et Dampierre.

[25] qui avait été marié en premières noces le 4 août 1627 à Claude Dupuy, décédée en 1639. La dot de cette dernière permet à Alphonse d'acheter la ferme et la métairie de la Massicoterie, moyennant la somme de 2 880 livres. Alphonse épouse Louise de Marle le 4 novembre 1639. Cette seconde dot permet à Alphonse d'acquérir le fief des Enclaves, qui vaut deux fois et demi la Massicoterie.

[26] Les sources divergent sur ce point.

[27] Anne Gasnier, née à Paris vers 1614, fille de Claude et de Marie Chaunoy, épouse en première noces de Jean Clément, sieur du Vault et de Monceaux, épouse en secondes noces le 9 novembre 1635 à Québec Jean Bourdon dit Rommainville, sieur de Saint-François et de Saint-Jean, procureur de la communauté d'habitants de la Nouvelle-France. Elle est inhumée le 27 juin 1698 à Québec.

[28] Les sources divergent sur ce point.

[29] Né en 1626 à Arques (Normandie), fils d'Adrien et d'Hélène de Nollent, chevalier, marquis de Courcelles, baron de Rouvray, sieur de Montigny et La Fresnaye, lieutenant-général des armées du roi, lieutenant-gouverneur de Thionville, il arrive au Canada le 12.09.1665 et est gouverneur de la Nouvelle-France de 1665 à 1672. Rentré en France en 1672, il devient commandant de la citadelle d'Arras, gouverneur de l'île de Ré en 1674 et enfin gouverneur de Toulon à partir de 1680. Il épouse à Paris le 19.01.1675 Marie Anne d'Abancourt, dame de Rouvray, et décède en 1698.

de Villeray[31], Pierre de Saurel[32], Madame Bourdon[33] et Laurent Poulet, capitaine du *Saint-Jean-Baptiste.*

Monseigneur de Metz

Les raisons qui ont amené Catherine à devenir « fille du roi » semblent obscures :

1° A l'évidence, elle est une privilégiée parmi ce contingent, au vu des éminents signataires de son contrat de mariage, mais également de ses 1 000 livres de dot. Certes, les sœurs de Catherine ont épousé des hommes de condition modeste (un sergent royal pour Claude-Marie, le fils d'un notaire royal pour Elisabeth) et ont eu des dots plus importantes ou équivalentes (3 000, 2 400 et 1 000 livres). Mais pourquoi avoir quitté l'Ile-de-France pour partir dans les bois canadiens, et pourquoi avoir été à La Salpêtrière ?

2° Par ailleurs, sa famille, bien que peu argentée[34], a côtoyé les grands du royaume de France : l'arrière-grand-père de Catherine, Adam II de Baillon, a été le secrétaire et le superintendant des finances en Toscane et en Siennois de la reine Catherine de Médicis, ainsi que l'allié des Guise[35] ; son grand-père Adam III a été des hommes d'armes du comte de Soissons[36] ; son oncle Adam IV a été l'écuyer de la duchesse de Chevreuse[37] ; son frère Antoine est page au service de Monseigneur de Metz[38], qui en fait son premier écuyer[39].

---

[30] Né à Paris en 1615, fils de Jean et de Françoise Le Roy, chevalier, seigneur d'Aubigny, marié à Marie Lescot le 25 juin 1644 à Paris. Avocat au Parlement, conseiller à la cour des monnaies, il est nommé intendant de la Nouvelle-France de 1668 à 1670, où il est l'ennemi juré du précédent. De retour en France, il est lieutenant civil et criminel en l'amirauté de Dunkerque et meurt en 1680.

[31] Fils de Jacques et de Marie Perthuis, né le 23 février 1629 à Notre-Dame-en-Grève à Amboise, il est mis en prison pour une dette de 71 francs le 11 juillet 1651 à La Rochelle. Valet de Jean de Lauzon, intendant de la Nouvelle-France, il émigre avec lui au Québec et devient son notaire et secrétaire. Lieutenant-particulier en la sénéchaussée de Québec en 1657, il épouse Marie-Christine Sevestre le 19 février 1658 à Québec. Nommé premier conseiller au conseil souverain entre 1663 et 1700, juge prévôt de la seigneurie de Beaupré et de l'île d'Orléans, il se remarie le 26 novembre 1675 à Québec avec Marie-Anne du Saussay de Bemont et décède le 6 décembre 1700 à Québec.

[32] Né en 1628 à Notre-Dame de Grenoble, fils de Mathieu et de Jeanne de Giraud, capitaine au régiment de Carignan-Salières en 1665. Le 14 mai 1665, l'intendant Talon, assistant à une revue des troupes à La Rochelle, se dit très satisfait de la tenue de ses soldats, particulièrement de ceux de Saurel, et conseille au roi de lui donner 15 à 20 pistoles parce que sa compagnie « *a parû la meilleure aux yeux de tous* ». Saurel émigre en août au Canada à bord du *Paix* et se distingue par ses faits d'armes. Il épouse le 10 octobre 1668 à Québec Catherine Legardeur de Tilly, fille du gouverneur de Trois-Rivières et conseiller au conseil souverain. Il se voit attribuer une terre érigée en seigneurie de Sorel en 1672. En 1682, il prend part à l'expédition de la baie d'Hudson avec Aubert de la Chesnaye, Radisson et Chouart Des Groseilliers. Il décède à Montréal le 26 novembre 1682, sans laisser de descendant. Il portait *d'argent, au sureau de sable.*

[33] cf. *supra.*

[34] C'est l'oncle paternel de Catherine, Adam IV, qui a bénéficié du gros de l'héritage en tant qu'aîné.

[35] Il laissa un héritage d'environ 40 000 livres.

[36] Charles de Bourbon-Soissons, seigneur de Condé, comte de Soissons et de Dreux, Château-Chinon, Noyers, Beaugé et Blandy, chevalier de l'ordres du Saint-Esprit en 1585, grand-maître de France, gouverneur de Dauphiné et de Normandie, vice-roi de Nouvelle-France, né en 1566, fils de Louis de Bourbon, prince de Condé, et de Françoise d'Orléans-Longueville, décédé le 1er novembre 1612.

[37] Marie Aimée de Rohan, duchesse de Chevreuse, surintendante de la maison de la reine Anne d'Autriche de 1619 à 1624, née en 1600 à Coupvray, fille de Hercule, duc de Montbazon, et de Madeleine de Lenoncourt, mariée en premières noces en 1617 à Charles d'Albert, duc de Luynes, grand connétable, mariée en secondes noces le 21 avril

3° Catherine de Baillon n'est ni orpheline, ni pauvre, ni handicapée, ni folle[40].

4° Des témoignages de l'époque suggèrent qu'elle aurait été embarquée contre son gré.

le chancelier Séguier, par Le Brun

5° En dépit d'une dot de 1 000 livres et d'un pedigree rare, aucun des douze gentilshommes célibataires de Québec ne lui proposa de l'épouser. Il semble donc qu'une mauvaise réputation l'ait précédée.

Certains ont avancé l'idée que Louis Viole, oncle et tuteur des deux demi-sœurs de Catherine, aurait demandé à sa propre tante, Marie Defita, connue sous le nom de Mademoiselle Viole, assistante et trésorière des Dames de la Charité, organisation charitable proche de La Salpêtrière, d'intervenir.

Ou encore l'invitation de Louis-Théandre Chartier[41], « ami et allié » de la famille venu en France en 1668[42]. D'autres ont émis également l'hypothèse d'une conversation avec leurs voisins

---

1622 à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, pair de France. Intriguante et actrice de la Fronde, elle se retire dans un couvent à Gagny, où elle décède le 12 août 1679.

[38] Henri Gaston de Bourbon, né le 3 novembre 1601 au château de Vincennes, fils du roi Henri IV et de Henriette Catherine de Balzac d'Entragues (et donc grand-oncle de Louis XIV), abbé de Fécamp, de Sain-Germain-des-près, « évêque titulaire de Metz » (charge qu'il n'occupa jamais), chevalier puis marquis puis duc de Verneuil (en 1663), pair de France, gouverneur et vice-roi de Languedoc de 1666 à sa mort, le 28 mai 1682, au château de Verneuil.

[39] A la mort du duc de Verneuil en 1682, Antoine de Baillon passe au service du Grand Dauphin en tant que lieutenant de la louveterie, puis devient gouverneur de la châtellenie et ville de Pont-de-l'Arche. Lorsqu'il épouse Marie Marthe de Ruel de Beauregard, le contrat de mariage est signé par le roi, la reine et de nombreux dignitaires du royaume, alors même que le beau-frère du marié court les bois au Québec !

[40] cf. *supra*.

[41] sieur Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, écuyer, fils de René-Pierre, conseiller au Parlement, médecin ordinaire du roi et professeur royal, et de Françoise Bourcier, né vers 1612 à Notre-Dame à Paris, marié par contrat du 6 février 1641 à Paris avec Marie-Elisabeth Damours (parente du gouverneur de la Nouvelle-France Jean de Lauson). Docteur ès arts, il émigre au Québec en 1651, devient procureur fiscal de la sénéchaussée de Québec le 14 octobre 1651 puis lieutenant-général civil et criminel de la sénéchaussée de Québec en 1656 ; substitut du procureur général du conseil souverain le 24 septembre 1664 ; lieutenant-général civil et criminel de la prévôté de Québec le 1er mai 1666 (qu'il quitte en 1667 en faveur de son fils) et enfin son substitut à compter du 13 janvier 1670 (il démissionne le 23 octobre suivant). Il obtient la seigneurie de Lotbinière le 3 novembre 1672. Il est inhumé le 11 septembre 1690 à Québec.

[42] On notera que Catherine était également une lointaine parente du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, via les Phélypeaux.

(respectivement de cinq et sept kilomètres) le comte Henri Louis Habert de Montmor[43], châtelain du Mesnil Habert, et Savinien de Cyrano de Bergerac[44], de Mauvières (près de Dampierre).

Il apparaît que l'hypothèse la plus plausible ait été avancée par Raymond Ouimet et Nicole Mauger[45]. Comme nous l'avons vu, Antoine de Baillon, frère de Catherine, était le premier écuyer du très puissant duc de Verneuil. Le 29 octobre 1668, celui-ci convole avec Charlotte Séguier (veuve de Maximilien-François de Béthune, 2ème duc de Sully), fille de Pierre, chancelier de France[46]. Ouimet et Mauger échafaudent de ce fait le scénario que Catherine ait fait la connaissance du haut dignitaire par l'entremise de son frère, dignitaire avec qui elle aurait eu une courte liaison. Catherine aurait alors manqué de discrétion et son frère, afin de protéger sa récente ascension et la réputation de son protecteur, aurait fait enfermer sa sœur à La Salpêtrière et fait expédier au Québec.

Catherine de Baillon épouse donc religieusement Jacques Miville, sieur des Chênes, fils de Pierre Miville[47] et de Charlotte Maugis[48], le 12 novembre à l'église Notre-Dame de Québec[49]. Le couple s'installe d'abord à Lauzon, sur les terres des Miville, puis à la Pocatière en 1674, et enfin Rivière-Ouelle à partir de 1676, soit à 140 kilomètres de la cité de Samuel de Champlain. Ils y exploitent bois et fourrures. Catherine ondoie Catherine Ledran[50] à la côte de Lauzon pour péril de mort. En 1680, Catherine hérite de 600 livres environ par le décès de sa mère, conformément au testament de celle-ci en 1673[51]. En 1681, le couple possède deux fusils, sept bêtes à cornes et huit arpents de terre.

De cette union naissent sept enfants entre 1670 et 1682 : trois garçons et quatre filles. Ceux-ci seront élevés par leur oncle François Miville. En effet, Jacques Miville et Catherine de Baillon décèdent tous deux, vraisemblablement de la « fièvre pourpre », le 27 janvier 1688 à Rivière-Ouelle. Catherine est inhumée à Notre-Dame-de-Liesse, à Rivière-Ouelle, le 30 suivant.

---

[43] celui-ci ayant épousé le 27 mars 1637 Henriette-Marie de Buade, sœur du comte de Frontenac.

[44] qu'Edmond Rostand a rendu célèbre dans sa pièce de théâtre.

[45] Raymond Ouimet & Nicole Mauger, *Catherine de Baillon, enquête sur une fille du roi*, Sillery (Québec), éditions du Septentrion et éditions Christian, 4ème trimestre 2001.

[46] par ailleurs parent des Baillon en vertu de ce crayon généalogique :
1. Olivier de La Saussaye, * Jeanne Peloquin.
1.1. Marguerite de La Saussaye, * Simon Boudet, seigneur de La Bouillie.
1.2. Jean de La Saussaye, sieur de Bressoles, * Jeanne de Morvilliers, ** Rose de Baillon.
1.1.1. Louise Boudet, * Pierre Séguier, seigneur de l'Etang-la-Ville.
1.2.1. Jeanne de La Saussaye, * Adam II de Baillon.
1.1.1.1. Jean Séguier, seigneur d'Autry, * Marie Tudert.
1.2.1.1. Adam III de Baillon, * Renée Maillard.
1.1.1.1.1. Pierre Séguier, président à mortier au Parlement de Paris, chancelier et garde des sceaux de l'ordre du Saint-Esprit, chancelier de France de 1635 à 1672, nommé membre de l'Académie française le 8 janvier 1635, duc de Villemor en 1650, pair de France.
1.2.1.1.1. Alphonse de Baillon, père de Catherine.

[47] Ceux-ci sont originaires de Fribourg, en Suisse.

[48] Leurs descendants se sont également regroupés au sein d'une association :
http://www.genealogie.org/famille/miville/ancetreFr.htm

[49] Ravagée par les bombardements lors du siège de la ville en 1759, elle a été reconstruite peu après, détruite à nouveau par un incendie le 22 décembre 1922 et reconstruite à partir de 1923. Cf. http://morinie.com/Quebec.htm

[50] fille de Toussaint et de Louise Menacier, née le 23.11.1670, inhumée le 05.01.1671.

[51] Quand son frère Antoine et son épouse meurent en 1685, ils sont sans postérité. Catherine aurait du à cette occasion toucher une partie des 20 000 livres laissées par le couple. Mais le reste de la famille, demeuré en France, semble avoir aisément oublié Catherine…

Les descendants de Catherine à la poursuite de leur ascendance royale

A ce jour, plusieurs centaines de milliers de canadiens et d'américains[52] descendent de Catherine de Baillon… et par-là même des châtelains audomarois. La plupart sont des anonymes, certains des célébrités ; d'autres encore, généalogistes, font probablement de Catherine de Baillon l'un des personnages de l'époque moderne dont la généalogie a été la plus étudiée.

Plusieurs de ses descendants se sont en effet regroupés en 1992 au sein de la « De Marle Royal Connection Research Association », rebaptisée « Catherine Baillon Royal Connection Research Association »[53] en 1994. Ils sont à l'origine de nombreuses publications, ayant tâché de se relier, via Catherine, aux plus grandes maisons nobles françaises et d'Europe. Celle-ci a toutefois été prouvée et contredite trois fois, avant de trouver un crayon généalogique solide.

Il a tout d'abord été envisagé que Catherine descendait des rois de France de par sa mère Louise de Marle, via les Coucy. Il s'avéra que les deux maisons n'avaient pas de lien. Ensuite, via les Bournel de Thiembronne[54] : cette hypothèse fut également rejetée, ne supportant pas la raison chronologique. On crut encore à un lien via les Montmorency, mais sans qu'elle puisse faire l'objet de preuves irréfutables. Finalement, une connection fiable et prouvée[55] put être établie entre Catherine de Baillon et Charlemagne au travers des Le Bouteiller-Gavre[56].

L'ascendance de Catherine de Baillon nous conduit également en Artois. En effet, Catherine descend, du côté paternel, à la 11ème génération des Créquy[57], à la 14ème des Béthune, à la 15ème des Saint-Omer. Mais également des châtelains audomarois à neuf reprises par sa mère. La famille féodale audomaroise est donc présente de manière certaine une dizaine de fois dans l'ascendance de la « fille du roi »[58]. Par ce biais, des centaines de milliers de nord-américains ont donc, sans le savoir, un peu de sang morin dans leurs veines.

---

[52] certains avancent même le chiffre d'un million.
[53] cf. http://habitant.org/baillon/
[54] cf. René Jetté, *Traité de généalogie*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1991.
[55] cf. René Jetté, John Patrick DuLong, Roland-Yves Gagné & Gail F. Moreau, *De Catherine de Baillon à Charlemagne*, Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, volume 48, n°3, Montréal, automne 1997.
[56] en vertu du crayon suivant :
1. Catherine de Baillon
2. Alphonse de Baillon
5. Renée Maillard
10. Miles Maillard
21. Bénigne Le Bouteiller
42. Jean Le Bouteiller
84. Guy II Le Bouteiller
169. Catherine de Gavre
339. Isabelle de Ghistelles
678. Robert de Ghistelles
1356. Jean IV de Ghistelles
2713. Marguerite de Luxembourg
5427. Mathilde de Clèves
10855. Elisabeth de Brabant
21710. Marie de France
43420. Philippe II Auguste, descendant à la 13ème génération de Charlemagne.
[57] cf. annexes.
[58] cf. annexes.

Cette année 2009 marque le 250ème anniversaire de la bataille qui opposa Anglais et Français sur les « plaines d'Abraham » à Québec. A cette occasion, la Société généalogique canadienne-française, la Fédération Française de Généalogie et les associations généalogiques métropolitaines ont lancé le projet Montcalm[59], afin d'étudier le parcours des 7 462 soldats et officiers français qui prirent part à cet engagement armé[60] et de leur rendre hommage, fidèles en cela à la devise du Québec : « *je me souviens* ».

Puissent les généalogistes de France et de Nouvelle-France, au travers des commémorations auxquelles donnera lieu ce vaste projet, avoir également une pensée pour Catherine de Baillon, et pour ces centaines de « filles du roi » au destin si particulier.

Sources :

Les filles du roi

- Sylvio Dumas, *Les filles du roi en Nouvelle-France*, Québec, Société historique de Québec, Cahiers d'histoire, 1972.
- René Jetté[61], *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1983.
- Jacques Lacourcière, *Histoire populaire du Québec : des origines à 1791*, Montréal, 1995.
- Gustave Lanctôt, *Filles de joie ou filles du roi. Etude sur l'immigration féminine en Nouvelle-France*, Montréal, Chanteclerc, 1952.
- Yves Landry, *Les filles du roi au XVIIe siècle*, Montréal, Leméac, 1992.
- Guy Oury, *Marie de l'Incarnation, ursuline (1599-1672) : correspondance*, Solesmes, CNRS, 1971.
- Complexe muséologique du musée de la civilisation à Québec : http://www.mcq.org/histoire/filles_du_roi/plan.html#plan
- Société des Filles du roi et soldats du Carignan, Inc., Chantilly (Virginie, USA) : http://www.fillesduroi.org/

Catherine de Baillon

- Jean-René Côté, *Histoire de Catherine de Baillon, native des Layes*, bulletin municipal des Essarts-le-Roi, octobre 1998.
- Jean-René Côté & Anita Seni, *La fortune de Catherine de Baillon*, Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, volume 52, n°2, été 2001.
- Jean-René Côté & Anita Seni, *Champlain, les Chartier de Lotbinière et Catherine de Baillon ou l'avenir est en Nouvelle-France*, Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, volume 53, n°1, printemps 2002.
- Réjane Michaud-Huot, *Pierre Miville : un Suisse en Nouvelle-France*, Editions Parenthèses, 2005.
- Raymond Ouimet, *Pierre Miville, un ancêtre exceptionnel*, éditions du Septentrion, Québec, 1988.
- Raymond Ouimet, *Catherine de Baillon et ses origines*, Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, volume 52, n°2, été 2001.
- Raymond Ouimet & Nicole Mauger, *Catherine de Baillon, enquête sur une fille du roi*, Sillery (Québec), éditions du Septentrion et éditions Christian, Québec, 4ème trimestre 2001.

---

[59] du nom de Louis Joseph de Montcalm-Gozon, né au château de Candiac le 28 février 1712, d'une famille de robe issue de la maison de Candie, marquis de Montcalm, seigneur de Saint-Veran, Candiac, Tournemine, Vestric, Saint-Julien et Arpaon, baron de Gabriac, lieutenant-général des armées en Nouvelle-France. Enseigne dans le régiment de Hainaut en 1721 (à neuf ans), capitaine dans le même régiment en 1729, Marié le 2 octobre 1734 avec Angélique Talon du Boullay. Il a prit part aux guerres de sucession de Pologne, d'Autriche, de sucession d'Autriche (en tant qu'aide-de-camp du lieutenant-général de La Fare), et est blessé lors du siège du Prague. Il devient colonel du régiment d'Auxerrois en 1743, fait chevalier de l'ordre de Saint-Louis la même année. Il participe à la campagne d'Italie, reçoit cinq coups de sabre le 16 juin 1746 à la bataille de Plaisance. Nommé brigadier en 1747, Louis XIV l'envoie en 1756 au Québec commander les troupes françaises en Nouvelle-France pendant la guerre de sept ans. Nommé maréchal de camp puis lieutenant-général, il est défait en 1759 lors de la bataille des plaines d'Abraham par James Wolfe, au cours de laquelle il est mortellement blessé. Il aurait déclaré au chirurgien :
« *combien de temps me reste-t-il à vivre ?*
- quelques heures à peine.
- tant mieux, je ne verrai pas les Anglais à Québec. »

[60] cf. http://www.sgcf.com/projetmontcalm.pdf et Société généalogique canadienne-française, *Combattre pour la France en Amérique. Les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France 1755-1760*, Editions Archives et Culture, à paraître.

[61] qui descend lui-même de Catherine de Baillon.

- Raymond Ouimet & Nicole Mauger, *Catherine de Baillon, fille du roi en Amérique*, Ces français d'ailleurs, Histoire-Généalogie, 1er novembre 2001, http://www.histoire-genealogie.com/article.php3?id_article=350
- Raymont Ouimet & Nicole Mauger, *Catherine de Baillon, une exclue ?*, L'Ancêtre, n°29, automne 2002.
- Joseph Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, volume 1, Mercier & Cie, 1897.
- Abbé Cyprien Tanguay, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, Éditions Élysée, 1975.

Ascendance royale et descendance de Catherine de Baillon

- François Aubert de la Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, 1863-76, 3ème édition.
- Gentien Bimbenet, *Une famille de la robe parisienne au XVIe siècle : les Baillon*, mémoier de maîtrise, Université Paris I, 1979-1980.
- Philippe Delorme, *Madonna, Céline, Camilla, cousines à la mode de* …, Point de Vue n°3009 du 22 au 28 mars 2006.
- Thomas Delvaux, *Le Sang des Saint-Omer des Croisades à la quenouille en Artois, Flandre, Normandie, Angleterre et dans les Etats Latins d'Orient*, à paraître, 2007.
- Yves Drolet, *Les ancêtres lointains de Catherine de Baillon (à partir de la 13e génération)*, Montréal, 2003.
- John Patrick DuLong & Gail F. Moreau, *Archange Godbout's Baillon, de Marle and Le Sueur families of France*, Michigan's Habitant Heritage, n°13, avril 1992.
- John Patrick DuLong, *Correction of Catherine Baillon's Grimaldy Ancestry*, Michigan's Habitant Heritage, n°28, avril 2007.
- John Patrick DuLong & Jean Bunot, *Catherine de Baillon's de Roye Ancestry : Another Royal Gateway*, Michigan's Habitant Heritage, n°30, janvier 2009.
- Roland-Yves Gagné & Paul Leportier, *L'ascendance de Michel d'Aigneaux d'Ouville*, Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, volume 57, n°3, automne 2006.
- Roland-Yves Gagné, *La Table d'ascendance de Catherine Baillon, cinq ans plus tard*, Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, volume 52, n°2, été 2001.
- René Jetté, *Traité de généalogie*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1991.
- René Jetté, John Patrick DuLong & Gail F. Moreau, *De Marle Livre de raison*, American-Canadian Genealogist, volume 10, n°4, hiver 1990, volume 19, n°2, printemps 1993, volume 19, n°3, été 1993 et volume 19, n°4, automne 1993.
- René Jetté, John Patrick DuLong, Roland-Yves Gagné & Gail F. Moreau, *De Catherine de Baillon à Charlemagne*, Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, volume 48, n°3, Montréal, automne 1997.
- René Jetté, John Patrick DuLong, Roland-Yves Gagné & Gail F. Moreau, *From Catherine Baillon to Charlemagne*, American-Canadian Genealogist, volume 25, n°4, automne 1999.
- René Jetté, John Patrick DuLong, Roland-Yves Gagné, Gail F. Moreau & Joseph A. Dubé, *Table d'ascendance de Catherine de Baillon, 12 générations*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 2001.
- Raymond Ouimet & Nicole Mauger, *Catherine de Baillon, une « fille du roi » aux racines exceptionnelles* : http://www.historiatv.com/origines/site/3_Cyber_reportage/3_8_Ouimet.htm
- Catherine Baillon Royal Connection Research Association : http://habitant.org/baillon/
- Descendants de Catherine de Baillon et de Jacques Miville dit Deschênes : http://webhome.idirect.com/~letanu/baillon2/

Varia

- Yves Drolet, *Tables généalogiques de la noblesse québécoise du XVIIème au XIXème siècle*, Montréal, 2007.
- Alain-G. Gagnon[62] & Mary Beth Montcalm, *Québec : au-delà de la révolution tranquille*, Montréal, VLB Éditeur, La collection « Études québécoises », 1992 : http://classiques.uqac.ca/contemporains/gagnon_alain_g/quebec_au_dela_revol_tranquille/qc_revolution_tranquille.pdf
- Archange Godbout, *Vieilles familles de France en Nouvelle-France*, Québec, Publication du centre canadien de recherches généalogiques, 1971.
- Frédéric Luz, *Blasons des familles d'Europe*, Gaillac, La Place Royale éditions, novembre 1996.
- Jean-Guy Pelletier, *Dictionnaire biographique du Canada* : www.biographi.ca
- Joseph Edmond Roy, *Histoire du notariat au Canada*, La Revue du Notariat, Lévis, 1899.
- dir. Joseph Valynseele, *La généalogie : histoire et pratique*, Paris, éditions Larousse, 1991.

[62] à qui l'auteur tient à rendre hommage pour ses cours relatifs à la vie politique québécoise à l'université McGill en 2000.

Annexe : sur les traces de Catherine de Baillon en vallée de Chevreuse

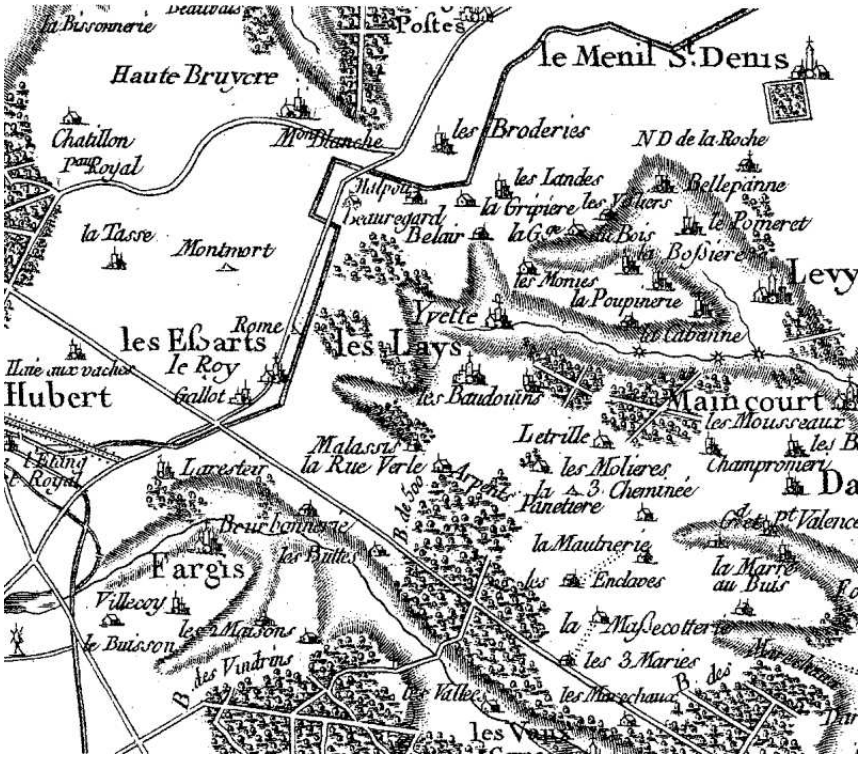

Les Layes, la Massicoterie, les Enclaves : fief des Baillon (carte de Cassini)

L'église des Essarts-le-Roi, vue du choeur

L'église a été construite au XVIe siècle. Partiellement détruite pendant la Révolution, elle fut restaurée tout au long du XIXe siècle et plus récemment en 2005-2006

L'église est dédiée à saint Corneille, pape mort en 252 dont elle abrite les reliques depuis 1863, et saint Cyprien, évêque de Carthage martyr en 258, dont elle obtint les reliques en 1859. On y trouve des statues en pierre du XVIe siècle représentant les douze apôtres.

A 3 kilomètres du centre des Essarts se trouve le hameau des Layes.

Les Layes constituait une commune distincte jusqu'en 1815, et avait donc sa propre église.

L'église a failli être mise en vente par la commune en 1956, mais l'évêché s'y opposa.

Chaque année, la messe de l'Assomption est célébrée en plein air, sur le parvis.

C'est dans cette église que fut vraisemblablement baptisée Catherine de Baillon.

Sur la route départementale 202, entre les Essarts et Dampierre, se trouve la Massicoterie.

Alphonse de Baillon, père de Catherine, était sieur de la Massicoterie.

La ferme actuelle, de style meulière, date du XVIIIème siècle.

La cour carrée abrite un vieux puits.

Aujourd'hui, la Massicoterie est une écurie de propriétaires de chevaux.

Le château de Dampierre, propriété des Luynes, érigé par le petit-fils de la duchesse de Chevreuse.

Annexes : tableaux généalogiques

Guillaume V,
châtelain de Saint-Omer

|

Marguerite de Saint-Omer
* Baudouin III de Créquy

|

Philippe de Créquy

|

Baudouin IV de Créquy

|

Jean 1er de Créquy

|

Catherine de Créquy
* Guillaume II de Bréauté

|

Roger de Bréauté

|

Ne de Bréauté

|

Guy 1er Le Bouteiller

|

Guy II Le Bouteiller

|

Jean Le Bouteiller

|

Bénigne Le Bouteiller

|

Miles Maillard

|

Renée Maillard

|

Alphonse de Baillon

|

Catherine de Baillon

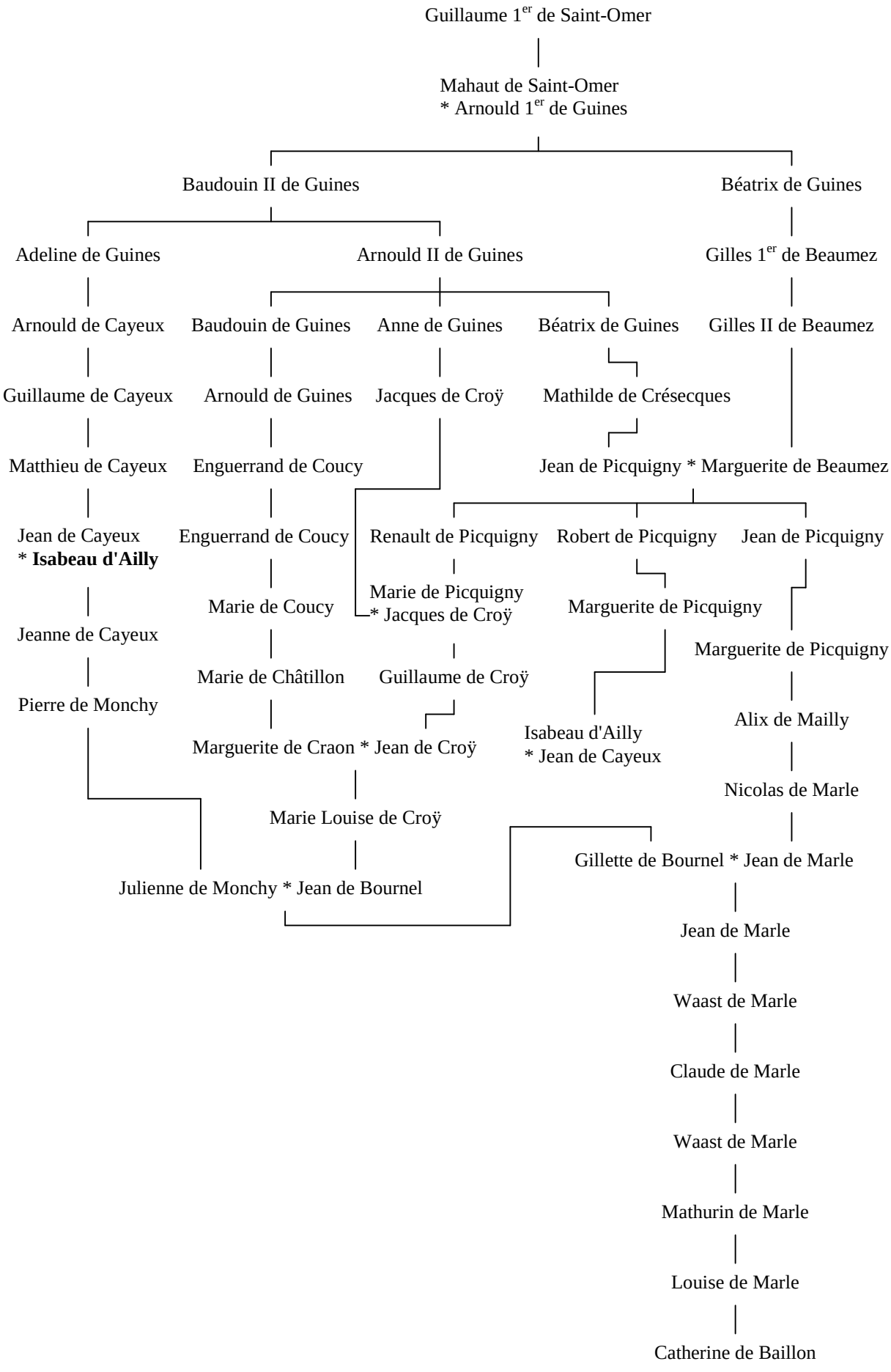
Guillaume 1er de Saint-Omer
Mahaut de Saint-Omer
* Arnould 1er de Guines
Baudouin II de Guines
Béatrix de Guines
Adeline de Guines
Arnould II de Guines
Gilles 1er de Beaumez
Arnould de Cayeux
Baudouin de Guines
Anne de Guines
Béatrix de Guines
Gilles II de Beaumez
Guillaume de Cayeux
Arnould de Guines
Jacques de Croÿ
Mathilde de Crésecques
Matthieu de Cayeux
Enguerrand de Coucy
Jean de Picquigny * Marguerite de Beaumez
Jean de Cayeux
* Isabeau d'Ailly
Enguerrand de Coucy
Renault de Picquigny
Robert de Picquigny
Jean de Picquigny
Marie de Coucy
Marie de Picquigny
* Jacques de Croÿ
Marguerite de Picquigny
Jeanne de Cayeux
Marguerite de Picquigny
Marie de Châtillon
Guillaume de Croÿ
Pierre de Monchy
Alix de Mailly
Isabeau d'Ailly
* Jean de Cayeux
Marguerite de Craon * Jean de Croÿ
Nicolas de Marle
Marie Louise de Croÿ
Gillette de Bournel * Jean de Marle
Julienne de Monchy * Jean de Bournel
Jean de Marle
Waast de Marle
Claude de Marle
Waast de Marle
Mathurin de Marle
Louise de Marle
Catherine de Baillon

Catherine de Baillon
* Jacques Miville-Deschênes

Jean Miville-Deschênes
* Marie-Madeleine Dubé

Charles *le Jeune*
Miville-Deschênes
* Marthe Vallée

Marie-Madeleine Miville-Deschênes
* Nicolas Lizotte

Pierre-François Miville-Deschênes
* Marie Paradis

François Miville-Deschênes
* Catherine Saucier

Marie-Josephte Lizot
* Joseph Ouellet

Véronique Miville-Deschênes
* Michel Bouchard

Benoît Miville-Deschênes
* Josette Pelletier

Brigitte Ouellet
* Michel Saint-Pierre

Théotiste Bouchard
* Louis Daoust

Thècle Miville-Deschênes
* Jean-Baptiste Hudon-Beaulieu

Marie-Joseph Saint-Pierre
* Joseph Blaise

François Daoust
* Marie- Josephte Legault

Octave Hudon-Beaulieu
* Arthémise Mignault-Labrie

Joseph Blaise
* Marie Boisvert

Euphémie Daoust
* Israël Abraham-Courville

Claudia Hudon-Beaulieu
* Théophile Martel

Elisabeth Blais
* François Chrétien

Joseph Courville
* Eloïse Gagnon

Lydia Martel
* Joseph Bouchard

François Chrétien
* Olivine Laforme

Adrienne Courville
* Aubert Bourassa

Philippe Bouchard
* Alice Simard

Willie Chrétien
* Marie Boisvert

Robert Bourassa

Lucien Bouchard

Jean Chrétien

Catherine de Baillon
* Jacques Miville-Deschênes

Jean Miville-Deschênes
* Marie-Madeleine Dubé

Angélique Miville-Deschênes
* Mathurin Bérubé

Joseph Bérubé
* Marie Angélique Thibault

Pierre Bérubé
* Catherine Hudon

Louis Bérubé
* Félicité Boucher

Emérentienne Bérubé
* Antoine Isabel

Philomène Isabel
* Jean-Baptiste Barriault

Norbert Barriault
* Alma Pelletier

Ernestine Barriault
* Charles-Edouard Dion

Adhémar Dion
* Thérèse Tanguay

Céline Dion

Angélique Bérubé
* Louis Hudon-Beaulieu

Dorothée Hudon-Beaulieu
* Jean-Jacques Thériault

Henriette Thériault
* Joseph Dubé

Félix Dubé
* Giorgina Côté

Philomène Dubé
* Epiphane Michaud-Poirier

Jeanne Poirier
* Adélard Landry

Jeannine Landry
* Alphonse Lemay

Linda Lemay

Charles *le Jeune* Miville-Deschênes
* Marthe Vallée

Charles Miville-Deschênes
* Madeleine Quellet

Angélique Miville-Deschênes
* Antoine Michaud

Angélique Michaud
* Etienne Levasseur

Céleste Levasseur
* Hilaire Roy-Desjardins

Etienne Roy
* Hélène Quéret-Latulipe

Eléazar Roy-Voisine
* Philomène Martin

Frédéric Roy-Voisine
* Anna Soucy

Maurille Voisine
* Dorina Racine

Réal Voisine
* Zélande Robichaud

Roch Voisine

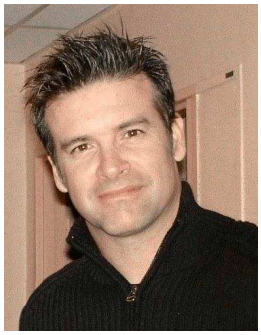

Cet article fait suite au terrier de Mametz publié dans l'Oreiller du Roy n° 2, pp. 75-106

« **Fief de Marthes**

Item je tient de mond tres haut et redouté seigneur le Roÿ nostre sire un autre fief nommé le fief de Marthes, lequel se comprend et extend en rentes d'argent, grains et plumes comme en un certain droit de terrage a le prendre et avoir chacune année sur touts les heritages et terre a labeur cÿ apres declarez

Les enfans de Jacques Potier a cause de Marie Marguerite Gozet leur mere, icelle par succession de Nicolas Gozet son pere, et paravant Henrÿ Gozet (...)

Le sieur Louis Ignace le Roÿ, par succession de Jacques le Roÿ son pere, et paravant Francois le Roÿ (...)

Louis Desmarquet a cause de Marie Francoise Desplanque sa femme, icelle par succession d'Adrien son pere et paravant Jean Legaÿ et sa soeure (...)

Les enfans de Jacques Potier a cause de Marie Marguerite Gozetz leur mere, icelle par succession de Nicolas Gozetz son pere et paravant Henrÿ Gozetz (...)

/folio 59 verso/
Les enfans de Luc Joseph Dassenoÿ en son vivant avocat demt a Aire, iceluÿ par achapt de Joseph Delehelle, iceluÿ par succession d'Ambroise son pere et paravant Marie Fardel (...)

Theresse Houbroms veuve de Philippe Virgo, icelle par succession de Martinne Delehelle sa mere et paravant Philippe Foubert (...)

Le sieur Louis Ignace le Roÿ, par succession de Jacques son pere, et paravant Jacques Eustache Denie (...)

Jacques Bart, par achapt de Pierre Gosselin et paravant Antoine Thirand (...)

Jean Bruchet, par acquisition de Francois Canlers et paravant Nicaise Denie (...)

/folio 60 recto/
Philippe Bruchet, par acquisition de Francois Canlers et paravant Nicaise Denie (...)

Pierre Goudaillez, par achapt des enfans de Charles Lefebvre, et paravant Mathieu Mascappe (...)

Pierre Delehelle, par achapt de Jacques Denie fils de Charles et paravant Nicaise le Borgne (...)

Philippe Flament, par achapt de Catherine Duponchel et paravant Francois Regnier (...)

Philippe Risbourque, par achapt de Guillaine Delvarre, veuve en premieres nopces d'Estienne Willemet, iceluÿ par acquisition de Barbe Marsille (...)

/folio 60 verso/
Francois Humier, a cause de Barbe en Bartios (sic), icelle par succession de Barthelemy son pere et paravant Jeanne Gozet (...)

Le sieur de Reubesse demeurant a St-Omer, par achapt des enfans de Charles Denie l'aisné, iceux par succession dudit Charles leur pere (...)

Joseph Marquant, par succession de Pierre et Marie Baubrel ses pere et mere, et iceux par achapt de Jean Delehedde et Philippe Demarthes (...)

Jacques Vendiesse a cause de Petronille Marquant sa femme, icelle par succession de Pierre et Marie Baubrel ses pere et mere, iceux par achapt de Jean Delehedde et Philippe Demarthes (...)

/folio 61 recto/
Philippe Risbourque a cause de Marie Anne Marquant sa femme, icelle par succession de Pierre et Marie Baubrel ses pere et mere, iceux par achapt de Jean Delehedde et Philippe Demarthes (...)

Henry Joseph Cadart pour cincquante verges par succession de Francois son pere et pour une autre demie mesure par achapt des heritiers d'Antoine Denie quÿ font une mesure de manoire amazé par cÿ devant en deux articles (...)

Jacques et Louis Denie, par succession de leur pere et paravant Louis Denie leur grand pere (...)

Lesdits Jacques et Louis Denie, par succession de Pierre leur pere, et paravant Louis Denis leur pere grand (...)

Joseph Denie fils de Charles Denie

/folio 61 verso/
l'aisné, par succession de Marie Anne Grebaut et paravant Francois Grebaut (...)

Ledit Joseph Denie, par succession de Charles son pere, iceluÿ par achapt de Jean Thirand et paravant Pierre Denie fils de Jean (...)

Charles Denie le jeune, par succession de Francois Denie son pere, et paravant Nicaise Denie (...)

Joseph Denie fils de Guillaume, a cause de Marie Jeanne Demolle sa femme, icelle par succession de Marguerite Brouart sa mere et paravant Michel Brouart (...)

/folio 62 recto/
Henrÿ Denie, par succession de Charles Denie l'aisné son pere et paravant Nicise Denie (...)

Ledit Henrÿ Denie, par succession de Charles Denie l'aisné son pere et paravant Antoine Denie (...)

Francois Gozetz, par achapt des enfans de Jean Francois Bertin et paravant Nicolle Denie (...)

Antoine Thirand a cause de Marguerite Denie sa femme, icelle par succession de Francois Denie son pere et paravant Nicaise Denie (...)

Pierre Demolle par succession de Marguerite Brouart sa mere, et paravant Marguerite Denie (...)

Pierre Goudaillez a cause de Martine

/folio 62 verso/
Marquant sa femme, icelle par succession de Pierre et Marie Baubrel ses pere et mere et paravant Antoine Denie (...)

Pierre et Martine Carré frere et soeur, par succession de Barbe de Lannoÿ leur mere, icelle par succession de Nicolas de Lannoÿ son pere (...)

Les enfans de Boduine Bien Aimé, icelle par succession de Louise Flour sa mere grande (...)

Charles Denie le jeune et Joseph Denie fils de Guillaume a cause de Marie Jeanne Demolle sa femme, paravant Francois Denie (...)

Les heritiers de Barbe Blondel et paravant Jean Gozet (...)

Pierre Goudaillez a cause de Martine Marquant

/folio 63 recto/
sa femme, icelle par succession de Pierre et Marie Baubrel ses pere et mere et paravant Antoine Denie (...)

Adrien et Catherine Delehelle, iceux par succession de Nicaise et Barbe Blondel leurs pere et mere et paravant Jacques Carré (...)

Pierre Goudaillez a cause de Martine Marquant sa femme, icelle par succession de Pierre et Marie Baubrel ses pere et mere et paravant Antoine Denie (...)

Le sieur de Reubesse, par achapt des enfans de Charles Denie l'aisné et paravant Jean Thirand (...)

Francois Humier a cause de Barbe en Bartios sa femme, icelle par succession de Berthelemÿ en Bertios son pere (...)

Mre Charles Dalluin, avocat, par succession de Jacques Cocud et paravant mre Charles Cocud (...)

/folio 63 verso/
Francois Humier a cause de Barbe en Bertios, icelle par succession de Barthelemy en Bartios son pere et paravant Claude Bradefer (....)

Antoine Thirand tient un quartier et demie provenant de Joseph Vimille qui est le parfait d'une mesure demie quartier de l'article precedent, et un quartier et demie a cause de Marie Marguerite Denie sa femme et paravant Francois Denie (...)

Francois Humier a cause de Barbe en Bartios sa femme, icelle par succession de Barthelemÿ son pere et paravant Guillaume Hegue (...)

Henrÿ Joseph Cadart par succession de Marie Montois sa mere (...)

Louis Desmarquois a cause de Marie Francoise Desplanque sa femme, et paravant Jean le Gaÿ (...)

Jacques Michel Denie pour trente huict verges de preÿs par succession de Charles son pere et un demie quartier provenant des enfans de Guillaume Boÿaval (...)

/folio 64 recto/
Joseph Marquant a cause de Marie Marguerite Boÿaval sa femme, icelle par succession de Guillaume son pere (...)

Philippe Alberte Crespin a cause de Marie Marguerite Saison sa femme, icelle par succession de Noel son pere pour trente noeuf verges de preÿs et plus dix noeuf verges que lesdits Crespin et sa femme ont acquits des heritiers de Jean Galemetz (...)

Les enfans de Jean Bertin paravant Nicolle Denie (...)

Jacques Eustache Duquesnoÿ a cause de Marie Anne Baubrel sa femme et paravant Nicolle Denie (...)

François Flament par achapt de Catherine Duponchel et paravant Francois Regnier (...)

/folio 64 verso/
Les heritiers d'Antoine Cadart iceluy par achapt de Nicolas Grebaut et paravant Nicolas Grebaut (...)

Nicolas Joseph Denie, par succession de Marie Anne Grebaut sa mere, icelle par succession de Francois Grebaut (...)

Joseph Marquant, par succession d'Antoine Denie et paravant Meurice Denie et Jean Caresmel (...)

Les heritiers de Francois Prevost, provenant anciennement de Jean Gozet (...)

Louis Desmarquoit a cause de Marie Francoise Desplanques sa femme, icelle par succession de Guillain Nocque (...)

Jean Lievin Mallin a cause de Jeanne Canlers sa femme, icelle par succession de Marie Anne Hannon sa mere et paravant Andrien Hannon (...)

Jean Lemaire par achapt de

/folio 65 recto/
Marie Denie et paravant Adrien Hannon (...)

Mre Charles Canlers prestre curé d'Eques, par succession de Jacqueline Denie sa mere et paravant Nicaise Denie (...)

Jean Francois Marsille par succession de Jean son pere et paravant Gerÿ Marsille (...)

Pierre Philippe Marsille par succession de Jean Marsille son pere et paravant Gerÿ Marsille (...)

La boursse commune des pauvres de la ville d'Aire (...)

Marie Francoise Thelier, par achapt de Bonnaventure Augustin Maes et paravant Pierre le Borgne (...)

Jacques et Louis Denie, par succession de Pierre leur pere et paravant Louis Denie leur pere grand (...)

/folio 65 verso/
Guillaume Denie par succession de Pierre son pere, iceluÿ par achapt de Pierre le Borgne (...)

Louis Ignace le Roÿ par succession de Jacques son pere et paravant Jean Depont (...)

Ledit Louis Ignace le Roÿ par succession de Jacques son pere et paravant Jean Depont (...)

Jacques Marquant par succession de Marie Baubrel sa mere et paravant Anne Descamps (...)

Jacques Marquant par succession de Marie Baubrel sa mere, icelle par succession d'Anne Descamp sa mere et paravant Nicolle Denie (...)

/folio 66 recto/
Francois Marquant par succession de Marie Baubrel sa mere, icelle par succession d'Anne Descamps sa mere et paravant Nicolle Denie (...)

Jacques Michel Denie fils de Charles, par achapt des enfans de Jean Bertin d'Enguennegatte et paravant Jean Bertin de Marthes (...)

Jacques Eustache Gozet a cause de Catherine Defrance sa femme et paravant Jean Foubert et Marie Mannessier (...)

Jacques Dupré a cause de Catherine Carré sa femme, icelle par succession de Nicolas son pere et paravant Francois Carré (...)

Nicase Thumerel par donnation de Nicaise son pere, iceluÿ par succession de Boduinne Thumerel sa soeure, et paravant Guillain Thumerel (...)

/folio 66 verso/
Jacques Michel Denie par succession de Charles son pere, iceluÿ par achapt de Pierre Fourdin (...)

Francois Gozet par achapt de Pierre Denie et paravant Florent Gozet (...)

Louis Warlencourt demt a Aire a cause de Jeanne Denie sa femme, icelle par succession de Pierre Denie son pere et paravant Vandolle (...)

Denis Denie, par succession d'Antoine Denie, iceluÿ aussÿ par succession de Pierre son pere et paravant Vandolle (...)

Jacques et Louis Denie, par succession de Pierre Denie leur frere, et iceluÿ par succession de Pierre son pere et paravant Engrand Vandolle (...)

Louis Ignace le Roÿ, par succession de Jacque son pere, et paravant Francois le Roÿ (...)

/folio 67 recto/
Jean François Boyaval par succession de Guillaume son pere et paravant Louis Boyaval (...)

Jean François Boyaval et Joseph Marquant a cause de Marie Marguerite Boyaval sa femme, iceux par succession de Guillaume Boyaval et paravant Jean Blondel (...)

Gertrude Prevost veuve d'Alexandre demt a St-Omer, par succession (...)

Pierre Joseph Sterin a cause de Marie Magdelaine Wallart, icelle par succession de Antoinnette Cattin sa mere, et paravant Philippe Cattin (...)

Francois ... Ogiez (sic) demeurant a Saint Omer, par succession de ... Ogiez son pere (...)

Antoine Thirand a cause de Marie Marguerite Denie sa femme, icelle par succession de Francois Denie son pere et paravant Nicaise Denie (...)

/folio 67 verso/
Jean Francois Marsille, par succession de Marguerite Robin sa mere et paravant Nicolas Robin a cause de Magdelaine Gozet sa femme (...)

Jacques et Louis Denie, par succession de Pierre leur frere, iceluÿ aussÿ par succession de Pierre son pere, et paravant Louis (...)

Charles et Adrien Delehelle, par succession de Barbe Blondel leure mere et paravant Charles Carré (...)

Joseph Grebaut, par succession de Joseph son pere et paravant Peronne de Lannoÿ (...)

Nicaise Thumerel l'aisné, par succession de Guillain son pere et paravant Jean le Sot (...)

Marguerite Broncquart

/folio 68 recto/
veuve de Lievin de le Haÿe (...)

Denis Denie, par succession d'Antoine son pere, et paravant Pierre Denie fils de Louis (...)

Jean Briche a cause de Marie Anne Denie sa femme par eschange avec Denis Denie, icelle par succession de mre Francois Denie son frere et paravant Pierre Denis (...)

Jacques et Louis Denie, par succession de Pierre Denie leur pere et paravant Pierre Dournel et Louis Denie (...)

Le sieur de Reubesse par achapt des enfans de Charles Denie l'aisné, par succession de Francois son pere et paravant Nicaise Denie (...)

Antoine Thirand par eschange avec les penitentes de la ville d'Aire, icelles par achapt de Joseph Wimille a cause de Marie Anne Denie sa femme, icelle par

/folio 68 verso/
succession de Francois Denie son pere et paravant Nicaise Denie (...)

Gertrude Prevost, veuve d'Alexandre Prevost, icelle par succession de son pere (sic) et paravant mre Francois Ogiez avocat (...)

Theresse Houbrons, veuve de Philippe Virgo, icelle par succession de Martinne Delehelle sa mere et paravant Philippe Foubert (...)

Jacques Delattre a cause de Petronille Marsille sa femme, par succession de Gerÿ son pere et paravant Jacquelinne Crespins (...)

Anthoine Thirand, Louis Desmarquoit, les enfans de Guillaume Boÿaval, les heritiers de Jean le Jaÿ et led Desmarquoit tiennent par ensemble (...)

Philippe Flament, par achapt de Catherinne Duponchel, paravant Francois Regnier (...)

/folio 69 recto/
Les enfans de Nicolas Carré auparavant Francois Carré (...)

Les enfans de Lievin Martel, iceluÿ par succession de Francois Martel et paravant Antoine Denie (...)

Jacques Marquant par succession d'Antoine Denie (...)

Philippe Risbourcque a cause de Marie Anne Marquant sa femme, icelle par succession d'Antoine Denie (...)

Les enfans de Louis Paul Thulier (...)

Nota que cet article Paul Thulier et le suivant doivent suivre l'article des enfans Nicolas Carré.

Jacques Eustache Brehon, par succession de Marie Denie et paravant Antoine Denie (...)

/folio 69 verso/
~~Les enfans de Lievin Martel~~
~~Jacques Marquant~~
~~Philippe Risbourcque~~

Mathieu Mascappe, par achapt de Pierre Denie fils de Jean (...)

Jean Philippe de le Barre, par succession d'Isabeau Dupont sa mere et paravant Pierre Dupont (...)

Jacques Michel Denie, par succession de Marie Anne Grebaut sa mere paravant Francois Grebaut, iceluÿ par achapt de Jean Dupont (...)

/folio 70 recto/
Mre Canlers prestre curé d'Eques, par succession de Jacqueline Denie sa mere et paravant Nicaise Denie (...)

Henrÿ Joseph Cadart par succession de Marie Montois et paravant Antoine Montois (...)

Pierre Francois Planchiez, par succession de Martinne Marquant sa mere et paravant Nicolle Denie (...)

Les enfans de Guilbert Davrout et les heritiers de Francois aux Enfans (...)

Les enfans de Charles Denie l'aisné par succession de Nicolas Grebaut (...)

Jean Philippe de le Barre, par succession de Philippe de le Barre (...)

/folio 70 verso/
Les heritiers d'Antoine de Rebreuve, iceux par succession de Peronne de Lannoÿ leur mere (...)

Pierre et Martine Carré, par succession de Barbe de Lannoÿ leur mere (...)

Les enfans de Luc Joseph Dassenoy, paravant Mathieu Mascappe (...)

Nicaise Thumerel l'aisné, par achapt de Philippe le Borgne (...)

Henry Joseph Cadart, par succession de Marie Montois sa mere (...)

Gilles Alexis Demolle, par succession de Marguerite Brouart sa mere et paravant Marguerite Denie (...)

/folio 71 recto/
Pierre Joseph Houbrons, par succession de Francois et Martine de le Helle ses pere et mere et paravant Philippe Foubert (...)

Pierre Francois Planchiez, par succession de Martine Marquant sa mere et paravant Nicolle Denie (...)

Francois Gozet par achapt des enfans de Jean Bertin, iceux par succession dudit Jean leur pere et paravant Nicolle Denie (...)

Jacques Michel Denie par succession de Charles son pere, paravant Nicaise Denie (...)

Charles Denie par succession de Francois son pere, paravant Nicaise Denie (...)

/folio 71 verso/
Joseph Marquant a cause de Marie Marguerite Boyaval sa femme pour demie mesure six verges et le quart d'une provenant de Guillaume Boÿaval et demie mesure six verges le quart d'une provenant de Pierre Marquant et paravant Antoine Denie (...)

Theresse Houbrons par succession de Martine de le Helle sa mere et paravant Philippe Foubert (...)

Philippe Risbourcque, par achapt de Louis Houbrons, iceluÿ par succession de Martine de le Helle sa femme et paravant Philippe Foubert (...)

Les enfans de Luc Joseph Dassenoÿ iceluÿ par achapt de Joseph de le Helle, paravant Ambroise son pere (...)

Mre Charles Dalluin, avocat demt en la ville d'Aire, par succession de Jacques Cocud et paravant Jacques son pere (...)

Jean Philippe de le Barre

/folio 72 recto/
par succession de Philippe son pere (...)

Jacques Denie par succession de Pierre Denie son pere et paravant Louis Denie (...)

Les enfans de Jean Bertin paravant Nicolle Denie (...)

Jacques Eustache Duquenoÿ a cause de Marie Anne Baub[-]l sa femme, icelle par succession d'Anne Descamps et paravant Nicolle Denie (...)

Francois le Grand, par succession de Pierre de Lignÿ (...)

/folio 72 verso/
Les heritiers de Francois aux Enfans (...)

Les heritiers de Guilbert Davrout (...)

Les heritiers de Marguerite Jeanne Roland et paravant monsieur Garson (...)

Mre Charles Canlers prestre curé d'Ecques, paravant Nicaise Denie (...)

Les enfans de George Boidart, iceux par succession de Marie Jeanne Pommart leur mere et paravant Pierre Pommant (sic) (...)

Mre Charles Canlers prestre curé d'Ecques par succession de Jacqueline Denie sa mere et paravant Nicaise Denie (...)

/folio 73 recto/
Les enfans de Luc Joseph Dassenoÿ iceluÿ par achapt de Joseph de le Helle et paravant Ambroise son pere (...)

Les enfans de Luc Joseph Dassenoÿ iceluÿ par achapt de Joseph de le Helle et paravant Ambroise son pere (...)

Henrÿ Denie par succession de Charles Denie son pere et paravant Nicaise Denie (...)

Antoine Joseph Bourssier par achapt de Pierre Francois Boÿaval, iceluÿ par succession de Guillaume son pere (...)

/folio 73 verso/
Henrÿ Joseph Cadart, par succession de Marie Montois sa mere et paravant Philippe le Borgne (...)

Monsieur Damant, demt en la ville d'Aire, par succession de son pere, et paravant Pierre le Borgne (...)

Les Pénitentes de la ville d'Aire, paravant Pierre le Borgne (...)

Marmitains

Les heritiers de Julien Gozet et de Louis Potier, iceux par succession de Nicolas Gozet et paravant Henrÿ Gozet (...)

Nicaise Thumerel l'aisné, par achapt de Nicaise le Borgne et paravant Philippe le Borgne (...)

/folio 74 recto/

Mre Charles Canlers, prestre curé d'Ecques, par succession de Jacqueline Denie sa mere et paravant Nicaise Denie (...)

Nicaise Thumerel, par achapt de Nicaise le Borgne, paravant Phles le Borg[n]e (...)

Henrÿ Joseph Cadart, et paravant Philippe Roche (...)

Louis Desmarquoit a cause de Marie Francoise Desplanque sa femme, et paravant Guillain Nocq (...)

Le sieur Damant, par succession de ... son pere, et paravant Laurent Damant avocat (...)

/folio 74 verso/
Les enfans de Lievin Martel, iceluÿ par succession de Francois Martel, et paravant les enfans d'Anne Denie (...)

Jean Francois Boÿaval, par succession de Guillaume son pere et paravant Pierre Dournel et Boduine Thumerel, cÿ devant en deux articles (...)

Antoine Becquart, a cause d'Anne Brouart sa femme, icelle par succession de Marguerite Denie sa mere (...)

Antoine Thirand, par achapt de Philippe Delepouve et paravant Francois de Rebreuve (...)

Les heritiers de Julien Gozet et Louis Potier, iceux par succession de Nicolas Gozet et paravant Henry Gozet (...)

François Humier, a cause de Barbe en Bartios sa femme, icelle par succession de Barthelemie son pere (...)

/folio 75 recto/
Pierre Francois Planchiez, par succession de Martine Marquant sa mere et paravant Adrien Baubrel (...)

Jacques Marquant, par succession de Marie Baubrel sa mere et paravant Adrien Baubrel (...)

Mre Charles Canlers prestre curé d'Eques, par succession de Jacqueline Denie sa mere, et paravant Nicaise Denie (...)

Mre Charles Canlers prestre curé d'Ecques, par succession de Jacqueline Denie sa mere, et paravant Nicaise Denie (...)

Louis Ignace le Roÿ, paravant Jacqueline Crespins et Jacques Eustache Denie (...)

/folio 75 verso/
Philippe Risbourcq a cause de Marie Anne Marquant sa femme, icelle par succession de Marie Baubrel sa mere, et paravant Anne Descamps (...)

Les heritiers de Julien Gozet et Louis Potier, iceux par succession de Nicolas Gozet, paravant Henrÿ Gozet (...)

Jacques Denie, par succession de Pierre Denie son pere (...)

Denÿ Denie, par succession d'Antoine Denie son pere, et paravant Pierre Denie (...)

Louis Warlencourt, a cause de Jeanne Denie sa femme, icelle par succession de Pierre Denie son pere (...)

/folio 76 recto/
Henrÿ Joseph Cadart, par succession de Marie Montois sa mere (...)

Pierre Philippe Marsille et Jacques Henrÿ Delattre a cause de Petronille Marsille sa femme, iceux par succession de Marguerite Robin leur mere (...)

Canton seant dessous les Preÿs du Vivier

Mre Charles Dalluin, advocat demt en la ville d'Aire, par succession de Jacques Cocud, et paravant Phles Cocud (...)

Jacques et Louis Denie, par succession de Pierre leur pere tiennent par ensemble (...)

Pierre Demolle, par succession de Marguerite Brouart sa mere, et paravant Marguerite Denie (...)

Lievin Folet, demt en la ville d'Aire, par achapt de

/folio 76 verso/
Charles Denie, et paravant Nicaise Denie (...)

Gertrude Prevost veuve d'Alexandre, et paravant l'advocat Ogiez (...)

Mre Charles d'Alluin, avocat demt en la ville d'Aire, par succession de Jacques Cocud, et paravant Philippe Cocud (...)

Monsieur de Reubesse, par achapt des enfans de Charles Denie l'aisné, et paravant Nicaise Denie (...)

Francois le Grand, par succession de ... de Lignÿ sa mere, et paravant Pierre de Lignÿ (...)

/folio 77 recto/
Les Penitentes de la ville d'Aire, par achapt d'Hugues Dourlens, et paravant les heritiers Clay (...)

Philippe Risbourque, a cause de Marie Anne Marquant sa femme, icelle par succession de Marie Baubrel sa mere et paravant Adrien Baubrel, et mre Philippe Demarthes (...)

Philippe Flament, les heritiers Cochart et Desmaretz demeurant en la ville d'Aire, et paravant Catherine Duponchel et Leonard Crassin, tiennent par ensemble (...)

Mre Francois Ogiez demt en la ville de Saint Omer, par succession de Francois Joseph son pere (...)

Louis Desmarquoit a cause de Marie Francoise Desplanque sa femme (...)

/folio 77 verso/
L'église de Marthes (...)

Michel Brouart, par succession de Jean Brouart son pere, et paravant Marguerite Denie (...)

Les enfants de Pierre le Febvre, et paravant Jacques le Febvre (...)

Jacques Eustache Duquenoÿ a cause de Marie Anne Baubrel sa femme, icelle par succession d'Adrien son pere (...)

Frederique Francois Lepipe a cause de Magdelaine Francoise Baccon sa femme, et paravant Louis Baccon (...)

/folio 78 recto/
Les heritiers de Robert Beauvois, provenant des heritiers de Mathias le Roÿ (...)

Jacques Beugin, provenant des heritiers de Louis Baccon (...)

Philippe Antoine Baccon, par succession de Louis son pere (...)

Jean Baptiste Vignoble (...)

La veuve et hoirs d'Antoine Senecharle (...)

Les enfants de Pierre Lefebvre, iceluÿ par succession de Jacques Lefebvre (...)

/folio 78 verso/
Francois Marquant, par succession de Pierre Marquant son pere, paravant Nicolas Darroulle (...)

Jean Martin le Gaÿ boulenger demeurant en la ville d'Aire, par achapt de Pierre Francois Canllers, et paravant Francois Canlers (...)

Les enfants de Luc Joseph Dassenoÿ, iceluÿ par achapt de Joseph Delehelle, et paravant Ambroise Delehelle (...)

Le sieur Sergent demeurant en la ville de St Omer, iceluÿ par succession de Nicolas son pere (...)

La veuve et hoirs d'Antoine Senechalles, iceux par succession de Mathias le Roÿ (...)

Jeanne Petronille Baccon, par succession de Louis Baccon son pere (...)

/folio 79 recto/
Pierre Alberte Baccon, par succession de Louis son pere (...)

Les enfants de Jean Bertin, provenant de Nicolle Denie (...)

Louis Denie, par succession de Pierre son pere et paravant Louis Denie (...)

Joseph Marquant, par succession de Marie Baubrel sa mere, et paravant Adrien Baubrel (...)

Pierre Goudalliez a cause de Martine Marquant sa femme, icelle par succession de Marie Baubrel sa mere et paravant Anne Descamp (...)
Nota que cet article doit etre apres les deux suivants.

/folio 79 verso/
Philippe Alberte Crespin a cause de Marie Marguerite Saison sa femme, icelle par succession de Noel son pere et paravant Adrien Hanon (...)

Jacques Eustache Duquesnoÿ a cause de Marie Anne Baubrel sa femme, icelle par succession d'Anne Descamps sa mere (...)

Les enfants de Jean Bertin, iceluÿ par achapt de Jean Bertin, iceluÿ par succession de Jacqueline Descamps sa mere (...)

Nicolas Francois Robin, par succession de Francois son pere, et paravant Nicolas Robin (...)

Jean Francois Boÿaval, par achapt de Jean Baptiste Boÿaval et Philippe le Blond a cause de Marie Martine Boÿaval sa femme, iceux par succession de Guillaume leur pere (...)

/folio 80 recto/
Nicolas Robin, par succession de Francois son pere, et paravant Nicolas Robin (...)

Henrÿ Joseph Cadart, par succession de Marie Montois sa mere et paravant Henrÿ Montois (...)

Philippe Antoine Baccon, par succession de Louis Baccon (...)

La veuve et hoirs d'Antoine Senechalle, par succession de Louis Baccon (...)

Denis Denie, par succession d'Antoine son pere, et paravant Pierre Denie son pere grand (...)

/folio 80 verso/
Les enfants de Jean Bertin (...)

Les enfants Marquant, Philippe Risbourque a cause de Martine Marquant sa femme, icelle par succession de Pierre son pere et paravant Francois Regnier (...)

Francois Ogiez advocat demt a Saint Omer, par succession de ... Ogiez son pere (...)

Ledit Francois Ogiez (...)

Adrien Joseph Denie, par succession de Charles son pere et paravant Nicaise Denie (...)

Les enfants de Luc Joseph Dassenoÿ, par achapt de Joseph Delehelle et paravant Ambroise Delehelle (...)

/folio 81 recto/
Jacques Eustache Duquesnoÿ a cause d'Anne Baubrel sa femme et paravant Anne Descamps (...)

Philippe Risbourcque, par achapt des enfants Jean Bertin (...)

Jacques Eustache Brehon, par succession d'Antoine Denie (...)

Antoine Thirand a cause de Marie Marguerite Denie sa femme, icelle par succession de Francois son pere et paravant Nicaise Denie pour un quartier une demie mesure provenant de Jean Thirand son pere et un quartier par eschange avec Michel Lemaire a cause de Marie Joseph Demolle sa femme, provenant de Marguerite Denie faisant ensemble une mesure de terre a labeur pris (...)

Les enfants de Lievin de le Haÿe (...)

/folio 81 verso/
Louis Ignace le Roÿ, par succession de Jacques son pere et paravant Francois Dournelle (...)

Mre Charles de Canllers prestre curé d'Eque, par succession de Jacqueline Denie sa mere et paravant Nicaise Denie (...)

Gertrude Prevost veuve d'Alexandre Prevost et paravant maistre Francois Ogiez (...)

Henrÿ Denie, par succession de Marie Anne Grebaut sa mere, provenant de Francois Grebaut (...)

Philippe Brasseur, nottaire demt en la ville d'Aire, par achapt de Jean Fracois Vignon a cause de Petronille Boÿaval

/folio 82 recto/
sa femme, icelle par succession de Guillaume son pere et paravant Louis Boÿaval (...)

Antoine Joseph Bourssier, par achapt de Pierre Francois Boÿaval, iceluÿ par succession de Guillaume son pere et paravant Louis Boÿaval et Marie Delehede (...)

Mre Charles Decanlers prestre curé d'Ecque, par succession de Jacqueline Denie sa mere et paravant Nicaise Denie (...)

Gertrude Prevost, veuve d'Alexandre Prevost et paravant Francois Ogiez (...)

Les enfants de Nicaise Thumerel le jeune a cause de Marie Jeanne Cavrel sa femme et paravant Claude Cavrel (...)

/folio 82 verso/
Les heritiers de Pierre Denie et paravant les heritiers mre Francois Leurin (...)

Louis Ignace le Roÿ, par succession de Jacques le Roÿ son pere et paravant Guilain Thumerel (...)

Les enfants de Luc Joseph Dassenoÿ, iceluÿ par achapt de Joseph Delehelle, et paravant Ambroise Delehelle (...)

Louis Warlencourt, par achapt du sieur Sandra a cause de Marie Joseph le Mÿre sa femme et paravant msr d'Ablengem (...)

/folio 83 recto/
Charles d'Alluin, advocat demeurant en la ville d'Aire, par succession de Jacques Cocud et paravant maitre Charles Cocud (...)

Jacques Denie, par achapt des enfants mre Francois Leurin (...)

Guillaume Denie, par achapt des enfants mre Francois Leurin (...)

Jacques et Louis Denie par succession de Pierre leur frere, par achapt des enfants de mre Francois Leurin (...)

Pierre Goudaillez a cause de Martine Marquant sa femme, icelle par succession de Pierre et Marie Baubrel ses pere et mere et paravant Adrien Hannon (...)

/folio 83 verso/

Jacques Vendiese a cause de Petronille Marquant sa femme, icelle par succession de Pierre et Marie Baubrel ses pere et mere, et paravant Adrien Hannon (...)

Jeanne Petronille Baccon, par succession de Louis Baccon (...)

L'eglise d'Enguennegatte, par donnation de Margueritte Denis, et paravant Nicaise Denis (...)

Les religieuses Penitentes de la ville d'Aire (...)

/folio 84 recto/
Jeanne Petronille Baccon, par succession de Louis Baccon (...)

Pierre Alberte Baccon, par succession de Louis Baccon (...)

Jean Baptiste Vinoble, et paravant Mathias le Roÿ (...)

L'eglise de Blessÿ par achapt d'Adrien Hannon tiennent par ensemble avec mre Francois Ogiez advocat demeurant a St-Omer (...)

/folio 84 verso/
Gertrude Prevost veuve d'Alexandre Prevost (...)

L'eglise de Blessÿ par donnation d'Adrien Hannon (...)

Jean Baptiste de Loctembergue, procureur du roÿ a Aire a cause de sa femme et paravant mademoiselle Baillÿ (...)

Nicaise Thumerel l'Ainé, par achapt de Nicaise le Borgne, et paravant Philippe le Borgne (...)

Les enfants de Luc Joseph Dassenoÿ, iceluÿ par achapt de Joseph Delehelle et paravant Ambroise Delehelle (...)

/folio 85 recto/
Francois Martel et paravant Jean Delehedde (...)

Jacques Eustache Brehon, par succession de Jean Delehedde (...)

Les heritiers de Louis Garsson, paravant Jacques Damart (...)

Gertrude Prevost veuve d'Alexandre (...)

Antoine Thirand a cause de Marie Marguerite Denis sa femme et paravant Nicaise Denis (...)

/folio 85 verso/
Gertrude Prevost veuve d'Alexandre Prevost, et paravant Francois Ogiez avocat (...)

Laditte Prevost et paravant mre Francois Ogiez avocat (...)

Antoine Becquart a cause d'Anne Brouart sa femme et icelle par succession de Marguerite Denis sa mere et paravant Nicaise Denis (...)

Louis Ignace le Roÿ, par succession de Jacques son pere, et paravant Jacques Eustache Denis (...)

Jean Jacques Humetz demt a Aire a cause de Marie Jeanne Souale sa femme (...)

Mre Charles Dalluin advocat demt a Aire, par succession de Jacques Cocud et paravant mre Charles Cocud (...)

/folio 86 recto/
Les religieuses Penitentes de la ville d'Aire par achapt d'Hugues Dourlens, et paravant les enfans Claÿ (...)

Louis Denie, par succession de Pierre son pere, et paravant Jeanne de Remetz (...)

Les Penitentes de la ville d'Aire, par achapt de Joseph Wimilles a cause de Marie Anne Denie sa femme et paravant Nicaise Denis (...)

Joseph Francois Ogiez advocat demeurant a Saint Omer, par succession de Francois Ogiez son pere (...)

Jean Caron a cause d'Isabelle Claÿ sa femme (...)

/folio 86 verso/
Henrÿ Denie par succession de Charles son pere, et paravant Jean Depa[n] (...)

Les soeures grises de St-Omer, pour la dotte d'Isabelle Denie, icelle par succession de Charles Denie son pere, et paravant Jean de Pa[n] (...)

Jacques et Louis Denie, par retrait de Jean Briche a cause de Marie Anne Denie sa femme, icelle par succession de Pierre son pere, et paravant les heritiers de mre Francois Lévrins (...)

Pierre Philippe Marsille et Jacques Henrÿ Delattre a cause de Petronille Marsille sa femme, iceux par succession de Jean Gerie leur pere et paravant Gerÿ Marsille et Nicolas Robins, tiennent par ensemble (...)

/folio 87 recto/
L'eglise de St Vast patron de Mametz pour les vielles rentes quelle prend par chacun an sur aucuns heritages seants audit Marthes me doit de recognoissance par chacun an au terme de noel quatre deniers parisis

Le commun du village de Marthes pour les communes de la communauté du lieu me doivent par chacun an au terme de noel un denier parisis.

Touts lesquels rentiers tenant cotierement les heritages cÿ dessus declaré me sont tenus paÿer lesdittes rentes au jour et terme cÿ dessus dit sur la peine et amende de trois sols parisis pour chacun terme et pour chacun desdits deffaillants et si me doivent a la morte telle rente tel relief et a la vente, don ou transport quatre deniers parisis d'entré et quatre deniers parisis d'issus, et si aÿe plaids généraux une fois l'an aux prochains plaids apres la st Jean Decolat, auquel jour de plaid touts les tenants cottierement sont tenus de comparoir en maditte cour sur peine de trois sols parisis d'amende pourveu que lesdits plaids generaux soient publiez le dimanche devant a l'eglise dudit lieu de Marthes

Nota pour l'article 1130 doit rente contenant trois quartiers appartenants a Louis Warlencourt et aux enfants de Marie Jeanne Cavrel par moitiez, voiez a la carte 1130

At encore iceluÿ mondit fief se comprend en un certain droit de terrage qui se prend sur les terres et heritages cÿ apres declaré

Prime Jacques et Louis Denie, par succession de Pierre leur pere, et paravant Lievin Robillart (...)

Marie Francoise Thelliez veuve de de Lignÿ demte en la ville d'Aire, par achapt de Bonaventure Augustin Maes (...)

La boursse commune des pauvres de la ville d'Aire (...)

/folio 87 verso/
Jacques Henrÿ Delattre a cause de Petronille Marssille sa femme, icelle par succession de Jean son pere et paravant Gerÿ Marsille (...)

Pierre Philippe Marssille, par succession de Jean Marssille son pere et paravant Gerÿ Marsille (...)

Jacques et Louis Denie, par succession de Pierre leur pere, iceluÿ par achapt des enfans mre Francois Lheurin (...)

Henrÿ Denie, par succession de Charles Denie son pere et paravant Jean Depa[n] (...)

Les soeurs grises de la ville de St-Omer pour la dotte d'Isabelle Denie, paravant Charles son pere (...)

/folio 88 recto/
Monsieur des Reubesse, par achapt des enfants de Charles Denie et paravant Joseph Grebaut (...)

Antoine Joseph Bourssier par achapt de Pierre Francois Boÿaval a cause de Guilaine Delvarre sa femme, et paravant Jeanne Tavernier (...)

Les religieuse du Soleil de la ville de St-Omer, et paravant les heritiers de Nicolas Provost (...)

Jacques et Louis Denie par succession de Pierre leur pere et paravant Louis Denie (...)

Monsieur de Rebeusse (sic), par achapt des enfants Charles Denie, iceluÿ par succession de Nicaise Denie (...)

Francois le Grand, par succession de Lignÿ sa mere, et paravant Pierre de Lignÿ (...)

/folio 88 verso/
Pierre Denis a cause de Marguerite de le Haÿe sa femme, icelle par succession de Lievin son pere, et paravant Marie Pouchin (...)

Philiphe l'Emant d'Aurette sieur Doncoeur (sic), demeurant a St-Omer (...)

Louis Warlencourt par achapt de Louis Wallart et paravant Philippe Cocud (...)

Philippe Risbourque a cause de Marie Anne Marquant sa femme, icelle par succession de Marie Baubrel sa mere et paravant Anne Descamps et mre Phles Demarthes (...)

/folio 89 recto/
Les enfans de Luc Joseph Dassenoÿ, iceluÿ par achapt de Joseph Delehelle et paravant les enfans de Jean Fardelle et Jeanne Froideval (...)

Henrÿ Denis par succession de Charles son pere et paravant Nicaise Denis (...)

Pierre Bienaimé, Baptiste et Joseph Labre, par succession de Bauduine Thumerel tiennent par ensemble (...)

Antoine Joseph Bourssier, par achapt de Pierre Francois Boÿaval, iceluÿ par succession de Guillaume son pere (...)

/folio 89 verso/
Henrÿ Joseph Cadart par succession de Francois son pere et paravant Nicaise le Borgne (...)

Le sieur Damant, paravant Pierre le Borgne (...)

Antoine Becquart a cause d'Anne Brouart sa femme, icelle par succession de Marguerite Denie sa mere et paravant Nicaise Denie (...)

Les heritiers de Jacqueline Denis, icelle par succession de Nicaise son pere (...)

Philippe Risbourcque, par achapt de Vincent Pauchel, iceluÿ par succession de Jacqueline Denis sa mere et paravant Nicaise Denis (...)

/folio 90 recto/
Jeanne Brouart, par succession de Jacqueline Denis sa mere grande et paravant Nicaise Denis (...)

Jean Francois Boÿaval, par succession de Guillaume son pere et paravant Francois Boÿaval (...)

Louis Warlencourt par achapt du sieur Sandra a cause de Marie Joseph Lemÿre sa femme et paravant au seigr d'Ablinghuem (...)

Guillaume Boÿaval par succession de Guillaume son pere et paravant Louis Boÿaval (...)

Philippe Flamens par achapt de Catherine Duponchel et paravant les enfans de Catherine Regnier (...)

Philippe Flamens, les heritiers Cochart et N... Demaretz demeurant en la ville d'Aire, iceux par achapt de Chatherine Duponchel et paravant Catherine Regnier (...)

/folio 90 verso/

Pierre Denis par succession de Charles son pere et paravant Nicaise Denis (...)

Antoine Thirand par succession de Jean Thirand a cause de Marie Denis sa femme et paravant Blanche Dumannil (...)

Francois Marquant par succession de Pierre son pere, iceluÿ par achapt du sr Coras et paravant le sr Merchier (...)

Jacques Vandiesse a cause de Petronille marquant sa femme, icelle par succession de Pierre Marquant son pere, iceluÿ par achapt du sr Coras et paravant le sr Merchier (...)

Jean Francois Bertin et consors iceux par succession de Jean Bertin et paravant Nicolle Denis (...)

/folio 91 recto/
Philippe Despreÿs a cause de Marie Jacqueline Bulo sa femme, icelle par succession de Martine Marquant sa mere et paravant Nicolle Denis (...)

Jacques Eustache Brehon, provenant de Jean Delehedde (...)

Les enfans Francois Carpentier et paravant Jacques Patinier (...)

Henrÿ Joseph Cadart, par succession de Marie Montois sa mere et paravant Henrÿ Montois son pere (...)

Jean Francois Bertin et consors iceux par succession de Jean leur pere et paravant Nicolle Denis (...)

Mre Charles de Canllers prestre curé d'Ecques, par succession de Jacqueline Denis sa mere (...)

/folio 91 verso/
Francois Humier a cause de Barbe Enbartios sa femme, icelle par succession de Barthelemie son pere et paravant Claude Bradefer (...)

Antoine Delehelle par succession de Barbe Blondel sa mere, icelle par achapt de Charles Lefebvre (...)

Jacques Marquant par succession de Pierre Marquant son pere, iceluÿ par achapt du sieur Coras et paravant le sieur Merchier (...)

Francois Marquant par succession de Pierre son pere et iceluÿ par achapt du sieur Coras et paravant le sieur Merchier (...)

Jacques Vendiesse a cause de Petronille Marquant sa femme, icelle par succession de Pierre Marquant son pere iceluÿ par achapt du sr Coras et paravant le sr Merchier (...)

Adrien Denis par succession de Charles son pere et paravant Nicaise Denis (...)

/folio 92 recto/
Philippe Francois Flament par achapt de Catherine Duponchel et paravant les enfans Francois Regnier (...)

Le sr ... Darthé et paravant Alar Deni[e] (...)

Jean Caron a cause d'Isabelle Claÿ sa femme et paravant Francoise Denis (...)

Francois Ogiez, advocat demt a St-Omer (...)

Louis Ignace le Roÿ, par succession de Jacques son pere et paravant Francois le Roÿ (...)

Denis Denis par succession d'Antoine son pere et paravant Pierre Denis (...)

Adrien Denis par succession de Charles son pere et paravant Nicaise Denis (...)

Mre Charles de Canllers prestre curé d'Ecques par succession de Jacqueline Denis sa mere (...)

/folio 92 verso/

Les enfans de Jean Bertin provenant de Nicolle Denis (...)

Philippe Risbourcque a cause de Marie Anne Marquant sa femme, icelle par succession de Pierre son pere et paravant Francois Regnier (...)

Louis Denis par succession de Pierre son pere et paravant les heritiers de mre Francois Lheurin (...)

Nicolas François Robins par succession de Francois son pere et paravant Nicolas Robin (...)

L'eglise de Marthes tient une demie mesure de terre a labeur nommée la Terre aux Pardons (...)

Henrÿ Joseph Cadart par succession de Marie Montois sa mere et paravant Henrÿ Montois (...)

Jean Francois Boÿaval, par succession de Guillaume son pere (...)

/folio 93 recto/
Nicolas Francois Robin par succession de Francois son pere (...)

Les enfans de Jean Bertin, iceluÿ par achapt de Jean Bertin, iceluÿ par succession de Jacqueline Descamps sa mere (...)

Pierre Goudaillez a cause de Martine Marquant sa femme, icelle par succession de Marie Baubrel sa mere, et paravant Anne Descamps (...)

Jacques Eustache Duquesnoÿ a cause de Marie Anne Baubrel sa femme, icelle par succession d'Anne Descamps sa mere (...)

L'eglise de Blessÿ par achapt de Jean Hannon (...)

Pierre Goudaillez a cause de Martine Marquant sa femme, par succession de Marie Baubrel sa mere et paravant Adrien Baubrel (...)

/folio 93 verso/
Joseph Marquant par succession de Marie Baubrel sa mere et paravant Adrien Baubrel (...)

Adrien Denis par succession de Charles son pere, iceluÿ par achapt quil en at fait de Jacques Lefebvre a cause de sa femme (...)

Mre Francois Ogiez advocat par succession de Francois Joseph son pere (...)

Ledit Ogiez (...)

Louis Desmarquois a cause de Marie Francoise Desplanque sa femme, icelle par succession de Guislain Nocq et paravant Jean Jaÿ (...)

Antoine Cadart a cause de Marie Anne Beauvois sa femme, icelle par succession de Robert son pere (...)

/folio 94 recto/
Philippe Flament par achapt de Catherine Duponchel (...)

Francois Loÿer par achapt de mademoiselle Devienne et provenant anciennement d'Alexandre Udem (...)

Adrien Francois Devienne, provenant anciennement d'Alexandre Udem (...)

L'eglise de Blessÿ par achapt de Jean Hannon et paravant Adrien Hannon (...)

Louis Ignace le Roÿ par succession de Jacques son pere (...)

L'eglise de Blessÿ par achapt de Jean Hannon et paravant Adrien Hannon (...)

Mre Francois Ogiez advocat (...)

/folio 94 verso/
Philippe Flament par achapt de Catherine Duponchel (...)

Les enfans de Theresse Carpentier, icelle par succession de Francois Carpentier (...)

Antoine Delehelle par succession de Barbe Blondel sa mere, icelle par achapt de Charles Lefebvre a cause de sa femme (...)

Adrien et Catherine Delehelle, iceux par succession de Barbe Blondel leur mere, icelle par achapt de Charles Lefebvre a cause de sa femme tiennent par ensemble (...)

Antoine Thirand par achapt d'Henrÿ Denis et paravant Pierre Denis son pere (...)

Louis Warlencourt par achapt du sieur Sandra a cause de Marie Joseph le Mÿre sa femme (...)

/folio 95 recto/
Les religieuses du Soleil de St-Omer (...)

Philippe Francois Flament par achapt de Catherine Duponchel (...)

Les Beguines de la ville d'Aire (...)

Jean Francois Vignon a cause de Petronille Boÿaval sa femme, icelle par succession de Guillaume son pere (...)

L'eglise de Marthes (...)

Michel Brouart par succession de Jean Brouart son pere et paravant Marguerite Denis (...)

Les enfans de Therese Carpentier (...)

/folio 95 verso/
Les heritiers Claÿ (...)

Louis Warlencourt a cause de Jeanne Denis sa femme, icelle par succession de Pierre son pere et paravant mre Francois L'eurin (...)

L'eglise de Blessÿ par achapt d'Adrien Hannon tiennent par ensemble avec mre Francois Ogiez advocat demt en la ville de St-Omer (...)

Pierre Alberte baccon par succession de Louis Baccon son pere (...)

Foedericque Francois Lepipe a cause de Magdelaine Francoise Baccon sa femme, icelle par succession de Louis Baccon son pere (...)

Antoine Beauvois, provenant de Mathias le Roÿ (...)

/folio 96 recto/
Jacques Beugin, paravant Mathias le Roÿ (...)

La veuve et hoirs d'Antoine Senechaille, paravant Mathias le Roÿ (...)

Mre Francois Ogiez par succession de Francois Joseph son pere (...)

Jeanne le Roÿ, veuve de Louis Wallart (...)

Jacques Lartisien a cause de Gozet sa femme (...)

Jeanne Devaux veuve de Robert Cordonnier (...)

Nicolas Joseph Denis a cause de Marie Jeanne Denis sa femme icelle par succession de Marie Jeanne Thirand sa mere, et paravant Jean Thirand son pere (...)

/folio 96 verso/
Les enfans d'André Francois Gilles iceluÿ par achapt des enfans Robert Beauvois paravant Antoine Fiolette (...)

Gertrude Prevost veuve d'Alexandre Prevost (...)

Les enfans de Luc Joseph Dassenoÿ, iceluÿ par achapt de Joseph Delehelle et paravant Ambroise son pere (...)

Francois Martel et Jacques Eustache Brehon, iceux par succession de Jean Delehedde tiennent par ensemble (...)

Les heritiers de Louis Guarsson, paravant Jacques Damant (...)

/folio 97 recto/
Pierre Alberte Baccon, par succession de Louis Baccon son pere (...)

La veuve et hoirs d'Antoine Senecharle, icelle par succession de Louis Baccon (...)

L'eglise de Marthes (...)

Jacques et Louis Denis, par succession de Pierre leur pere et paravant mre Francois l'Eurin (...)

Les enfans de Lievin de le Haÿe (...)

Louis Warlencourt, par achapt du sieur Sandra a cause de Marie Joseph Lemÿre sa femme tient (...)

Denis Denis par succession d'Antoine son pere

/folio 97 verso/
et paravant Pierre son pere (...)

Mre Jean Baptiste Loctembergue procureur du Roÿ en la ville d'Aire a cause de ... Baillÿ sa femme et paravant Louis Garson (...)

Mre Charles de Canllers prestre curé d'Ecques, par succession de Jacqueline Denis sa mere et paravant Nicaise Denis (...)

Antoine Beauvois par achapt des enfans Louis Paul Thulier, iceux par succession de Jeanne Ducrocq leur mere (...)

Le sieur Desmaretz, par succession d'Adriene Wallart et paravant Vincent Wallart (...)

Le sieur Darthé paravant Francois Flament cordonnier (...)

/folio 98 recto/
Le sieur Sergent demt en la ville de St-Omer (...)

Jacques Denis par succession de Pierre et paravant mre Francois L'eurin (...)

Jean Francois Vignon a cause de Petronille Boÿaval sa femme icelle par succession de Guillaume son pere et paravant Louis Boÿaval (...)

L'eglise de Marthes par achapt d'Isabelle Thirand (...)

Les religieuses du Soleil de St-Omer (...)

Philippe Risbourcque a cause de Marie Anne Marquant sa femme, icelle par succession de Marie Baubrel sa mere et paravant Antoine Denis (...)

Les enfans de Luc Joseph Dassenoÿ iceluÿ par achapt de Joseph Delehelle et paravant Ambroise son pere (...)

Louis Ignace le Roÿ par succession de Jacques son pere (...)

/folio 98 verso/
Francois Humier a cause de Barbe Enbertios sa femme, icelle par succession de Barthelemÿ son pere (...)

Mre Charles de Canllers prestre curé d'Ecques paravant Gerÿ Marsille (...)

Philippe Francois Flamens par achapt de Catherine Duponchel et paravant Francois Regnier (...)

Charles Denis par succession de Francois Denis son pere (...)

L'eglise de Blessÿ par achapt de Marie Anne Hannon et paravant Jean Hannon (...)

Les heritiers de Pierre Denis iceluÿ par succession de Louis son pere (...)

Les enfans de Luc Joseph Dassenoÿ iceluÿ par achapt de Joseph Delehelle et paravant Ambroise Delehelle (...)

/folio 99 recto/
Jacques Joseph Judas par succession de Jacques son pere et paravant les heritiers de mre Philippe de Marthes (...)

Louis Warlencourt a cause de Jeanne Denis sa femme, icelle par succession de Pierre son pere et paravant Jean Crespin et mre Francois Leurins (...)

Mre Charles Dalluin advocat demt a Aire par succession de Jacques Cocud (...)

Antoine Thirand par eschange des religieuses penitentes de la ville d'Aire, icelles par achapt de Joseph Wimille et paravant Nicaise Denis (...)

Denis Denis par succession d'Antoine son pere et paravant Pierre Denis fils de Louis et Jean Blondel a cause de sa femme (...)

Jean Martin le Gaÿ boulenger demt en la ville d'Aire, par achapt des heritiers de Benoist Lohem (...)

Louis Warlencourt par achapt du sr Sandra a cause de Marie Joseph le Mÿre sa femme (...)

Henrÿ Joseph Cadart par succession de Marie Montois sa mere (...)

/folio 99 verso/
Louis Desmarquoit a cause de Marie Francoise Desplanque sa femme, icelle par succession de ... son pere, iceluÿ par achapt de Jacques Francois Dumont a cause de sa femme et paravant Jacques Judas (...)

Jacques Dupreÿ par achapt de Jacques Mouchon a cause de Marie Jeanne Judas sa femme, icelle par succession de Jacques son pere (...)

Pierre Judas par succession de Jacques son pere (...)

Lievin Folet, boulenger demt en la ville d'Aire, et paravant Marie Vianne (...)

Les enfans de Luc Joseph Dassenoÿ, par achapt de Joseph Delehelle et paravant Ambroise Delehelle (...)

Les religieuses Soeures Grises de St-Omer a cause de soeure Isabelle Denis, icelle par succession de Marie Anne Grebaut sa mere et paravant Jean Depan (...)

/folio 100 recto/
L'eglise de Marthes par donnation de Guillaume Boÿaval, iceluÿ par succession de Francois son frere (...)

Louis Ignace le Roÿ par succession de Jacques son pere et paravant Pierre Dournel a cause de sa femme (...)

Jean Francois Boÿaval par achapt de Jean Baptiste Boÿaval et de Philippe le Blon a cause de Marie Martine Boÿaval, iceux par succession de Guillaume Boÿaval leur pere et paravant Louis Boÿaval (...)

Les penitentes de la ville d'Aire a cause de ... Wimille (...)

Henrÿ Joseph Cadart par succession de Marie Montois sa mere (...)

Jean Francois Bertin et consors, iceux par succession de Jean leur pere (...)

Jacques Eustache Duquesnoÿ a cause d'Anne Baubrel sa femme et paravant Anne Descamps (...)

/folio 100 verso/
Philippe Francois Flamens par achapt de Catherine Duponchel (...)

Philippe Joseph Garbe iceluÿ par succession de ... (...)

Philippe Francois Flamens demt en la ville d'Aire par achapt de Catherine Duponchel (...)

Les enfans de Lievin de le Haÿe, paravant Philippe le Borgne (...)

Pierre Demolle et Michel Lemaire a cause de Marie Joseph Demolle sa femme, icelle par succession de Marguerite Brouart et paravant Marguerite Denis (...)

Antoine Becquart a cause d'Anne Brouart sa femme, icelle par succession de Marguerite Denis sa mere (...)

Nicaise Thumerel l'aisné, paravant Guillain et Quintin Thumerel (...)

/folio 101 recto/
Le sr Darthe (...)

Les enfans de Luc Joseph Dassenoÿ iceluÿ par achapt de Joseph Delehelle et paravant Ambroise de le Helle (...)

Les enfans de Luc Joseph Dassenoÿ iceluÿ par achapt de Joseph Delehelle et paravant Ambroise Delehelle (...)

Monsieur de la Haut, paravant monsr de Cohem (...)

Louis Ignace le Roÿ par succession de Jacques son pere (...)

Les enfans de Luc Joseph Dassenoÿ iceluÿ par achapt de Joseph Delehelle et paravant Ambroise son pere (...)

Mre Charles de Canllers prestre curé d'Ecques, par succession de Jacqueline Denis sa mere (...)

/folio 101 verso/
Monsieur Sergent par succession de Marie Joseph Michel sa mere (...)

Jean Lievin Malin a cause de Jeanne de Canllers sa femme, icelle par succession de Marie Anne Hannon sa mere, paravant Adrien Hannon (...)

Les heritiers de Charles Denis l'aisné, iceluÿ par succession de Nicaise Denis (...)

Lievin Folet boulenger demt en la ville d'Aire, paravant Joseph Wimille a cause de sa femme (...)

Jacques Eustache Brehon par succession d'Antoine Denis (...)

Les religieuses Penitentes de la ville d'Aire, paravant Joseph Wimille a cause de sa femme (...)

Les enfans de Lievin de le Haÿe (...)

Jean Francois Marsille par succession de Jean son pere et paravant anciennement Nicolas Pouchin (...)

/folio 102 recto/
Francois Carré a cause de Francoise Parie sa femme et paravant Pierre le Borgne (...)

Philippe le Blond a cause de Marie Martine Boÿaval, icelle par succession de Guillaume son pere et paravant Pierre le Borgne (...)

Louis Ignace le Roÿ par succession de Jacques son pere (...)

Gertrude Prevost, veuve d'Alexandre Prevost et paravant mre Francois Ogiez (...)

Mre Charles de Canllers prestre curé d'Ecques, par succession de Jacqueline Denis sa mere et paravant Nicaise Denis (...)

Philippe Brasseur nottaire demt en la ville d'Aire, par achapt de Jean Francois Vignon a cause de Petronille Boÿaval sa femme, icelle par succession de Guillaume son pere et paravant Louis Boÿaval (...)

Les religieuses du Soleil de St-Omer (...)

/folio 102 verso/
Philippe Brasseur nottaire par achapt de Jean Francois Vignon a cause de Petronille Boÿaval sa femme icelle par succession de Guillaume son pere (...)

Mre Francois Ogiez advocat a St-Omer par succession de Francois son pere (...)

Mre Charles de Canllers prestre curé d'Ecques par succession de Jacqueline Denis sa mere (...)

Philippe Risbourcque et Pierre Goudaillez a cause de leures femmes, icelles par succession de Pierre Marquant leur pere tiennent ensemble (...)

Les religieuses Penitentes de la ville d'Aire par achapt d'Hugues Dourlens et paravant les enfans Claÿ (...)

Louis Denis par succession de Pierre son pere et paravant Jeanne de Remetz (...)

/folio 103 recto/
Louis Warlencourt par achapt du sr Sandra a cause de Marie Joseph le Mÿre sa femme (...)

Antoine Thirand paravant Jean Denis (...)

Jacques Dupont par succession de Bauduine Thumerel, icelle par achapt de Jean Francois Fournier (...)

Les Penitentes de la ville d'Aire, icelles par achapt d'Hugues Dourlens et paravant les enfans Clay (...)

Pierre Goudaillez a cause de Martine Marquant sa femme, icelle par succession de Pierre et Marie Baubrel ses pere et mere, iceux par achapt du sr Cora[l] (...)

Les Penitentes de la ville d'Aire, icelles par achapt d'Hugues Dourlens et paravant les enfans Claÿ (...)

L'eglise de Marthes, par donnation de Pierre Denis, iceluÿ par succession de Pierre son pere (...)

Jean Francois Vignon a cause de Petronille Boÿaval sa femme, icelle par succession de Guillaume son pere et paravant Louis

/folio 103 verso/
Boÿaval (...)

Le sieur Darthe (...)

Jacques Eustache Gozet par achapt de Benoist Lohem a cause de sa femme (...)

Louis Ignace le Roÿ par succession de Jacques son pere (...)

Le sieur Darthe (...)

Louis Ignace le Roÿ par succession de Jacques le Roÿ son pere provenant anciennement cincq quartiers de Jean Carin et sa soeure et une demie mesure de Charles Crespins (...)

L'eglise de Marthes par donnation de Nicaise Denis (...)

Mre Lambert aux Enfans prestre curé de Berlin (...)

Antoine Hannotte par achapt de ..... (...)

/folio 104 recto/
Philippe Alberte Crespin a cause de Marie Marguerite Saison sa femme, icelle par succession de Noel son pere et paravant Adrien Hannon (...)

Le sr Haffringue, paravant Louis Canllers (...)

L'eglise de Blessÿ, paravant Chrestiene Cocud (...)

Les Penitentes de la ville d'Aire, paravant Nicolas Pingrenon (...)

Mre Charles Dalluin advocat demt a Aire, par succession de Jacques Cocud et paravant mre Charles Cocud (...)

Les Penitentes de la ville d'Aire, par achapt de Joseph Wimille a cause de Marie Anne Denis sa femme et paravant Nicaise Denis (...)

Jacques Mouchon a cause de Marie Jeanne Judas sa femme, icelle par succession de Jacques son pere et paravant les heritiers de mre Philippe Demarthes (...)

Lievin Follet demt a Aire, par achapt des heritiers Marie Vianne (...)

/folio 104 verso/
Les Penitentes de la ville d'Aire par achapt d'Hugues Dourlens et paravant les enfans Claÿ (...)

Les heritiers de Louis Garsson, paravant Jacques Damant (...)

L'eglise d'Enguennegate par donnation de Marguerite Denis, et paravant Nicaise Denis (...)

Les penitentes de la ville d'Aire (...)

Touts lesquels subjets tenans lesd terres cÿ dessus declarez me doivent plein terrage tel que huict de chacun cent de jarbe bottes ou warats quand elles portent pour led plein terrage et pour les terres qui doivent seullement demie terrage ne me doivent que quatre jarbes bottes ou warats croissants sur lesdittes terres. Sÿ sont tenus auparavant pouvoir ameublir loÿer ou charier aucunnes advestures ayantes crues sur icelles terres m'en advertir, fermier ou leur comis comme aussÿ sont tenus iceux proprietaires tenanciers ou occupeurs de moÿ amener, charier ou faire charier et amener a leurs despens en ma maison, de mes fermiers ou de leur comis au devant de leur grange les jarbes bottes ou warats provenants dud droit de plein ou demie terrage sur peine et amende de soixante sols parisis pour chacune fois a ceux qui seront deffaillans tant dud advertissement que de charier et amener a leurd despens que dessus ce que sont tenus faire auparavant pouvoir emmener aucunnes avesties

/folio 105 recto/
a eux appartenantes provenantes d'icelles terres le tout sur peine d'amende avec retablissement du trouble contre iceux deffaillants a leurs despens, dommage et interest, a la vente ou transport quatre deniers d'issus et quatre deniers d'entré.

Item a cause de mondit fief de Marthes jaÿ plusieurs hommes feodaux lesquels me doivent les deux charges de redevabilité, tels et ainsÿ que cÿ apres sera declaré

Les heritiers de Louis Baccon (...) par achapt quil en a fait des heritiers de Mathias le Roÿ et paravant Louise Toursel (...)

Item (...)

Item (...)

Lequel fief il tient de moy au relief de trente sols parisis, cambellage coutumier, aide pareil que le relief et le cincquieme denier a la vente, don ou transport, service de plaid en ma cour de la seigneurie de Marthes quand requis en seront sommé suffisament avec mes autres francs hommes ses pairs et compagnons lesquels tiennent pareils fiefs que luÿ

Les heritiers de Louis Baccon provenant de Louise Toursel (...)

Item (...)

Lesquels fiefs il tient de moÿ au relief de trente

/folio 105 verso/
sols parisis cambellage coutumier aide pareil que le relief et le cincquieme deniers a la vente don ou transport, service de plaids en ma cour de la seigneurie de Marthes quand requis en serat sommé suffisament avec ses pairs et compagnons lesquels tiennent pareil fief que luÿ

Les heritiers de Robert Beauvois par achapt des heritiers de Mathias le Roÿ et paravant Louise Toursel (...)

Lequel fief il tient de moÿ au relief de trente sols parisis, cambellage coutumier, aide pareil que le relief et le cincquieme denieren vente, don ou transport, service de plaid en ma court de la seigneurie de Marthes quand requis en sera sommé suffisament avec mes autres francs hommes ses pairs et compagnons lesquels tiennent pareil fief que luÿ

Les heritiers de Louis Baccon et Mathias le Roÿ et paravant Louise Toursel (...)

Lesd heritiers de Louis Baccon et Mathias le Roÿ et paravant Louise Toursel (...)

Lesquels fiefs ils tiennent de moÿ au relief de trente sols parisis, cambellage coutumier, aide pareil que le relief et le cincquieme denier a la vente, don ou transport, service de plaid en ma court de la seigneurie dud Marthes quand requis en seront sommé suffisament avec mes autres francs hommes leurs pairs et compagnons lesquels tiennent pareil fief qu'eux.

Charles Denis par succession de Francois Denis son pere et paravant Nicaise Denis provenant de Jean Denis tient de moÿ un autre fief lequel consiste en douze mesures (...)

/folio 106 recto/
Item (...)

Item (...)

Item (...)

Lievin Follet demt a Aire, par achapt de Charles Denis, iceluÿ par succession de Francois son pere et paravant Nicaise Denis (...)

Antoine Thirand par achapt de Francois de Rebreuve, iceluÿ par achapt de Jean son pere et paravant Francois de Rebreuve a cause de Guislaine Denis sa femme (...)

Ledit Thirand par achapt que dessus tient un autre fief (...)

Francois de Rebreuve par succession de Jean son pere et paravant Francois de Rebreuve a cause de Guislaine Denis sa femme (...)

Les heritiers de Philippe le Borgne et paravant Pierre le Borgne tiennent un fief (...)

/folio 106 verso/
Lequel fief ils tiennent de moÿ au relief de trente sols parisis, dix sols parisis de cambellage, aide pareil audit relief, le cincquieme denier a la vente, don ou transport, service de plaid en ma court de la seigneuriede Marthes quand requis seront et sommez suffisament avec mes autres francs hommes leurs pairs et compagnons tenants pareil fief qu'eux

Mre Lambert aux Enfans prestre curé de Berlin par succession de Francois aux Enfans tient de moÿ un autre fief (...)

Lequel fief il tient de moÿ au relief de trente sols parisis quand le cas ÿ eschoit, dix sols parisis de cambellage, aide pareil au relief, le cincquieme denier a la vente, don ou transport, service de plaid en ma court de ma ditte seigneurie de Marthes quand requis et sommez en serat suffisament avec mes autres francs hommes ses pairs et compagnons tenants pareil fief que luÿ

Mre Charles Dalluin advocat a Aire par succession de Louise Antoinette Cocud et paravant Jean Pouvillon tient de moÿ un fief (...)

Lequel fief il tient de moÿ au relief de trente sols parisis quand le cas ÿ eschoit, dix sols parisis de cambellage, aide pareil audit relief, le cincquieme denier a la vente, don ou transport, service de plaid en ma court de mad seigneurie de Marthes quand sommé er requis suffisament en serat avec mes autres francs hommes ses pairs er compagnons tenants pareil fief que luÿ.

Pierre Martel demt a Fruge, par succession de Charles Antoine Denis et paravant Antoine Denis tient de moÿ un autre fief (...)

Lequel fief il tient de moÿ au relief de trente sols parisis quand le cas ÿ eschoit et dix sols parisis de cambellage, aide pareil audit relief, le cincquieme denier a la vente, don ou transport, service de plaid en ma court de maditte

/folio 107 recto/
seigneurie de Marthes quand requis et sommé suffisament en serat avec mes autres francs hommes ses pairs et compagnons qui ont tel et pareil fief que luÿ

Louis Ignace le Roÿ demt a Aire par succession de Jacques son pere, paravant Francois le Roÿ, par achapt de Jacqueline Crespin tient un fief de moÿ (...)

Lequel fief il tient de moÿ au relief de ---------- (sic), cambellage coutumier, aide pareil au relief quand le cas ÿ eschoit, le cincquieme deniers a la vente, don ou transport, service de plaid en ma court de ma seigneurie de Marthes quand requis et suffisament sommé en serat avec mes autres francs hommes ses pairs et compagnons aÿants tels et pareils que luÿ.

Jacques Denis par succession de Pierre son frere et paravant Pierre Denis fils de Louis tient de moÿ un fief (...)

Lequel fief il tient de moÿ au relief de cambellage coutumier, aide pareil audit relief, le cincquieme denier a la vente, don ou transport, service de plaid en ma court de madite seigneurie de Marthes quand requis et sommé suffisament en serat avec mes autres francs hommes ses pairs et compagnons tenants tels et pareils fiefs que luÿ

Monsieur Vandestecque seigneur de Maubue d'un fief et noble tenement quil tient de moÿ lequel se consiste en bois et rente d'argent que luÿ doivent plusieurs tenanciers dont la declaration sensuit

Prime il tient en son domaine trois mesures et demie de terre presentement a labeur seant au terroir de Maubue, listantes d'amont aux preÿs tenus de moÿ appartenants a Louis Ignace

/folio 107 verso/
le Roÿ, Jacques et Louis Denis, d'aval et aboutant vers soleil audit seigneur de Maubue, vers mer audit le Roÿ et d'une eschasse a Francois Ogiez et autres

Louis Ignace le Roÿ par succession de Jacques son pere et paravant Charles Crespin (...)

Et luÿ en doit par chacun an au terme de St Martin predict deux sols tournois et au terme de noel vingt sols six deniers parisis.

Jacques et Louis Denis par succession de Pierre leur pere et paravant Louis Denis (...)

Et lui en doit par chacun an au terme de St Martin deux sols un denier parisis.

Les heritiers du sieur Damant (...)

Et luÿ en doit par chacun an au terme de St Martin quatre sols deux deniers parisis.

Marie Francoise Thelier veuve de Philippe Pasquet Delignÿ, par achapt de Bonaventure Maes (...)

Et luÿ en doit par chacun an au terme de St Martin vingt huict sols parisis et cincq sols tournois

Tous lesquels subjets luÿ sont tenus paÿer les rentes aux jours, termes cy dessus dit sur peine de tomber en amende de trois sols parisis chacune fois quils seront deffaillants de paÿer, sÿ doivent a la morte telle rente tel relief et a la vente, don ou transport quatre deniers d'entré et quatre deniers d'issus

Lequel fief il tient de moÿ au relief de soixante sols parisis, le tiers de cambellage et aide audit relief quand le cas ÿ eschoit, le cincquieme denier a la vente, don ou transport, service de plaids en ma court de ma seigneurie de Marthes quand requis et sommé en serat suffisament avec mes autres francs hommes ses paits et compagnins tenants tel et pareil fief que luy

Le sieur Maes medecin demt a Aire provenant d'Antoine Stefendart, tient de moÿ un fief lequel se consiste en six mesures de terre a labeur seant au Buisson du Sart teroir de la Tirmande paroisse de Lignÿÿÿÿÿÿ (...)

/folio 108 recto/
Lequel fief il tient de moÿ au relief de ....., cambellage coutumier, aide pareil audit relief quand le cas y eschoit, le cincquieme denier a la vente, don ou transport, service de plaid en ma court de ma seigneurie de Marthes quand requis et sommé suffisament en serat avec mes autres francs hommes ses pairs et compagnons qui tiennent tels et pareil fief que luÿ

Les hoirs de Jacques Prevost provenant de Mathieu Montois tiennent une mesure de terre a labeur seante audit lieu (...) lesquelles sept mesures ont ete accordées a Guilaine Montois de les remettre de terre a labeur fief en terre cottiere ce que feu de bonne memoire monsieur Jean Destournel chevalier baron de Doulieu et dame Florence de la Viesville dame desdits lieux Mametz Marthes &a mon pere et ma mere luÿ ont accordez moÿennant leur paÿer par chacun an au terme de noel heritablement perpetuellement et a toujours aud seigneur et dame, leurs hoirs ou ayants cause douze deniers parisis de chacune mesure de terre fonsiere et pardessus de paÿer a la mort, vente, don ou transport pour relief quand le cas ÿ eschoit a la vente, don ou transport le cincquieme denier et m'en doit par chacun an au terme de noel un sol parisis

Louis Rolant, paravant Mathieu Montois (...) et m'en doit comme dessus par chacun an au terme de noel deux sols parisis

... Dufour paravant Mathieu Montois (...) et m'en doit par chacun an au terme de noel un sol parisis

Denis Vestu et paravant Mathieu Montois (...) et m'en doit par chacun an au terme de noel un sol six deniers parisis

Les heritiers de Laurent Varlet paravant Mathieu Montois (...)

/folio 108 verso/
et m'en doit par chacun an au terme de noel noeuf deniers parisis

Les heritiers de Jean Martel, paravant Mathieu Montois (...)

Les prieur et religieux de St André lez Aire provenant de Jean Blarel et paravant Simon Blarel a cause de Jeanne Bou[ce]rel (...)

Laquelle partie est remise comme les articles cÿ devant de fief en cotterie par feu mesd seigneur et dame mes pere et mere a la charge de paÿer annuellement a toujours douze deniers parisis de chacune mesure de rente fonssiere et pardessus de paÿer a la morte trente sols de relief et le cincquieme denier a la vente don ou transport, et m'en doivent par chacun an au terme de noel un sol quatre deniers obol parisis.

Francois Varlet paravant Jean Varlet a cause de Marguerite le Roÿ sa femme et paravant Jean le Febvre (...)

Laquelle partie d'enclos estant par cÿ devant fief depuis par le consentement de monseigneur et madame mes pere et mere ont eté remis en cotterie moÿennant paÿer de rente heritiere perpetuelle et a toujours douze deniers parisis de la mesure par chacun an de rente fonssiere deub audit seigneur ses hoirs ou aÿans cause et pardessus laditte rente doivent quand le cas ÿ eschoit a la morte trente sols de relief et le cincquieme denier a la vente don ou transport comme il aperte par lettre en parchemin passée pardevant les baillÿ et hommes de fief de la terre et seigneurie de Marthes en datte du sixieme jour de novembre mil six cent six.

Sont tenus les occupeurs ou proprietaires tenants lesdittes terres remises en cotterie de payer par chacun an auxdits termes de noel sur peine d'amende de trois sols parisis pour chacun terme et pour chacun desdits deffaillant, aussy sont tenus de comparoir une fois l'an aux plaids generaux qui se font a prochain plaid apres la st Jean decollate tous les ans sur peine et amende de trois sols parisis pour chacun desdits

/folio 109 recto/
deffaillans pourveu que lesdits plaids generaux soient publiez le dimanche devant a l'eglise dudit Marthes, et m'en doit pour lesd cincq quartiers et demie par chacun an au terme de noel un sol quatre deniers obol parisis, auquel mondit fief et en toutes les appartenances appendances d'iceluÿ j'aÿ toute justice et seigneurie vicomtiere en dessous tant en mon domain comme sur tous mes hommes tenants en fief en cotterie et tel droit, franchisse droiture qua justice et seigneurie fonssiere [et] vicomtiere appartientn et tient et advoue tenir aussi du Roy nostre sire a pareils droits relief hommage et redevabilités que dessus.

Item je tient de mondit fief d'Ardre un autre fief seant au terroir et dimage de Mametz anciennement nommé le fief De Le Motte mais pour le present est nommé le fief de Canlers, d'autant que par cÿ devant il appartenoit a Jean de Canlers ecuier et vicomte de Therouanne, ce que jaÿ depuis acquis par achapt, lequel fief se comprend et extend en vingt mesures de terres a labeur et une piece sceante entre Mametz Marthes et Cresques, listant d'aval aux terres que je tient de mon fief De Le Motte, d'amont aux terres de l'eglise de Cresques, vers midÿ au terroir de Marthe, ver mer au chemin d'Aire a Therouanne et toutes les rentes de ce dit fief sont couchez sur le raport present depuis l'article 492 jusqu'a l'article 532.

De tout quoÿ je donne le present raport et denombrement a charge aussÿ de service de cour et de plaids avec mes paires et compagnons, a la cour feodalle dud bailliage d'Aire, lors que sommé et requis en seraÿ et sous protestations de non prejudice aux droits de Sa Majesté nÿ a l'autruÿ et d'augmenter ou diminuer le present denombrement a l'avenir sÿ plus ou moins de terres ou de charges contenoit que cÿ dessus est declarez, en temoin de quoÿ jÿ aÿt fait apposer le cachet de mes armes et l'ait signé aud Mamez le seizeme d'aoust 1729

De Jauche Mastaing »

Matthieu Fontaine, août 2007-février 2008

Le village aux trois clochers

Crecques, Mametz et Marthes